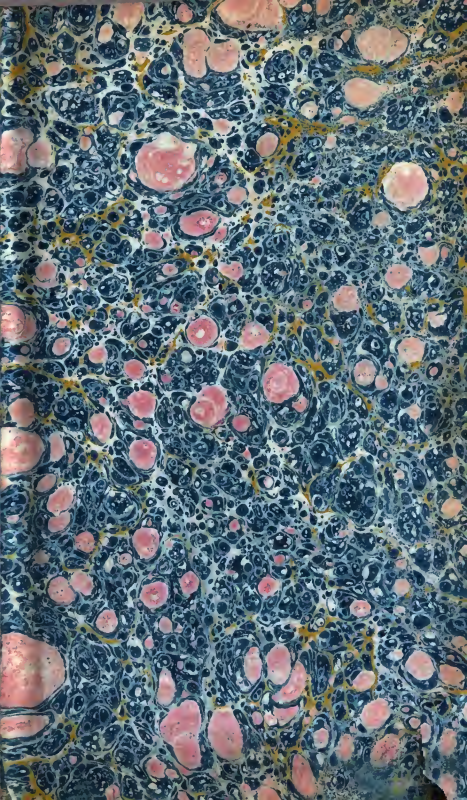




CONSTITUTIONS

DES

PRINCIPAUX ÉTATS

DE L'EUROPE

ET DES ÉTATS-UNIS

DE L'AMÉRIQUE.

TOME SIXIÈME.

Décret concernant les Contrefacteurs, rendu le 19 Juillet 1793, l'An II de la République.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son Comité d'Instruction publique, décrète ce qui suit :

Art. I. Les Auteurs d'écrits en tout genre, les Compositeurs de Musique, les Peintres et Dessinateurs qui feront graver des Tableaux ou Dessins, jouiront durant leur vie entière du droit exclusif de vendre, faire vendre, distribuer leurs Ouvrages dans le territoire de la République, et d'en céder la propriété en tout ou en partie.

Art. II. Leurs héritiers ou Cessionnaires jouiront du même droit durant l'espace de dix ans après la mort des auteurs.

Art. III. Les Officiers de Paix, Juges de Paix ou Commissaires de Police seront tenus de faire confisquer, à la réquisition et au profit des Auteurs, Compositeurs, Peintres ou Dessinateurs et autres, leurs Héritiers ou Cessionnaires, tous les Exemplaires des Editions imprimées ou gravées sans la permission formelle et par écrit des Auteurs.

Art. IV. Tout Contrefacteur sera tenu de payer au véritable Propriétaire une somme équivalente au prix de trois mille exemplaires de l'Edition originale.

Art. V. Tout Débitant d'Edition contrefaite, s'il n'est pas reconnu Contrefacteur, sera tenu de payer au véritable Propriétaire une somme équivalente au prix de cinq cents exemplaires de l'Edition originale.

Art. VI. Tout Citoyen qui mettra au jour un Ouvrage, soit de Littérature ou de Gravure dans quelque genre que ce soit, sera obligé d'en déposer deux Exemplaires à la Bibliothèque nationale ou au Cabinet des Estampes de la République, dont il recevra un reçu signé par le Bibliothécaire; faute de quoi, il ne pourra être admis en justice pour la poursuite des Contrefacteurs.

Art. VII. Les Héritiers de l'Auteur d'un Ouvrage de Littérature ou de Gravure, ou de toute autre production de l'esprit ou du génie qui appartiennent aux Beaux-Arts, en auront la propriété exclusive pendant dix années.

Je place la présente Edition sous la sauve-garde des Loix et de la probité des Citoyens. Je déclare que je poursuivrai devant les Tribunaux tout Contrefacteur, Distributeur *ou* Débitant *d'Edition contrefaite. J'assure même au Citoyen qui me fera connoître le* Contrefacteur, Distributeur *ou* Débitant, *la moitié du dédommagement que la Loi accorde.* Les deux exemplaires, *en vertu de la loi, sont déposés à la Bibliothèque nationale.* Paris, ce 2 vendémiaire, an X de la République Française.

Buisson

CONSTITUTIONS

DES

PRINCIPAUX ÉTATS

DE L'EUROPE

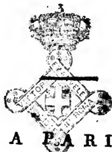
ET DES ÉTATS-UNIS

DE L'AMÉRIQUE;

PAR J. V. DE LA CROIX,

Ancien Professeur de Droit Public au Lycée, etc.

TOME SIXIÈME.





A PARIS,

Chez F. BUISSON, Imprimeur-Lib., rue Hautefeuille, n°. 20.

AN X (1801)

On trouve, chez le même Libraire, les Ouvrages suivans du même Auteur :

Le Spectateur Français, avant la Révolution. 1 vol. *in*-8°. 5 liv.

Le Spectateur Français, pendant le Gouvernement révolutionnaire. 1 v. *in*-8°. 4 liv. 10 s.

Des Moyens de régénérer la France, et d'accélérer une paix durable avec ses Ennemis. 1 vol. *in*-8°. 3 liv.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

En publiant le Quatrième et le Cinquième Volume des *Constitutions de l'Europe*, je n'ai pas eu seulement en vue de faire connoître la Constitution Françoise, je m'étois proposé de remonter à l'origine de notre premier Gouvernement, et de présenter le Tableau des Révolutions diverses qu'a traversées la Nation depuis son existence jusqu'à nos jours. Je voulois épargner à la Jeunesse les dégoûts, les ennuis d'une longue Histoire, qui s'est trouvée tout-à-coup arrêtée au moment où le fil de notre Monarchie a été tranché.

J'aurois peut-être aussi discontinué d'écrire, si j'avois suivi les conseils de la prudence; mais il me restoit si peu à dire pour compléter mon Ouvrage, que j'ai cru devoir m'exposer encore à

quelques traits de la calomnie, pour ne pas le laisser imparfait.

Plus d'une raison, cependant, devoit me condamner au silence : il ne me reste plus que la faculté de penser; ma vue, affoiblie bien moins par les travaux que par les persécutions, ne peut plus s'arrêter que sur le grand livre de la Nature, et mon esprit ne s'échauffe plus à la lecture de mes compositions. Le sage précepte du Législateur du Parnasse est perdu pour moi : je suis condamné à demeurer satisfait des plus foibles ébauches. Ce poli du style, ce choix d'expressions, cette variété d'images, ces transitions heureuses, ces comparaisons animées, enfin tout ce qui constitue le charme de la narration, ne peut plus découler de ma plume. Je sens de plus en plus la distance immense qui sépare l'Homme de lettres dont le travail pénible et soigné se cache sous un style aisé et naturel, de l'Écri-

vain dont les pensées projetées avec abandôn, se fixent sous une main étrangère.

Qu'on ne croie pas cependant que ce fragment d'Histoire ait été composé à la hâte. Plus de trois ans se sont écoulés depuis que j'ai hasardé de revenir sur des faits dont je voudrois avoir perdu le souvenir. Les événemens, plus rapides que ma pensée, m'ont souvent commandé de détruire le travail de la veille; mais ce qui contrarie le plus l'Écrivain qui veut être fidèle à la vérité, c'est la connoissance qu'il a de la disposition des esprits auxquels il veut la présenter. Tous les hommes qui se disent avides de la connoître, ne veulent cependant la voir que sous le rapport de leurs opinions : la Révolution leur déplaît; et s'ils étoient de bonne foi, ils conviendroient qu'elle est leur ouvrage; qu'ils l'ont tous dirigée, soit par leurs écrits, soit par leurs discours, soit par

leur inertie, soit même par leur silence. Si je ne craignois de rappeler des souvenirs trop douloureux, si je n'étois arrêté par mon respect pour la cendre des morts, il me seroit facile de prouver, qu'à compter du chef de la famille royale jusqu'au plus humble de ses officiers, du prélat le plus éminent jusqu'au dernier serviteur des autels, du plus riche possesseur de domaines jusqu'au misérable mercenaire, tout a contribué au renversement de la Monarchie, ou à la création de ces gouvernemens mobiles, sur la ruine desquels s'est élevée une domination, que la reconnoissance publique doit affermir de jour en jour. Ce qui peut arriver aujourd'hui de plus heureux, c'est qu'au lieu de s'invectiver et de s'aigrir par des reproches mutuels, chaque citoyen oublie des fautes qui ont été commises, et, en reconnoissant ses erreurs, remercie le destin d'avoir préservé cette patrie, déchirée

par tant de mains, de l'anéantissement dont elle étoit menacée. Jamais elle ne fut exposée, depuis son origine, à de plus grands dangers : assaillie au dehors, livrée dans l'intérieur à mille combats renaissans, elle vient enfin de sortir glorieuse de la lutte la plus redoutable. Semblable à un métal précieux qui a été purifié par les flammes, elle est susceptible de recevoir toutes les formes qu'un artiste habile saura lui donner; déjà elle paroît, dans ce moment, plus resplendissante que jamais.

Si tous ceux qui sont intéressés à sa gloire et à sa prospérité, veulent y concourir avec zèle, la France dépassera de beaucoup ce qu'elle fut sous le plus superbe de ses monarques. C'est dans la noblesse de cette glorieuse domination qu'il sera beau de placer sa fierté, et que chaque citoyen, interrogé sur son origine, pourra répondre avec orgueil : *J'ai l'honneur d'être Fran-*

çois. Mais, pour que ce nom soit vraiment honorable, il faut qu'à la bravoure déjà connue de l'Europe entière, soient agrégées toutes les vertus qui peuvent rendre un Peuple recommandable, telles que la bonne foi dans le commerce, l'hospitalité généreuse, le respect pour les Loix de son pays, l'activité dans le travail, la sobriété dans les plaisirs et la dignité dans le malheur.

C'est à ce prix, ô François, que vous reconquerrez l'estime des autres Nations, que cette noblesse dont la chimère a excité tant de regrets, se retrouvera en réalité dans toutes les professions, dans toutes les classes de citoyens. Seroit-ce trop exiger de vous, qui avez tant parlé de Républiques, que de demander de vous élever à la hauteur des Républicains qui ont illustré Rome sous ses premiers Consuls?

Et vous, qui avez erré si long-temps chez l'étranger et avez pu apprécier les Rois, en allant vous ranger sous leurs drapeaux, si cette Patrie dont vous avez eu l'imprudence de vous détacher, vous rouvre son sein, qui, plus que vous, pourra sentir que le bonheur n'est point attaché à la présence d'un Monarque, que ce n'est pas de l'éclat d'une couronne que jaillissent les lumières, et encore moins la justice et la félicité publique? Malheureuses victimes de la Royauté, vous avez vu ce qu'elle fait pour ceux qui lui sont dévoués! Comment son ingratitude qui a tant de fois ulcéré vos cœurs, n'auroit-elle pas éteint cette flamme qui vous animoit? Ne vaut-il pas mieux s'élever au-dessus du Trône, que de ramper toujours à ses pieds? L'indépendance que vous trouverez parmi nous, n'est-elle pas préférable à la servitude dont vous étiez si jaloux?

Qu'importent à la cendre d'un Monarque (dont jaurais voulu prévenir la fin tragique) vos déclamations, vos fureurs, vos projets de vengeance ? Si la religion dont vous vous êtes dit aussi les appuis, n'est pas chez vous une détestable hypocrisie, pouvez-vous penser que sa bonté paternelle, ses vertus, ses qualités domestiques et sa résignation au malheur soient demeurés sans récompense ? Combien de fois, du séjour qu'il habite, n'a-t-il pas réprouvé vos vœux homicides ! Il a fallu tout l'effort de son affection, de son indulgence pour vous pardonner son délaissement, vos pernicieux conseils et l'insurmontable obstination de vos préjugés. Gardez-vous donc, si vous êtes assez heureux pour être réintégrés dans des droits que vous avez trop long-temps dédaignés, de venir faire parade d'un zèle si funeste à la cause que vous avez voulu défendre......

Mais je m'écarte trop de l'objet de ce Discours.......

Peut-être me reprochera-t-on d'avoir passé rapidement sur le détail de ces Révolutions successives qui ont agité le Peuple pendant le cours de dix années. Je l'avoue, je n'ai pas eu le courage de me plonger dans cette fange de crimes, qui cependant ont produit de si étonnans résultats. L'homme qui est frappé de l'aspect d'une riche campagne, de prairies verdoyantes, de parterres émaillés de fleurs, ne ternit pas son imagination, en remontant à la cause de ces précieuses productions. Peu lui importe la nature des engrais qui ont fécondé le sol dont il admire la richesse et la parure. En vain dira-t-on que tout s'ennoblit par le style, que toute vérité intéresse; je doute qu'aucun écrivain puisse parvenir jamais à fixer, sans dégoût, l'attention d'un

Lecteur délicat sur toutes les turpitudes d'une Assemblée délirante et cruelle. Un Historien, tel que Salluste, a pu décrire avec intérêt la Conjuration de Catilina; mais il avoit un grand personnage à dessiner, un plan réel à retracer; ce qu'il y avoit de plus noble, de plus auguste, de plus éloquent, étoit mis en opposition avec ce qu'il y avoit de plus audacieux et de plus criminel : c'étoit la lutte de tous les vices, de toutes les débauches contre l'amour de la patrie. Mais, quelle distance entre le hardi Catilina qui succombe sans être vaincu, et un lâche Robespierre, un vil Marat, un impudent Danton, et tant d'autres qui ne furent que leurs aveugles complices! Où trouver de nobles contrastes, et des adversaires imposans, qui aient seulement tenté de mettre une digue aux débordemens de l'extravagance humaine?

Le triomphe prolongé du crime est si horrible à voir, si affligeant à peindre, qu'il vaut mieux le couvrir d'un voile épais et l'environner de ténèbres, que de s'exposer à reculer d'effroi en offrant une semblable perspective.

Qu'on ne me fasse donc point de reproches, si, fidèle à mon plan, je n'ai présenté, dans le cours de cet Ouvrage, que des masses et des résultats. Qu'il eût été doux pour moi de répandre plus de louanges, d'exalter plus de personnages, de célébrer plus de vertus! Mais si, par une sage retenuë, j'ai évité de perpétuer des haines et d'accroître des remords, je n'ai pas voulu aussi exciter l'envie, et m'exposer aux soupçons de flatter la puissance par l'espoir d'en recueillir les faveurs.

Jai eu pour grand objet de ne pouvoir être démenti de mon vivant,

ni dans mes éloges, ni dans mes censures, par aucun homme impartial, et de laisser à la postérité un monument qui fixât son attention sur la vérité.

SUPPLÉMENT
AUX CONSTITUTIONS
DES
PRINCIPAUX ÉTATS
DE L'EUROPE.

CONSTITUTION FRANÇOISE.

PREMIÈRE PARTIE.

I[er] DISCOURS.

De ce qui a précédé la Constitution de 1795.

Je vais rentrer dans une carrière que j'avois quittée en frémissant de crainte et d'horreur. J'ai marché comme sur des charbons ardens, en traçant la route où la nation françoise s'est vue entraînée par des

factieux qui se sont précipités dans tous les crimes, avant d'atteindre le but où tendoient leurs projets insensés.

Eh! comment aurois-je pu décrire, avec l'impartialité de l'historien, ce qui étoit horrible, et ce qu'il falloit cependant feindre d'admirer, sous peine de mort? Aujourd'hui même que je reprends la plume, suis-je bien assuré de pouvoir impunément transmettre la vérité aux générations qui liront cet ouvrage?

J'ai dit, et je ne serai contredit par aucun témoin oculaire, que la convention avoit brisé la constitution de 1791, avoit créé celle de 1793, et par conséquent décrété la république, sans avoir consulté le vœu national; enfin que la plus antique monarchie de l'Europe s'étoit effacée, et avoit disparu par une impulsion brusque et imprévue; que sur les ruines du trône s'étoit tout-à-coup élevé un édifice monstrueux, dont je prévoyois l'anéantissement prochain, parce qu'il rappeloit l'idée de cette fameuse tour construite par des ouvriers qui ne s'entendoient point, et n'étoient d'accord que dans la haine qu'ils portoient au maître du tonnerre.

Rappellerai-je ici tous les maux qui ont découlé de cette entreprise téméraire? Faudra-t-il que je revienne sur ces temps de calamités et de forfaits qui ont consterné la nation, et l'ont frappée d'une telle épouvante qu'elle ne paroissoit plus qu'un immense assemblage de victimes conduites au supplice par un aveugle destin? Où trouver des couleurs assez sombres, des pinceaux assez vigoureux, pour rendre ce que n'offrit jamais l'histoire des peuples les plus féroces? C'est à Milton seul qu'il auroit appartenu de peindre ces comités dirigés par des esprits infernaux, déchaînés pour la destruction de la race humaine. Tous les crimes étoient sortis avec eux de leur épouvantable demeure. Ils ne pouvoient se signaler que par l'atrocité de leurs forfaits; c'étoit là l'espèce de gloire dont ils étoient jaloux, et qui leur fut réservée. Pousser une partie de la nation au delà des limites de la France, pour porter le brigandage et la rebellion chez les autres peuples; livrer l'autre au meurtre, à la dépravation et à une ignorance absolue: voilà le système qu'ils avoient enfanté, et qu'ils suivoient avec un acharnement impitoyable. Avoir fait briller quel-

ques lumières, conservé quelques sentimens de vertu ou de justice, ou montré même de la répugnance pour les persécutions, c'étoit à leurs yeux un crime irrémissible. Voilà, ô François, quels furent vos dominateurs, pendant plus de deux années. Les bourreaux qui vous tenoient enchaînés, qui vous conduisoient garrottés à l'échafaud, ou vous retenoient pêle-mêle ensevelis dans des cachots, en souriant à vos cris et à vos gémissemens, avoient l'insolence de s'appeler vos libérateurs; et vous étiez assez lâche, multitude abrutie, pour leur confirmer ce titre dérisoire! Oui, ils ont porté l'excès du mépris pour vous jusqu'à exiger des témoignages de reconnoissance, plus exaltés à mesure qu'ils aggravoient le poids de vos misères et de vos calamités; ils ne vous laissoient qu'un souffle de vie, et ils vouloient que le dernier soupir qui s'échapperoit de votre frayeur, fût une expression d'amour pour leur tyrannie.

La férocité est si peu étrangère à l'espèce humaine, lors même qu'elle est civilisée, que l'on peut espérer d'être cru lorsqu'on ne parle que de son délire dans la haine et la vengeance. Mais si mille témoignages

ne

ne s'accordoient à le confirmer, qui pourroit échapper aux reproches d'imposture, ou au moins à celui d'exagération, en disant que le crime n'a pas épargné le crime, que les bourreaux sont devenus tour-à-tour victimes, que, pendant ce régime révolutionnaire qui s'est élevé au-dessus de la constitution de 1793 et l'a enveloppée de son voile funèbre, il n'y a pas eu plus de sécurité pour l'apostat, que pour le prêtre religieux; pour le démagogue farouche, que pour le royaliste téméraire; pour le parjure audacieux, que pour le citoyen fidèle à ses sermens; enfin pour le spoliateur, que pour l'orphelin dépouillé? Et, pour surcroît de calamité, il n'étoit pas moins dangereux de fuir ses foyers que d'y demeurer fidèle: chercher à éviter la mort, c'étoit la mériter. Une ville, une province osoient-elles tenter de se séparer de l'iniquité, elles attiroient à l'instant sur elles la fureur d'une vengeance que l'on appeloit *nationale*, et leur destruction étoit annoncée à l'avance comme un bonheur public. Cités de Toulon, de Lyon, département de la Vendée, quelles vengeances vous avez vu exercer dans vos enceintes! que de sang a baigné vos murs, a

arrosé votre sol! La foudre n'auroit pas été plus épouvantable; elle n'auroit pas détruit plus rapidement vos habitans. Le fer, le feu et le courant des fleuves ont été les instrumens dont une haine impitoyable s'est servie pour anéantir vos familles. S'il eût été possible à la barbarie de créer au milieu de vous des volcans, tous vos édifices eussent disparu, et vous eussiez été dévorés par des laves brûlantes, ou ensevelis dans des gouffres horribles. Au milieu des pertes irréparables qui affligeront longtemps vos douloureux souvenirs, est-ce une idée consolante à vous présenter, que celle de la vengeance qui fut exercée contre vos bourreaux par ceux mêmes qui leur commandoient votre destruction? Eh! qu'importe à tant de veuves, à tant d'orphelins, qu'un Carrier, qu'un Collot d'Herbois aient péri, l'un sur l'échafaud, l'autre sous le ciel brûlant de la Guiane? Le supplice de ces monstres rentrés dans les enfers, peut-il appaiser les manes errantes de tant de citoyens auxquels on a refusé jusqu'à la sépulture, et dont le patrimoine a été la récompense d'une horde avide et sanguinaire?

Il faut pourtant descendre à ces détails,

après avoir généralisé un si monstrueux despotisme.

A peine cette constitution qui termine notre cinquième volume, fut-elle rédigée, qu'on se hâta de la présenter à toutes les assemblées populaires, non pour la revêtir du consentement du peuple, mais pour lui faire connoître que c'étoit la loi que ses maîtres avoient conçue pour son bonheur, et qu'hésiter à la sanctionner par une acclamation d'enthousiasme, ce seroit se mettre en rebellion à la volonté générale : aussi personne n'osa-t-il manifester la plus légère opposition.

Cette constitution, toute absurde qu'elle fut en politique, puisqu'elle confondoit toutes les facultés morales et physiques, plaçoit à la même mesure les connoissances, les talens, imposoit les mêmes obligations à des individus si inégalement partagés par la nature, pouvoit néanmoins, à certains égards, ne pas contrarier le bonheur et la sécurité de la multitude, si l'on avoit eu l'intention d'en suivre les principes : mais combien on étoit loin de vouloir en adopter les idées de justice qu'on y avoit fait briller! c'étoient autant de lueurs fugitives, avec les-

quelles on avoit essayé d'éblouir la nation. Et en effet, faisons-la sortir de son tombeau pour un instant, et observons les parties informes de ce squelette décharné.

Elle étoit aussi, comme on l'a vu, précédée d'une déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et on pouvoit y remarquer quelques vérités morales qui ont été bien outragées, telles que celles-ci :

« La loi ne peut ordonner que ce qui est juste et utile à la société ; elle ne peut défendre que ce qui lui est nuisible ».

« La liberté est le pouvoir qui appartient à l'homme de faire tout ce qui ne nuit pas au droit d'autrui ».

« La sûreté consiste dans la protection accordée par la société à chacun de ses membres, pour la conservation de sa personne et de ses propriétés ».

« Le droit de manifester sa pensée et ses opinions, soit par la voie de la presse, soit de toute autre manière ; le droit de s'assembler paisiblement, le libre exercice des cultes ne peuvent être interdits ».

Qui auroit cru qu'après avoir exposé fastueusement ces grandes maximes, on pous-

seroit l'impudeur jusqu'à les violer d'une manière scandaleuse; qu'il n'y auroit point de sûreté, ni pour les propriétés, ni pour les personnes; point de liberté dans la pensée, encore moins dans les écrits; que les seuls rassemblemens permis seroient ceux qui auroient le caractère de la rebellion; enfin que, loin de tolérer le culte de nos ancêtres, on commenceroit par profaner et démolir tous les temples; que la profession de foi la plus encouragée, seroit celle d'une aversion prononcée pour toute idée religieuse?

Si l'on avoit eu le projet de faire de la France le centre d'une république universelle, pouvoit-on insérer dans la constitution un article plus favorable à ce système insensé, que celui-ci?

« Tout étranger âgé de vingt-un ans accomplis, qui, domicilié en France depuis une année, y vit de son travail, ou acquiert une propriété, ou épouse une Françoise, ou adopte un enfant, ou nourrit un vieillard; tout étranger enfin qui sera jugé par le corps législatif avoir bien mérité, est admis à l'exercice des droits de citoyen françois ».

C'étoit, sans doute, pour rendre hommage à la souveraineté du peuple, qu'un



des articles de la constitution, portoit que

« Tous les projets de loi seroient d'abord envoyés à toutes les communes de la république, sous le titre de loix proposées, et que, quarante jours après cet envoi, si la moitié des départemens plus un n'avoit pas réclamé, le projet étoit accepté et devenoit loi; et que si, au contraire, il y avoit réclamation, le corps législatif convoqueroit toutes les assemblées primaires ».

Si ce beau plan eût eu son exécution, n'étoit-ce pas là transformer la nation en une législature perpétuelle; tenir tous les esprits en effervescence sur de simples projets? Voilà cependant l'idée qui a le plus séduit nos démagogues; ils croient tous avoir perdu leur souveraineté, depuis qu'ils n'ont plus le privilège de lutter contre le corps législatif, jusqu'à la sanction d'une loi nouvelle. Une autre idée qui les a beaucoup enthousiasmés, c'étoit celle qui étoit relative à la formation du corps législatif; l'article 62 portoit:

« Qu'il y auroit un conseil exécutif, composé de vingt-quatre membres ».

Selon l'article suivant:

« L'assemblée électorale nommoit un candidat; le corps législatif devoit choisir, sur

la liste générale, les membres du conseil ». Mais qu'y avoit-il donc dans ces deux articles de si relevé en faveur de la souveraineté du peuple, puisque la loi n'astreignoit pas même le corps législatif à nommer les candidats qui réuniroient le plus de suffrages ?

Comme si ce n'eût pas été assez des malheurs et des troubles qu'avoit occasionnés la première convention, cette constitution nous menaçoit d'en voir reparoître d'autres, toutes les fois que, dans la moitié des départemens plus un, le dixième des assemblées primaires de chacun d'eux, régulièrement formées, demanderoit la révision de l'acte constitutionnel, ou le changement de quelques-uns de ses articles.

On ignore si, pendant la tenue de cette convention, qui ne devoit s'occuper que des objets qui auroient motivé sa convocation, la législature fût toujours demeurée en exercice de ses pouvoirs, ou si elle eût été éclipsée par cette autorité suprême.

Ce conseil exécutif qui n'étoit investi d'aucune dignité, dont la prérogative se bornoit à négocier des traités, à nommer des agens intérieurs ou extérieurs, et qu'on rendoit responsable de tous les abus qu'il ne dénon-

ceroit pas, n'étoit qu'un instrument passif ajouté à la puissance législative.

Pourquoi s'arrêter si long-temps sur une machine informe, à laquelle on n'a pas même essayé de donner le mouvement ? A peine étoit-elle achevée, qu'elle fut concentrée dans une obscurité absolue et remplacée par une création monstrueuse.

Sous le prétexte que les esprits n'étoient point encore préparés à recevoir un système d'égalité, on s'est hâté de soumettre par la terreur tous les sentimens de noblesse et de fierté. Vous hésitez, a-t-on dit au riche, à croire l'indigent votre égal? vous deviendrez plus indigent que lui. On a dit au noble : Tu veux conserver encore quelques sentimens de supériorité sur l'homme qui n'appartient point à ta caste? il te foulera à ses pieds, il t'outragera à chaque instant du jour. Tu regrettes un maître? tu en auras mille qui te commanderont avec insolence. On a dit au grand propriétaire : Tu tiens à tes domaines? tu méprises la chaumière? la paix sera pour elle, et la guerre et le brigandage dévasteront ton château; la récolte de tes champs te sera enlevée, tu n'auras que la peine de les ensemencer; tant de périls seront attachés à tes

vastes possessions, que tu regretteras d'avoir reçu de tes pères un riche héritage, ou de ne l'avoir pas échangé contre un seul arpent de terre qui pourroit te nourrir. On a dit au prêtre : Tu veux encore rester fidèle à ta tribu persécutée, dépouillée de ses richesses? si tu osois encore en porter les marques distinctives, la prison, la mort seront le prix de ta constance; tu nous as vanté le courage des martyrs, nous mettrons le tien à la même épreuve; tu auras à dévorer les humiliations, à surmonter la privation du nécessaire, et la férocité des apostats.

Les femmes, les enfans qui pouvoient se croire à l'abri des persécutions, et inspirer au moins quelque sentiment d'intérêt et de pitié, ne se sont dérobés à ce déchaînement de la fureur ou de l'envie, qu'en ensevelissant leur origine et leur ancienne opulence sous le costume de la pauvreté.

Comme la cupidité croissoit à mesure que la richesse disparoissoit, on a livré la guerre à l'industrie; les fortunes les plus modestes n'ont point été à l'abri des recherches des inquisitions les plus vexatoires: au milieu de tant d'iniquités, le pervers s'est dit à lui-même : « L'homme juste me hait ou me mé-

prise ? punissons-le du sentiment que je lui inspire ; forçons-le d'être mon complice, puisqu'il ne veut pas être mon admirateur ; qu'il descende avec moi à la plus ignoble familiarité, sous peine d'être envisagé comme mon ennemi ; associons à nos forfaits tous ceux qui paroîtront en frémir, ou qu'ils périssent victimes de leurs censures ».

Tel fut le code infernal substitué rapidement à la constitution si funeste à ses auteurs.

C'est pourtant à lui, qui pourroit le croire ! que sont dus ces succès éclatans, qui ont tout à la fois étonné et consterné l'Europe. La frayeur a transformé en soldats courageux, les habitans craintifs des villes et des campagnes ; elle les a poussés au-delà de nos frontières ; elle les a écartés d'une patrie qui menaçoit de les dévorer. Ils virent moins de dangers dans les camps, moins de disette sur un sol étranger, plus de générosité au milieu des ennemis ; et puisqu'il falloit se résoudre à tout perdre ou gagner des victoires, ils triomphèrent de la tactique et des obstacles qu'on opposoit à leur valeur.

Malheureuse nation ! c'est donc du sein de l'opprobre que tu devois te relever du mé-

pris qu'avoient conçu pour toi tes ennemis ; c'est le crime qui t'a poussé à l'honneur de la victoire ! Que tu as payé cher les triomphes qui t'enorgueillissent ! Pourras-tu jamais oublier ces années calamiteuses, où l'effroi dominoit dans les cités, dans les campagnes ; où la disette dépeuploit tes habitations ; où des prisons multipliées pouvoient à peine recevoir les captifs que d'horribles comités leur envoyoient de toutes parts ; où des tribunaux sanguinaires, confondant le crime avec la seule accusation, ne daignoient pas même entendre les murmures de l'innocence, regardoient comme importune toute justification, et se hâtoient de condamner, comme s'ils n'eussent eu d'autre mission que de faire détruire ce qu'on offroit à leur docile férocité ?

Voilons pour un moment ces images déplorables, et laissons reposer notre ame attristée.

Hélas ! nous n'avons pas l'espoir d'offrir de long-temps à nos lecteurs les tableaux de la félicité publique. Ce bonheur ne peut être réservé qu'à l'enfant qui commence à tracer, d'une main mal assurée, les caractères qui fixent la pensée. Puisse du moins la génération qui commence, tirer quelqu'avan-

tage de nos infortunes, et se garantir de cet esprit novateur qui brise les institutions, renverse les autorités, anéantit les loix anciennes et précipite tout un peuple dans les dangers, en lui promettant un bonheur que l'espèce humaine ne rencontrera jamais sur la terre!

II. DISCOURS.

Des Effets du Gouvernement Révolutionnaire.

La nation françoise avoit été si étonnée des coups portés à la constitution de 1791, du renversement du trône et de la fin tragique de son roi, des scènes horribles qui avoient précédé et suivi cette grande catastrophe; elle se voyoit engagée dans une guerre si périlleuse, qu'elle n'aspiroit qu'à sortir de son état de sollicitude et d'anxiété. Comme, dans les révolutions, la grande majorité du peuple ne demande que calme et sécurité, si on lui eût permis de se reposer sur cette constitution de 1793, toute défectueuse qu'elle fût, il eût été possible à ses législateurs d'en prolonger quelque temps la durée; et en effet, n'en a-t-il pas existé d'autres plus vicieuses encore dans l'antiquité? Mais les puissances étrangères tenoient toujours à un plan de division de la monarchie et à des espérances de partage de nos provinces. Sous le spécieux prétexte de rétablir la royauté en France,

elles s'efforçoient de pénétrer dans son sein pour y dicter la loi à la nation et aux chefs dont elles auroient circonscrit la domination.

Une juste terreur s'étoit emparée de l'ame de quelques usurpateurs de l'autorité ; ils craignoient bien moins pour le peuple dont ils avoient violé tous les priviléges, que pour eux-mêmes ; ils voulurent mettre tout ce qui peuploit la France, entr'eux et le glaive d'une justice qu'ils redoutoient ; ils s'efforçoient de faire de leur crime personnel un crime national. Tout ce qui ne voulut pas paroître leur complice et s'associer à la haine qu'ils inspiroient, leur parut autant d'ennemis ou de dénonciateurs dont ils méditèrent la destruction.

La difficulté étoit d'exécuter un plan aussi atroce sans soulever le peuple d'indignation. Pour prévenir ce danger, on imagina de semer la division dans toutes les classes de citoyens, de leur inspirer de la défiance, de faire naître des rivalités, d'accroître l'envie si naturelle à l'indigence, de la mettre dans une opposition perpétuelle avec la richesse, et même avec la médiocrité ; et comme on ne pouvoit arriver à ce but que par une perversité générale, on s'attacha à démoraliser le peuple, à éteindre en lui tout sentiment de

justice, de compassion. L'autorité ne fut distribuée qu'à des hommes qui avoient fait preuve de cupidité, d'irréligion, et d'une haine bien prononcée contre tout citoyen qui conserveroit quelqu'attachement aux principes d'honneur et d'équité.

On ne peut pas se le dissimuler, la politique de Machiavel fut bien surpassée par cette monstrueuse assemblée, qui s'étoit placée entre un abîme et une immense carrière de crimes.

Ce n'étoit pas assez d'avoir créé dans son sein deux comités décorés des noms *de sûreté générale* et *de salut public*; il falloit répandre sur toute la surface de la république, des rejetons de ces deux arbres maudits, destinés à ne produire que des fruits empoisonnés. On établit donc, jusque dans les municipalités les plus désertes, des comités de surveillance, qui purent tout voir, tout observer, tout dénoncer, et ne pas laisser le moindre asile à l'individu paisible qui, en fuyant des villes, s'étoit flatté de trouver le repos et la sécurité dans les campagnes : enfin ce n'étoit point encore assez d'avoir multiplié à l'infini ces tribunaux inquisiteurs; il falloit préserver leurs membres d'un refroidissement qu'on

craignoit. Pour les maintenir toujours en effervescence, on les fit dominer par ces assemblées populaires où la fureur étoit de l'éloquence, et les vociférations du patriotisme. Là, on ne pouvoit être écouté qu'en dénonçant, qu'en accusant, qu'en irritant tous les esprits, qu'en répandant l'effroi par des mesures de vengeance, qu'en gourmandant sans cesse les fonctionnaires publics

Ce fut au milieu de ces assemblées que d'odieux délégués alloient s'éclairer sur l'esprit public, et choisir les instrumens convenables à leurs missions. Précédés de la terreur, ces importans missionnaires, qualifiés de *représentans du peuple*, ne se maintenoient dans leur épouvantable tyrannie, qu'en exagérant leur férocité, quelqu'horrible qu'elle fût. Les papiers publics leur apprenoient que les applaudissemens donnés à leurs rapports, croissoient à mesure que leur cruauté se paroit de plus d'atrocité ; bientôt toute justice disparut des tribunaux institués par la loi ; la crainte seule y succéda, et il s'établit une émulation d'iniquité entr'eux et le tribunal révolutionnaire de Paris. On vit les principaux habitans des cités, et les riches propriétaires, précipités dans d'obscurs cachots, et n'être

rendus

rendus à la lumière que pour être livrés le moment d'après aux bourreaux, qui ne purent suffire à immoler le nombre des victimes qu'on leur présentoit. Ce fut pour remédier à cette impuissance que d'abominables députés imaginèrent d'appeler au secours de leur férocité, deux élémens destructeurs : l'eau et le feu.

L'histoire se chargera, avec autant de peine que de dégoût, d'apprendre à la postérité les scènes dont Arras, Toulon, Nantes et Lyon furent les théâtres.

On ignore encore si ces deux comités d'où émanoient ces ordres sanguinaires, avoient un plan de destruction bien arrêté, ou s'ils étoient dirigés par une haine aveugle de l'espèce humaine. On sait bien que leur pensée dominante étoit de promener la faulx de la mort sur la tête des nobles, des prêtres, de tout ce qui avoit eu part aux faveurs de la famille royale, des magistrats, des hommes de loi, des gens de lettres, enfin de tous les hommes qui, par leurs emplois ou par leurs lumières, étoient soupçonnés de conserver un sentiment d'aversion pour tous les forfaits : mais cet arrêt, prononcé dans le silence d'une barbarie inquiète et soupçon-

neuse, n'auroit pas enlevé, quelqu'étendue qu'on lui eût donnée, plus d'un million d'habitans à la France; et cependant il étoit échappé à plus d'un des initiés, que cet empire devoit être réduit à dix millions d'individus : et comme la barbarie s'allie avec l'ignorance, ils coloroient leur abominable système du prétexte que le sol de la république ne pouvoit fournir qu'à la subsistance de ce nombre d'habitans. Les misérables! ils ne savoient pas, ou feignoient d'ignorer que, plus on enlève de bras à la terre, moins elle peut nourrir ceux qu'on lui laisse.

Qu'un système aussi monstrueux eût été enfanté et suivi dans une ville comme celle de Rome, cela pourroit se concevoir; mais que, dans un état aussi vaste que la France et qui comptoit tant de provinces, une seule s'y soit opposée avec constance et l'apparence du succès, c'est ce qui est hors de vraisemblance, et c'est cependant ce que nous avons vu : tant il est vrai que, quand la tyrannie est parvenue à étonner tous les esprits, à imposer silence à toutes les pensées, à glacer toutes les ames de terreur, il n'y a rien qu'elle ne puisse commander et obtenir de la crainte universelle!

Cette effrayante domination a heureusement aussi ses dangers à redouter ; et lorsqu'elle est dirigée par des mains dénuées de toute habileté, par des esprits privés de toute prudence, par des hommes aveuglés, elle finit par rencontrer des écueils qui la brisent. C'est ce qui est arrivé à cette puissance qu'on a nommée, je ne sais pourquoi, *décemvirale*, puisqu'elle n'avoit rien de commun avec la puissance arbitraire des décemvirs, qu'elle fut incontestablement plus féroce, et qu'elle comptoit plus de dix chefs.

Un d'entr'eux avoit sans doute acquis sur ses complices une grande prépondérance ; il avoit en sa faveur une autorité d'opinion sans mesure ; et lorsqu'il remplit dans une cérémonie les fonctions de pontife de l'Eternel, il n'existoit pas d'être plus puissant que lui sur toute l'étendue de la république. Il n'étoit pas un ennemi, pas un rival qu'il ne pût détruire de son souffle : c'étoit le prince de l'enfer qui sembloit apparoître aux hommes sous les dehors imposteurs d'un adorateur du vrai Dieu, et inspiroit la crainte et le respect aux démons qui lui servoient de cortége. De ce moment, l'Eternel parut avoir arrêté dans sa justice, de confondre l'insolente créature

qui l'avoit outragé de son hommage impur : il jeta dans son esprit toute la présomption de l'orgueil ; il le remplit d'une funeste confiance, d'une périlleuse sécurité.

Cet insensé eut la témérité de ne plus vouloir tirer ses forces que de lui-même ; il abaissa ses collègues, et, non content d'être leur dominateur, il se montra leur ennemi. Au lieu de les attacher à son char, il leur fit craindre de les en écraser. Ceux-ci, ne s'occupant plus alors que de leur propre sûreté, se dispersèrent, s'agitèrent dans les ténèbres et se réunirent pour renverser leur ennemi commun. Mais comment espérer de l'abattre ; qui d'entr'eux osera lui porter les premiers coups ? Celui-là n'auroit-il pas à craindre d'être lâchement abandonné ; cependant le péril imminent les fortifia contre toute défiance. Heureusement pour ces nouveaux conjurés, ne soupçonnant pas même leurs projets, et se reposant sur sa faveur populaire, l'insolent dictateur s'offrit à eux avec la foible escorte qui accompagnoit ses pas. Aussi fut-il frappé d'étonnement et d'indignation, lorsqu'au moment de sa plus grande assurance, il se vit tout-à-coup assailli par ceux mêmes qui n'osoient pas, quelques jours avant, contrarier

sa pensée. Dénué de tout secours, et pouvant à peine prononcer quelques paroles étouffées par les cris de la haine, il tomba accablé sous le poids de la fureur. Ceux qui tentèrent de prendre sa défense, éprouvèrent à l'instant le même sort et furent enveloppés dans sa destinée.

Ce fut un grand soulagement pour la France d'avoir vu rentrer dans le néant ce colosse de puissance et de cruauté, qui pesoit sur elle depuis trop long-temps. Elle en avoit été si accablée, qu'il ne lui restoit pas assez de force pour se délivrer des tyrans subalternes dont elle éprouvoit une secrète horreur. Le joug du crime s'allégea, mais il devoit encore subsister long-temps; il sembloit qu'il ne pût être brisé que par ceux mêmes qui l'avoient consolidé. On vit alors une lutte s'élever entre tous les agens de l'iniquité; pour n'être point accusés, ils se montrèrent accusateurs : ils osèrent se flatter de rentrer en grâce avec la nation, en immolant quelques victimes à sa vengeance; mais ils sentirent bientôt qu'elle n'étoit pas si facile à satisfaire. Plusieurs, inaccessibles aux remords, conservèrent assez de perversité pour tenter de recommencer une nou-

velle carrière de crimes et de tyrannie; heureusement le despotisme n'étoit que dans leurs pensées, et leurs mains ne pouvoient soulever le sceptre de fer qu'elles vouloient saisir.

Le secret de leur foiblesse fut bientôt connu du peuple; il se forma une généreuse insurrection contre les provocateurs du crime, les dénonciateurs, les membres des comités révolutionnaires; ceux qui avoient comblé les prisons et fatigué les bourreaux, se virent à leur tour enchaînés par l'exécration publique et transformés en accusés. On imagina, pour appaiser le peuple irrité, de lui offrir une nouvelle constitution. A cette époque, la nation devoit tout pardonner à ses législateurs; ils avoient partagé ses angoisses; ils ne lui dissimuloient point leurs erreurs, et sollicitoient son indulgence pour le passé: mais, en se montrant implacable, en manifestant ses projets de vengeance, elle leur rendit une nouvelle vigueur, une nouvelle énergie; ils ressaisirent l'autorité qu'ils avoient voulu laisser échapper, et, en usant avec intrépidité des moyens qui leur restoient, ils triomphèrent d'une vaine jactance, et firent rentrer le peuple sous le joug dont il s'étoit

déjà cru délivré. Peu s'en fallut que cette constitution qui avoit apparu au peuple comme un astre bienfaisant, ne fût éclipsée pour jamais : cependant sa lumière ne tarda pas à reprendre tout son éclat ; et ce n'est pas une des choses les moins étonnantes de la révolution, que de l'avoir vue écarter tous les nuages qui s'étoient accumulés pour l'obscurcir dès son horizon. Grâces soient à jamais rendues à ces orateurs qui s'opposèrent à ce qu'on fit repasser la nation sous le régime révolutionnaire ; nous leur avons dû une année de sécurité, la conservation de plusieurs écrivains courageux, et le retour des principes de justice. Ils ont sauvé le peuple du plus grand des dangers : retombé dans l'abattement, ignominieusement désarmé, il étoit à la discrétion de ses vainqueurs, et il dut s'estimer heureux qu'on lui permît de se réfugier dans cette constitution qu'on venoit d'offrir à ses regards, et qui n'a pas tardé à devenir pour lui une forteresse d'où il a pu se défendre et repousser ses ennemis.

IIIe DISCOURS.

Des principaux Obstacles offerts à la Constitution de l'An III.

Nous ne pouvons pas le dissimuler ; quoique la constitution de 1795 présentât au peuple un gouvernement bien supérieur à celui qui l'avoit précédé, elle ne fut pas reçue avec le même enthousiasme que la constitution de 1791 ; la défiance résidoit au fond de tous les cœurs, et l'on craignoit qu'une nouvelle tyrannie ne se fût cachée sous un voile séduisant. Ces soupçons se fortifièrent par le choix des premiers agens du directoire, qui parurent aggraver les calamités de la nation Et en effet, ses subsistances n'étoient point assurées ; un nouveau papier, discrédité dès sa naissance, lui étoit offert pour une valeur réelle ; une marche témérairement entreprise au-delà du Rhin, avoit été bientôt suivie d'une retraite meurtrière ; quelques administrations se montroient déjà trop disposées à enfreindre une constitution qu'elles devoient protéger et défendre ; les

fortunes, épuisées par cinq années de malheur, étoient assaillies par une taxe arbitraire qui n'eut jamais d'exemple, et que l'on n'eut pas honte de colorer du nom d'*emprunt forcé.* Toutes ces calamités réunies étoient loin de concilier l'affection publique au nouveau gouvernement.

Les représentans que le peuple venoit de choisir, les seuls qu'il sembloit adopter, étoient tellement accablés par une majorité déloyale et oppressive, que le découragement énervoit leur résistance. On sentit cependant combien il étoit avantageux pour l'intérêt de la nation, d'avoir dans le corps législatif deux conseils, où ses intérêts fussent défendus. L'injustice avoit deux combats à livrer et deux victoires à remporter, avant de réussir dans ses odieux projets. Une justice qu'on ne peut pas refuser au conseil des anciens, c'est qu'il a toujours su repousser, avec autant de prudence que de fermeté, les atteintes portées à cette constitution, mise particulièrement sous sa sauvegarde ; il s'en est servi comme d'un bouclier, contre lequel venoient s'émousser tous les traits de la perversité. S'il a quelquefois composé avec elle, ce

n'a été que pour ménager ses forces, les accroître et opposer ensuite une résistance invincible.

Le point important étoit de conserver le fort d'où l'on pouvoit se défendre contre l'anarchie, et d'arriver à l'époque où la probité recevroit un accroissement de puissance, et l'injustice seroit affoiblie par la perte d'une partie de ses complices.

Ce ne fut pas sans quelque tentative, sans quelqu'essai de résistance, que des hommes habitués à la domination, virent approcher le terme de leur puissance. Quoiqu'ils n'aient pas paru prendre part à une conspiration effroyable dans son plan, terrible dans son exécution, plusieurs d'entr'eux apprirent avec regret qu'elle avoit été étouffée dès sa naissance, et l'intérêt qu'ils n'ont pas rougi de montrer pour ses auteurs, prouve qu'elle ne leur étoit pas tout-à-fait étrangère; ils en auroient sans doute modéré le mouvement, et, en se préservant de ses atteintes, ils en eussent dirigé l'action contre tous leurs adversaires.

Tandis que d'audacieux brigands projetoient de ramener un système révolutionnaire, plus atroce encore que celui qui avoit

mis la France en péril, des agens téméraires et imprudens laissèrent découvrir le projet de relever ce trône abattu, et qui ne conservoit plus en sa faveur qu'un regret silencieux, qu'une défiance de l'avenir, et l'antique sentiment de la nation.

Ces deux projets opposés ont paru si dénués de puissance, et ont laissé entrevoir des conséquences si alarmantes, que, loin de nuire au gouvernement adopté, ils n'ont servi qu'à le fortifier; ses plus ardens ennemis ont été réduits à fléchir devant lui, et à délaisser la puissance dont ils avoient trop long-temps abusé. Déjà l'avenir qui s'offroit devant eux, ne leur présentoit que honte et nullité. Paris qui, depuis des siècles, est le réceptacle des crimes, étoit devenu pour eux un asile nécessaire : là, perdus dans la foule, ils y consumoient dans la débauche le fruit de leur brigandage, correspondoient avec leurs complices, s'y fortifioient, tentoient de renouer le fil de quelques intrigues, et épioient l'occasion de se faire reporter au rang d'où ils avoient été précipités. Quelques-uns d'entr'eux trouvèrent le moyen d'ennoblir leurs retraites, d'un titre qui les admît chez l'étranger où

la politique les reçut; mais la défiance et la haine les enveloppèrent.

Jusqu'à ce qu'une paix générale ait consolidé toutes les prétentions de la république françoise, ait dissipé toutes les sollicitudes de son gouvernement, il est difficile d'avoir une opinion ferme, et de se défendre des incertitudes que fait naître un sentiment presqu'universel. Il faut en convenir, la nation françoise a été jetée plutôt dans le gouvernement directorial qu'elle ne s'y est dirigée, et elle s'y montra attachée plus par prudence que par affection. Le temps seul apprendra si un peuple qu'on a détaché de la monarchie, de ses opinions religieuses, de son respect pour les grandeurs humaines, et de ses habitudes antiques, peut en perdre le souvenir et n'y pas être ramené par la pente d'un sentiment qui le domine peut-être encore.

L'écrivain qui hasarde ces doutes, est devenu à cet égard si indifférent, le délire dont il a été le témoin, a tellement refroidi ses sentimens politiques, qu'il ne forme de vœux que pour le bonheur des hommes, et qu'il dédaigne d'interroger l'avenir : fatigué d'avoir lutté en vain contre le torrent

qui a entraîné toute la nation, il se laisse aller au courant des circonstances, et subit sans regret la loi des destinées de sa patrie.

Eh! pourquoi reviendrions-nous sans cesse sur le passé? Oublions que, dans l'origine de la révolution, toutes les volontés s'accordoient à maintenir la monarchie françoise; que tous les désirs se bornoient à purifier l'autorité de ses rois, à lui donner pour contre-poids une justice immuable et protectrice de l'intérêt du peuple; que la France eût été satisfaite d'obtenir une charte qui auroit supprimé les taxes inégales ou arbitraires, fait disparoître les servitudes flétrissantes et onéreuses, qui eût anéanti des priviléges usurpés, des exclusions insultantes au mérite, des distinctions impolitiques, qui auroit rapproché la justice des chaumières, et substitué, dans les tribunaux, l'équité et les lumières à l'orgueil et à l'ignorance.

Il n'a tenu qu'à l'assemblée constituante de l'obtenir cette charte si désirée et si nécessaire; elle s'est livrée à d'autres pensées qu'elle a cru plus élevées, plus dignes de sa prépondérance. En dépassant l'espérance et le vœu du peuple, elle a agrandi le

cercle des prétentions humaines ; elle a renversé les barrières qui défendoient l'autorité souveraine ; elle l'a mise hors d'état de résister à l'importunité, à l'audace, et de commander l'obéissance à la loi, dont on ne lui confioit qu'à regret l'exécution.

C'est dans cet état de foiblesse que la première assemblée a laissé le monarque françois aux prises avec une législature bien inférieure en lumières, mais bien prédominante en artifice et en témérité.

J'en ai déjà donné une légère esquisse dans le volume précédent ; mais si l'on veut se rappeler à quelle époque il a été publié, si l'on se ressouvient que c'est en présence, et pour ainsi dire sous les yeux des membres les plus coupables de cette assemblée, que j'ai décrit leur perversité, on conviendra que, tout en affoiblissant leurs traits, il y avoit plus de courage que de prudence à s'exposer ainsi à leur fureur.

Toute présomptueuse que fût cette seconde législature, elle osa bien renverser le monarque, mais elle ne se crut point assez forte pour abattre la monarchie ; elle imagina, pour accomplir ce projet, de se transformer en Convention, et d'appeler à son

secours tout ce qui avoit fait preuve d'audace et de scélératesse; et l'on ne sait que trop par quel moyen elle est arrivée à faire passer pour le vœu national, ce qui n'étoit que la pensée de quelques novateurs.

Tout a paru changé par sa puissance et l'empire de la terreur ; mais il est un sentiment national et un préjugé habituel, qu'il n'est pas toujours au pouvoir des hommes de déraciner : en vain en élague-t-on les branches, en diminue-t-on la tige; bientôt de nouveaux rejetons reparoissent, s'accroissent, se multiplient, et finissent par étouffer tout ce qui s'élève sous leur ombrage.

Nous n'entendons point, en parlant ainsi, inspirer des défiances, fortifier des espérances jusqu'à présent déçues. Nous ne faisons qu'user du droit de reporter notre réflexion sur le passé, et de la présenter à l'avenir.

La constitution de l'an III eût-elle été plus parfaite, elle auroit eu long-temps à lutter contre un antique attachement, contre une force d'habitudes qui lie la génération actuelle à celui qu'elle a vu dans sa pompe et sa splendeur. Ils n'étoient que trop pénétrés de cette idée, ces hommes sanguinaires

qui dévouoient à la mort tous ceux qui avoient eu part aux faveurs du monarque, ou reçu quelques émanations de sa puissance; et ce fut pour se soustraire aux soupçons de leur férocité, que tant de courtisans, tant de serviteurs se sont depuis montrés sous les traits de la lâcheté et de l'ingratitude. Ce masque odieux ne les a pas tous garantis de la fin tragique qu'ils redoutoient, et ils n'ont fait qu'ajouter le mépris à leur désastre.

Mais si cette loi n'avoit pas pour elle l'assentiment général, elle étoit fortifiée par les circonstances. L'homme qui aspiroit à l'honneur de gouverner la nation, étoit loin d'elle, sans fortune et sans éclat; ceux que le malheur associoit à sa destinée, avoient le désespoir dans l'ame. Il ne pouvoit s'offrir qu'avec la pensée de la vengeance; le peuple qui lui auroit remis le pouvoir, se sentoit si coupable à ses yeux, qu'il eût à peine osé espérer le pardon. Comment se résoudre à se montrer suppliant dans la victoire, et à remettre dans les mains d'une autorité outragée le glaive qu'on lui a arraché?

IVe DISCOURS.

Analyse de la Constitution de l'An III.

Puisqu'il entre dans le plan de notre travail de faire connoître les constitutions à travers lesquelles la révolution a fait passer le peuple français, considérons un moment celle de 1795, quoiqu'elle ne soit plus à nos yeux que comme une ombre fugitive.

L'expérience avoit appris aux François, que ces réglemens qui émanoient d'une seule assemblée, et sembloient jaillir du centre des passions, étoient souvent aussi désastreux qu'inconsidérés : ils ont senti qu'il n'appartenoit qu'à la sagesse divine de concevoir, de rendre instantanément des décrets immuables ; et, malgré cette aversion qu'ils avoient d'abord manifestée pour l'établissement de deux chambres, ils ont consenti à introduire deux conseils dans le corps législatif : l'un qu'on appeloit le *Conseil des cinq cents*, l'autre celui *des anciens*. Le premier avoit exclusivement la faculté de proposer la loi : il étoit *la pensée du législateur ;* mais cette pensée pouvoit s'évaporer devant

la maturité du conseil des anciens, qu'on pouvoit appeler le *jugement du législateur.* C'est pour se garantir d'un rejet mérité, qu'avant de s'arrêter à aucune résolution, le conseil des cinq cents devoit la soumettre aux formes suivantes :

« Il se fera trois lectures de la proposition ; l'intervalle entre deux de ces lectures, ne peut être moindre de dix jours ».

« La discussion est ouverte après chaque lecture ; et néanmoins, après la première ou la deuxième, le conseil des cinq cents peut déclarer qu'il y a lieu à ajournement ou qu'il n'y a pas lieu à délibérer ».

« Toute proposition doit être imprimée et distribuée deux jours avant la seconde lecture ».

« Après la troisième lecture, le conseil des cinq cents décide s'il y a lieu ou non à ajournement ».

« Toute proposition qui, soumise à la discussion, a été définitivement rejetée après la troisième lecture, ne peut être reproduite qu'après une année révolue ».

Il faut convenir qu'il étoit difficile de prendre de plus sages mesures et de mettre plus d'entraves àla fougue des passions, et au

zèle inconsidéré. Malheureusement ces lectures ne furent pas toujours assez attentivement écoutées, et ces propositions imprimées étoient trop souvent distribuées à des hommes qui ne daignoient pas les méditer, ni se mettre en état de les rejeter, ou de les approuver par des motifs raisonnables.

Un autre inconvénient étoit que ces formes protectrices de la raison, pouvoient être écartées sous le prétexte d'*urgence*; et ce qui ne devoit s'appliquer qu'à des circonstances rares, s'adaptoit arbitrairement à des résolutions qui ne requéroient point célérité.

Le conseil des anciens étoit composé de deux cent cinquante membres. Une assemblée qui n'a pas la faculté de proposer des loix; et ne peut qu'approuver ou rejeter celles qu'on lui présente, devoit être en moindre nombre que cellequi avoit l'initiative sur toutes les parties de la législation.

Il étoit sage aussi d'exiger des membres qui composoient ce conseil, le calme et l'expérience d'un âge plus avancé: aussi devoient-ils avoir atteint au moins celui de quarante ans. C'étoit sans doute pour honorer le mariage, que la constitution n'ad-

mettoit dans le conseil des anciens que des hommes qui eussent payé un tribut à ce grand acte de la société.

« Le conseil des anciens pouvoit changer la résidence du corps législatif; il indiquoit, en ce cas, un nouveau lieu et l'époque à laquelle les deux conseils étoient tenus de s'y rendre ».

« Le jour même de ce décret, ni l'un ni l'autre des deux conseils ne pouvoit délibérer dans la commune où ils avoient résidé jusqu'alors ».

D'après cet article, il étoit peut-être impolitique d'avoir formé à si grands frais des salles d'assemblée, des palais du directoire à Paris, comme si cette cité orageuse devoit toujours offrir assez de calme pour que le conseil des anciens ne songeât jamais à transférer le corps législatif hors de cette enceinte.

Les auteurs de la nouvelle constitution avoient éprouvé trop de frayeur sous la tyrannie sanglante des comités, pour ne pas veiller à leur conservation. Aussi étoit-il difficile d'environner leurs personnes de plus d'obstacles à toute atteinte, qu'ils ne l'ont fait ; et l'on a depuis appris, par le procès du fameux *Drouet*, combien une accusation

dirigée contre un législateur, devenoit onéreuse à la république.

« Hors le cas de flagrant délit, les membres du corps législatif ne pouvoient être amenés devant les officiers de police, ni mis en état d'arrestation, avant que le conseil des cinq cents n'eût proposé la mise en jugement, et que le conseil des anciens ne l'eût décrétée ».

« Un membre du corps législatif ne pouvoit être traduit devant aucun tribunal autre, que la haute-cour de justice ».

Ce n'étoit pas assez d'avoir créé ce corps législatif ainsi divisé, il falloit remettre à un agent distinct et séparé l'exécution des loix. Ne confier ce pouvoir qu'à un seul individu, et l'environner d'une certaine majesté, d'un certain appareil de puissance, c'eût été faire reparoître dans une république l'image de la royauté. On a pensé qu'on affoibliroit ce souvenir en répartissant le pouvoir exécutif sur cinq têtes, qu'on décoreroit du titre de *Directoire*.

« Ces directeurs, après l'an neuvième de la république, ne pouvoient être prisque parmi les citoyens qui auroient été membres du corps législatif ou ministres ».

« La puissance des premiers élevés à ce rang suprême, étoit subordonnée au sort ».

« Chaque membre du directoire le présidoit à son tour, pendant trois mois seulement ».

« Le président avoit la signature et la garde du sceau ».

« Le directoire étoit chargé de pourvoir à la sûreté extérieure ou intérieure de la république ».

« Il disposoit de la force armée ».

« Il surveilloit et assuroit l'exécution des loix dans les administrations et tribunaux par des commissaires à sa nomination ».

Il nommoit hors de son sein les ministres, et les révoquoit lorsqu'il le jugeoit convenable».

Après avoir dominé tous les citoyens de la république, le directeur qui rentroit dans leur classe, payoit un tribut à sa puissance éclipsée.

« Il ne pouvoit sortir du territoire de la république, que deux ans après l'extinction de son autorité ».

Quoique le directoire ne parût d'abord être qu'un agent passif du corps législatif, la constitution l'autorisoit cependant :

« A mettre les conseils sur la voie du bien public ».

« Il pouvoit, en tout temps, inviter par écrit le conseil des cinq cents, à prendre un objet en considération ; il pouvoit lui proposer des mesures, mais non des projets rédigés en forme de loix ».

Autant la convention avoit d'abord accumulé et confondu les pouvoirs, autant elle sentit cette fois la nécessité de les diviser et de les rendre indépendans.

« Le pouvoir administratif étoit sans influence sur le pouvoir judiciaire ; celui-ci n'étoit soumis qu'à la loi ».

Les propriétaires comprirent combien il étoit essentiel d'avoir pour administrateurs des hommes justes et éclairés : malheureusement ceux-ci ne trouvoient pas dans la constitution la récompense assurée de leurs services ; et puisque la loi vouloit que les directeurs ne pussent un jour être choisis que parmi les législateurs ou les ministres, pourquoi ne prescrivoit-elle pas que les législateurs ne seroient choisis à la même époque que parmi les administrateurs et les juges qui auroient été élus par le peuple, depuis l'activité de la constitution ?

Cette perspective, quelqu'incertaine qu'elle eût été pour plusieurs individus, auroit

animé leur zèle et porté dans le sein du corps législatif plus de lumières sur les ressources, sur le moral et les facultés des départemens.

Mais n'est-ce pas trop long-temps nous occuper d'une création rentrée dans le néant? Qu'importent ses défauts ou ses perfections? Elle étoit, sans doute, défectueuse, puisqu'elle n'a été soutenue ni par la puissance des législateurs, ni par l'affection du peuple.

Ne dissimulons pas cependant qu'elle nous a fait passer à des idées plus saines que celles dont la nation étoit enveloppée. Elle a mis long-temps un frein à l'anarchie; et à l'aide d'un de ses articles, le peuple françois a échappé à une autorité qui s'étoit corrompue et menaçoit de rentrer dans une nouvelle carrière d'injustices et de persécutions.

Après avoir contemplé les ruines de ces grands édifices politiques, le véritable publiciste aime à s'arrêter, se recueille pour méditer sur les causes de leur destruction; et c'est en les faisant connoître, qu'il peut prévenir de semblables catastrophes pour les gouvernemens qui succèdent à ceux que les révolutions viennent d'anéautir.

Ve DISCOURS.

De ce qui affermissoit la Constitution de l'An III, et repoussoit la Royauté.

Il faudroit, pour la durée de la république, que la nation fût plongée dans le fleuve de l'oubli, qu'elle perdît le souvenir de ses anciens maîtres et de ses propres bourreaux : peut-être faudroit-il encore que de nouvelles idées religieuses pénétrassent dans toutes les ames. Qu'on ne croie pas cependant qu'un gouvernement, pour être durable, ait absolument besoin de l'affection de la multitude. L'histoire ne nous a que trop appris que les peuples peuvent être dominés pendant des siècles par la crainte, et faire à leur intérêt le sacrifice de leurs opinions politiques. La terreur qui subjugue les esprits et les soumet à un gouvernement, ne provient pas toujours de lui, et c'est ce qui contribue à le consolider. On ne l'aime pas, mais on s'y attache ; on s'y rallie, parce qu'on redoute encore celui qui l'a précédé. Les royalistes préfèrent avec raison le calme et la nullité de leurs es-

pérances, à la tyrannie et à la persécution des révolutionnaires ; ils se consolent de leur abaissement par le plaisir de voir leurs ennemis détrônés, humiliés ; ils jouissent de l'impuissante fureur où le crime est réduit. Un autre sentiment qui sembloit consolider la constitution de l'an III, c'étoit la juste défiance du retour de l'autorité monarchique. On redoute une aveugle vengeance, une fierté farouche, une vanité présomptueuse, un mépris accablant pour la multitude, et la tyrannie du pouvoir militaire.

Ceux qui ont le plus gémi sur la destruction du trône, sentoient qu'une autorité absolue compteroit pour rien une douleur muette et inactive, pour beaucoup un exil volontaire ; que les faveurs du prince se répandroient sur des fugitifs qui se sont associés à son infortune ; qu'en travaillant pour lui, ils auroient de grands dangers à courir, et ne recueilleroient pour prix de leur dévouement que dédain et ingratitude.

Qu'on ne nous accuse pas de vouloir insulter au malheur, si nous nous permettons quelques réflexions sur la conduite impolitique du prince dont la loi repousse les espérances.

Il n'ignoroit pas que le peuple français étoit jaloux de deux conquêtes ; celle de l'indépendance d'un pouvoir illimité ; celle d'un droit égal aux emplois qui doivent être la récompense des talens et des vertus : il savoit qu'il avoit horreur des usurpations de l'orgueil, que le retour de l'ancienne magistrature lui inspiroit une juste crainte, que l'intérêt l'attachoit à diverses propriétés vendues sous l'empire de la loi. Qu'a-t-il fait pour satisfaire le vœu national et dissiper les alarmes de ceux qu'il nommoit son peuple ? Les manifestes qu'il lui a adressés, ne donnoient aucune espérance, n'écartoient aucune frayeur ; toutes ses affections sembloient se porter sur ceux qui s'étoient unis aux ennemis de la France.

Cette noblesse qui avoit abandonné le trône, paroissoit seule exciter son tendre intérêt. C'étoit pour la récompenser dignement qu'il vouloit conquérir une puissance sans bornes ; il promettoit de la réintégrer dans toutes ses prérogatives. Jamais il ne séparoit sa cause de celle de nos ennemis ; leurs triomphes étoient les siens ; leurs défaites devenoient ses calamités : c'étoit sur nos revers et notre honte qu'il fondoit sa domination et sa

gloire. Ce ne fut pas ainsi que le grand *Henri* saisit la couronne qu'on lui disputoit ; c'étoit en France et avec des François qu'il combattoit. Ceux qui alloient se réfugier dans son camp, y étoient accueillis. Il étonnoit par son courage, il charmoit par sa bonté. S'il versoit le sang de l'étranger sans pitié, il répandoit des larmes sur celui de ses sujets égarés. Il pardonna l'erreur et se montra le père de ses ennemis sans devenir ingrat envers ses amis.

Combien ses descendans sont demeurés loin d'un si beau modèle ! ils ont vu froidement des provinces s'armer en leur faveur, repousser avec un courage héroïque l'irréligion et la licence, et, au lieu d'animer un si beau zèle par leur présence, ils l'ont abandonné à ses propres forces, et laissé succomber sous le poids de la vengeance.

On ne s'étonne point assez qu'il y ait encore tant de royalistes en France, lorsque les prétendans à la royauté ont fait si peu pour eux ; et c'est peut-être ce qui prouve le plus ; combien cet attachement est inhérent au caractère national ; c'est une espèce de religion que la persécution et la philosophie ne peuvent déraciner du cœur des François.

Il faut pourtant qu'elle demeure comprimée sous l'empire de la loi, et le grand art du gouvernement sera de lutter avec lui et de le dominer toujours, sans se flatter de l'étouffer.

Au lieu de l'irriter en le combattant de front, il seroit d'une politique sage de l'adoucir, de le charmer : peut-être parviendroit-on par d'adroites diversions à le détacher de ses anciennes affections ; mais le temps et le bonheur peuvent seuls fermer ses blessures et l'acclimater dans une région républicaine.

---

voir se succéder, jusqu'à ce qu'elles aient quelque chose à leur enlever, et n'aient rien de plus à leur offrir. La paresse et les vices qu'elle enfante, contribuent pour beaucoup à grossir cette masse tumultueuse et inconstante : aussi se rencontre-t-elle plus fréquemment dans les villes que dans les campagnes.

Le laborieux cultivateur, le propriétaire d'un marais, ne songent pas à changer le gouvernement qui les protége; ce n'est donc pas dans cette classe que des agitateurs cherchent à enrôler des séditieux.

C'est parmi les artisans oisifs et débauchés qu'ils vont recruter des compagnons de trouble et de brigandage; et comme ils n'ont pas toujours de l'or à leur offrir, ils les enivrent de fausses promesses et d'espérances trompeuses.

Une vérité incontestable, c'est que les orages révolutionnaires, en faisant fermenter les esprits, répandent sur le sol qu'ils agitent beaucoup de germes de sédition; semblables à ces pluies qui font tout-à-coup paroître sur la surface de la terre une multitude d'insectes ou de reptiles venimeux, que l'œil n'y découvroit point encore.

Qu'on ne s'étonne donc point que notre révolution ait fait sortir du néant une foule d'ambitieux qui s'agitent en tout sens, pour attacher quelqu'importance à leur existence hideuse.

Ils ont vu des puissances éphémères se former, dominer les anciennes, en s'élevant du limon où elles avoient été jusqu'alors ensevelies, et ils voudroient aujourd'hui prendre le même essor.

Voilà la véritable cause de ces tentatives téméraires qui se multiplient dans les départemens et troublent encore plus fréquemment cette grande cité, dont une sage politique auroit dû, depuis long-temps, resserrer les limites.

C'est là que réside ce volcan, qui jette par intervalle une épaisse fumée, fait sentir quelque commotion, et a bouleversé plus d'une fois le corps législatif et le directoire.

Il seroit donc prudent d'en prévenir les explosions et de détourner le cours des matières inflammables qui pénètrent dans son gouffre par divers canaux souterrains.

C'est ce qu'on ne peut espérer que de l'administration la plus attentive et la plus surveillante.

Combien

Combien l'on eut à se reprocher d'avoir confié le ministère de la police de cette cité orageuse, à l'un de ces hommes qui s'étoit signalé dans les émeutes, ou avoit montré une lâche indulgence pour les forfaits! Loin d'épier la sédition, de la suivre dans ses détours, de la comprimer, les factieux se sentoient plus forts de son appui, s'enhardissoient au crime, et mirent en péril la franchise qui se déclaroit ouvertement leur ennemie. Bientôt il n'y eut plus de sûreté que pour les législateurs qui s'affilièrent à la faction dominante, ou pour ceux qui s'enveloppèrent dans l'obscurité et le silence.

C'est parce que l'ancien gouvernement s'est trop reposé sur sa force, et n'a pas assez daigné surveiller la capitale, que son chef en a d'abord reçu la loi, et ensuite la mort.

L'expérience n'a que trop appris que ce n'étoit pas la domination des classes opulentes ou éclairées qui étoit redoutable; ce ne sont pas elles qui ont versé le sang des premières victimes de la révolution; ce ne sont pas elles qui ont fatigué, outragé de cris séditieux et féroces la famille royale; ce ne sont pas elles qui ont porté la terreur dans le sein du corps législatif, y ont promené des têtes

sanglantes; ce ne sont pas elles enfin qui ont préparé et produit les journées atroces du mois de septembre; et cependant, c'est sur elles qu'une politique aveugle a presque toujours fait tomber l'oppression, la ruine et le meurtre.

Malheur au gouvernement qui place sa confiance dans une populace grossière et ignorante, et attend d'elle la soumission aux loix et le respect pour les magistrats !

Cette erreur qui a égaré l'assemblée constituante, la législative et la convention, a été bien funeste à la majorité de leurs membres, et encore plus à la nation.

Tout ce que ces trois assemblées avoient créé à l'aide de l'indigence crapuleuse et déhontée, a été détruit par elle; c'est cependant cette arme, si dangereuse pour ceux mêmes qui osent s'en servir, qu'on s'est encore efforcé de mettre en usage: tant les hommes sont peu susceptibles d'être rectifiés par leur propre expérience. Insensés! qui ne voulez avoir pour auxiliaires que de misérables artisans, que des mercenaires vicieux, que des femmes débauchées, eussiez-vous à votre disposition tous les trésors du nouveau monde, vos richesses

s'épuiseroient en largesses ; l'oisiveté sera insatiable ; plus vous lui donnerez, plus elle vous demandera. Lorsque vous ne pourrez plus satisfaire ses désirs renaissans, son zèle se transformera en fureur, et vous en serez les premières victimes.

La constitution de 1795 eut encore un autre danger à courir ; ce fut l'établissement d'un gouvernement militaire qui devoit naître d'une scission entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif.

Le premier, comme on l'a déjà observé, n'avoit qu'une force morale et d'opinion. Le second avoit dans sa main la puissance militaire, et dispensoit les hautes faveurs, les emplois importans.

Le premier ne pouvoit étendre sur toute la république qu'une protection générale ; le second en accordoit une particulière, et par cette raison elle étoit plus recherchée des ambitieux et des intrigans. Quels moyens celui-ci n'avoit-il pas de feindre des troubles, de créer des périls, de provoquer des hostilités, enfin de colorer des mesures redoutables !

On ne pouvoit donc espérer d'échapper à ce danger, que par un accord parfait

entre ces deux autorités suprêmes. Ce n'étoit qu'autant qu'elles auroient été en harmonie que la constitution, dont elles tiroient leur puissance, auroit dominé la république sans trouble, et auroit fait mouvoir tous ses rouages. Peu auroit importé alors que les administrateurs, que les juges eussent ou n'eussent pas conservé de l'affection pour l'ancien gouvernement; ils auroient été contraints d'être les instrumens d'une loi dominatrice: la puissance militaire n'auroit eu de force qu'en lui obéissant et en commandant en son nom.

Nous n'avons que trop vu les conséquences funestes de cette division. La majorité du corps législatif et celle du pouvoir exécutif se sont observées avec défiance, et sembloient se menacer. La nation inquiète les considéroit, et paroissoit disposée à donner son assistance à ses représentans; mais la majorité du pouvoir exécutif s'entouroit des instrumens de la terreur; déjà elle avoit fait entendre une voix menaçante. Le rempart derrière lequel une jactance imprudente se croyoit si assurée, ne tarda pas à être attaqué; bientôt il fut renversé, et écrasa de sa chute ceux qui ne surent pas se dé-

fendre. La nation seroit-elle encore destinée à n'avoir pour loi que celle de l'audace et de la force ? A peine osa-t-elle plaindre les vaincus et murmurer contre les vainqueurs. L'abus qu'ils firent de leur victoire, tout horrible qu'il fut, parut encore de la clémence; l'exil, une déportation meurtrière, la confiscation des biens furent considérés comme les actes d'une puissance généreuse.

On ne tarda pas cependant à sentir que c'étoit un grand malheur que d'avoir vu la charte constitutionnelle violée avec tant d'audace et d'impunité. Le découragement flétrit le cœur de tous les bons citoyens. On ne vit plus d'autorité légitime, ni dans le corps législatif, ni dans le directoire. La nation consternée demeura soumise par la crainte. Il sembloit qu'elle eût perdu toute énergie, et qu'il ne lui restât d'autre faculté que celle de la résignation à l'injustice et à l'ignominie. Et en effet, on ne pouvoit pas porter plus loin l'insulte à son égard, que d'avoir destitué arbitrairement les représentans, les administrateurs, les juges qu'elle venoit d'honorer de sa confiance, et de les remplacer par des hommes qui insultoient à sa dégradation.

VIIe DISCOURS.

Des Causes qui ont amené l'Événement du 18 Fructidor.

Nous élevant toujours au-dessus de l'esprit de parti, ne voulant tenir à aucune faction, nous exposerons avec franchise notre opinion sur les causes qui ont amené l'événement du 18 fructidor.

Le corps législatif vit, en l'an IV, arriver dans son sein plusieurs citoyens qui avoient trop souffert de la révolution, et sur tout des erreurs de la convention, pour partager les affections de tous ceux auxquels ils se trouvoient agrégés ; mais s'ils se montrèrent opposés à des collègues qui se complaisoient encore dans les abus de leur ancienne autorité, et paroissoient en regretter l'usage, ils prouvèrent qu'ils étoient accessibles à l'indulgence pour les hommes qui vouloient rentrer de bonne foi dans le chemin de la justice ; et dès-lors, il se forma un accord de pensées, un rapport d'opinions, qui donnèrent à l'équité la majorité des suffrages.

D'abord toutes les idées parurent se diriger vers la constitution de l'an III ; c'étoit cette loi salutaire et protectrice qu'on vouloit consolider et préserver de toute atteinte ; c'étoit en son nom qu'on proposoit des résolutions ou qu'on les écartoit.

Malheureusement les pensées qu'il étoit de la prudence d'étouffer, germèrent en silence dans quelques têtes ; bientôt on les laissa entrevoir. Loin de se contenter de désarmer l'injustice, de comprimer des haines, on fit éclater des ressentimens, on annonça des vengeances, on se para d'un zèle téméraire, on eut la foiblesse de rechercher de misérables éloges et les applaudissemens de l'imprudenee et de la frivolité : au lieu d'entretenir la reconnoissance qu'on devoit à cette constitution qui répandit la sécurité parmi les bons citoyens, on dédaigna ceux qui paroissoient s'y attacher. A l'époque des élections de l'an V, c'étoit déjà presqu'un titre d'exclusion que d'être jugé constitutionnel ; d'absurdes directeurs de l'opinion publique, qui n'avoient pour eux que des préjugés et de l'orgueil, affectèrent de ne porter au corps législatif que des hommes qui se déclaroient les ennemis du gou-

vernement, ou qui avoient de fortes raisons pour contrarier sa marche ; ils ne confièrent le dépôt de la loi qu'à des mains disposées à le détruire.

Cependant, parmi ces nouveaux élus, se trouvèrent plusieurs citoyens d'une grande renommée et qui avoient des droits à la reconnoissance et à l'estime publique ; les intrigans ne tardèrent pas à les circonvenir : ils abusèrent de leur crédulité, de leur inexpérience, et se parèrent de leur assentiment, pour présenter des motions imprudentes ou coupables.

Des écrivains mercenaires, des journalistes toujours livrés à l'opinion dominante, tombèrent dans les mêmes excès qu'on avoit reprochés aux organes des factions précédentes ; ils gourmandèrent la modération, calomnièrent la sagesse, accusèrent la témérité, exaltèrent le faux zèle, outragèrent les autorités qui ne devançoient pas la loi, et ne s'empressoient pas de réaliser leurs projets ; il n'y eut bientôt plus de loués, de célébrés, que ceux qui paroissoient miner la constitution, et rappeler à haute voix, des contrées lointaines, tous ses ennemis.

C'étoit supposer un aveuglement bien

étrange au directoire, ou trop présumer de sa foiblesse, que de penser qu'il ne prendroit aucune mesure pour repousser les attaques journalières faites à sa puissance: une fois que la majorité des deux conseils se déclaroit si ouvertement l'ennemie du pouvoir exécutif, celui-ci devoit, autant pour sa propre conservation que pour le maintien de la loi, préparer des moyens de défense. Plus on faisoit retentir la menace de le mettre en état d'accusation ou de le destituer, plus celui-ci devoit s'entourer des forces qui étoient en sa puissance, pour prévenir sa chute et sa destruction. Il avoit un grand avantage sur ses adversaires; ceux-ci, pleins d'une vaine confiance dans ce qu'ils appeloient l'opinion publique, révéloient indiscrètement leurs projets, annonçoient leurs dispositions. La majorité du directoire, au contraire, opéroit en silence, calculoit ses forces, les rassembloit, combinoit ses attaques et signaloit ses agresseurs. La constitution s'élevoit comme un rempart entre ces deux puissances rivales, et devoit les protéger également. Elle donnoit à l'une et à l'autre le temps de se fortifier, et de parer les coups qu'on se préparoit à lui porter. Le triomphe de l'une des

deux autorités étoit nécessairement pour celle qui réuniroit le plus diligemment des moyens d'attaque, et feroit ensuite une brèche à ce rempart protecteur de sa rivale. Il n'étoit pas difficile de prévoir que le directoire auroit l'avantage, puisqu'il réunissoit et les moyens et le secret des dispositions.

Il avoit à la vérité deux collègues qui inclinoient pour ses adversaires ; mais ce penchant étoit trop connu pour être long-temps funeste, et favoriser la révélation des projets médités. Aussi l'un des directeurs, enveloppé dans la proscription, eut-il à peine le temps d'échapper aux mains prêtes à le saisir, et abandonna, par une fuite précipitée, celui dont il auroit partagé le triste sort.

Le directoire prouva, dans cette occasion, combien la célérité des expéditions et le secret du commandement ont d'ascendant sur ces délibérations turbulentes, sur ces provocations publiques, sur ces menaces verbeuses et inconsidérées d'une assemblée divisée d'opinion et de système ; un seul ordre, un seul instant suffirent pour désarmer la garde des conseils, et enchaîner ses membres opposés au directoire. Jamais des hommes qui s'étoient crus si puissans, n'éprouvèrent

plus rapidement le sentiment de leur foiblesse ; ils virent ce que c'étoit que cette force d'opinion sur laquelle ils s'étoient reposés avec tant de confiance. Un général dont le nom avoit fait trembler des nations, se vit entraîné par quelques soldats ; des législateurs qui sanctionnoient les traités des souverains, et dont les suffrages balançoient naguère les intérêts de l'Europe, éperdus, errans dans la capitale, cherchoient des asiles où ils pussent se soustraire à la captivité qui les menaçoit. Ceux qui se disoient les représentans du peuple, s'en voyoient abandonnés, et ne rencontroient par-tout que froideur et indifférence sur leur sort. Bientôt ils eurent moins à craindre la sévérité du directoire, que le ressentiment des collègues qu'ils avoient outragés et dédaignés. Ceux-ci, retirés dans des salles où ils délibéroient au milieu des passions orageuses, lançoient des décrets foudroyans, enveloppoient dans leurs proscriptions précipitées, directeurs, législateurs, commandans, journalistes, ex-ministres ; enfin tout individu qui avoit paru contrarier leur système, et vouloir faire rétrograder les principes démocratiques, fut frappé de la peine de déportation.

Cependant quelques voix osèrent s'élever contre tous ces excès de l'autorité trop immodérée dans sa vengeance, et c'est à ces mêmes voix que l'on dut le ralentissement de la terreur et la protection des principes de justice.

Personne plus que nous peut-être n'a été contristé de ces actes arbitraires, qui ont porté l'effroi et la désolation dans le sein de tant de familles, qui ont proscrit tant de talens et de vertus ; mais, nous ne pouvons pas le dissimuler, plusieurs de ces victimes se sont attiré leur infortune, moins sans doute par leurs intentions directes que par les soupçons qu'elles ont fait naître, et qu'elles n'ont pas voulu détruire. Et en effet, divers législateurs n'ont-ils pas donné lieu de croire que leur projet fût de laisser crouler la constitution de l'an III ? Cette idée ne naissoit-elle pas d'une protection trop ouverte en faveur de l'ancien clergé ; du dédain que l'on manifestoit pour les prêtres constitutionnels ; du blâme que l'on répandoit sur les acquéreurs de biens nationaux ; de la honte dont on couvroit les possesseurs du domaine des émigrés ; de la confiance qu'on inspiroit à ceux qui se paroient d'un titre proscrit par la cons-

titution ; de l'encouragement qu'on donnoit à des écrivains éphémères, qui, sans mesure, sans retenue, sans décence aucune, outrageoient les premières autorités ? Ils n'épargnoient pas même les fonctionnaires publics qui s'étoient dévoués au salut de la justice et de la patrie, parce qu'ils n'affichoient ni la même témérité, ni le même délire.

Qu'ils ont fait de mal à la France, ces hommes qui se croyoient les François par excellence ! combien ils ont reculé le bonheur public sous le prétexte de le hâter !

L'autorité dont ils n'ont pas su faire usage, a passé dans les mains de leurs ennemis, et elle est retombée de tout son poids sur leurs têtes imprudentes. Les leçons du malheur et de l'expérience avoient été perdues pour eux. A peine étoient-ils dispersés, qu'une guerre terrible a été déclarée aux membres de la famille royale, à ses anciens serviteurs, aux nobles, aux prêtres ; et peu s'en est fallu que la France ne fut encore dépeuplée d'un million d'habitans. Ne voilà encore qu'une partie des malheurs qu'ont fait refluer sur la France ces législateurs expatriés. Il en est un plus grand qu'ils ont fait ressentir aux individus qui se réfugioient de bonne foi dans

la loi nationale, et se complaisoient dans l'idée d'en être toujours protégés. Ils ont amené l'atteinte la plus formidable à la souveraineté nationale ; des élections qui sembloient sacrées ont été anéanties ; la fortune publique a été morcelée ; l'arbitraire a pris la place de la loi ; la liberté de la presse et de la pensée s'est évanouie : les délateurs ont rouvert leurs antres ; et si la prudence du gouvernement n'en eût déjà refermée plusieurs, les jours horribles de terreur et d'anarchie n'auroient pas tardé à reparoître.

A cette même époque où l'on venoit de se jouer si insolemment de la puissance souveraine de la nation ! qui auroit pu le croire ? on institua une fête nouvelle, celle de la souveraineté du peuple. Quel usage a-t-il fait de cette souveraineté, dont on décore si souvent son existence morale ? Ah ! plutôt qu'il ait le courage de l'abdiquer, puisqu'il ne sait ni s'en servir pour son bonheur, ni la conserver lorsqu'il est parvenu à la conquérir. Le temps nous a trop éclairés pour nous livrer à ces illusions de nos politiques anciens ou modernes, qui ont voulu transformer tous les hommes en citoyens, tous les citoyens en législateurs, tous les législateurs en oracles de

la justice. Au lieu de nous amener la liberté, ils n'ont produit que la licence ; ils ont élevé la tyrannie populaire sur une autorité trop absolue, mais moins redoutable dans ses excés.

Au surplus, ces dangereux moralistes ont tellement été victimes de leurs erreurs, que la haine qu'ils inspiroient a dû se transformer en pitié. Oui, voilà le sentiment qui t'est réservé, infortuné *Condorcet*, dont les derniers écrits auroient déshonoré la philosophie, si les écarts de la raison pouvoient flétrir la sagesse humaine.

VIIIe DISCOURS.

Du Refroidissement de l'Esprit public.

RIEN n'importe plus à la dignité et à la stabilité d'un gouvernement, que le respect du peuple pour les autorités constituées ; on ne peut pas trop agrandir à ses yeux les premiers magistrats. Il faut qu'une illusion salutaire les ennoblisse tant qu'ils sont investis du pouvoir qui leur a été confié. Les membres du directoire qui commandoient aux généraux, qui les élevoient ou les destituoient par une volonté absolue, qui envoyoient ou rappeloient à leur gré des ambassadeurs, devoient imprimer une grande vénération au-dedans et au-dehors de la république françoise ; leurs personnes devoient être plus augustes que ne le furent autrefois celle des consuls à Rome : s'ils avoient eu le malheur de tomber dans des fautes graves, la loi ne devoit les atteindre qu'avec des égards et des distinctions particulières ; c'est aussi ce que prescrivoit la constitution. Cependant, des deux directeurs qui

qui parurent coupables, l'un fut rapidement précipité du plus haut degré d'élévation dans une prison avec des accusés d'un ordre bien inférieur, et transféré, comme un captif vulgaire, dans un de nos ports, pour être jeté, avec ses compagnons d'infortune, sur un sol brûlant et presqu'inhabité.

L'autre directeur, également proscrit, destitué, n'échappa que par une fuite ténébreuse au triste sort de son collègue.

Cette catastrophe inattendue, a nécessairement terni l'éclat de la robe directoriale; on n'a plus vu, dans ceux qui en étoient revêtus, ces hommes si solennellement protégés par la loi, et l'envie, déjà trop jalouse de leurs prérogatives, applaudit à une dégradation subite.

Quant à nous, qui ne voudrions voir à la tête d'une grande république que des hommes toujours purs, toujours vertueux, toujours révérés, en admettant, ce que nous sommes bien éloignés de penser, que les deux membres du directoire trouvés coupables à ses yeux, l'eussent été réellement, il falloit, pour l'éclat de la première magistrature, les en retrancher avec un appareil imposant, leur assigner une captivité distincte, un exil

séparé, et leur conserver ces ménagemens qui caractérisent une grande infortune. J'aurois même réclamé d'autres distinctions pour ceux qui furent honorés du titre de législateur, dans la crainte qu'il ne fût flétri aux yeux de tous les citoyens.

Il est malheureusement résulté de cet événement imprévu, un refroidissement presque général pour les premiers emplois de la république ; on n'a plus vu qu'incertitudes ; que dangers pour les citoyens que les suffrages des corps électoraux ou des deux conseils élèveroient aux fonctions de législateur, ou conduiroient au sein du directoire.

C'est peut-être à ce sentiment de froideur et de crainte, qu'il faut attribuer cet abandon du plus beau droit de citoyen, qui s'est depuis fait remarquer dans la plupart des assemblées primaires, et qui a donné trop d'avantage aux plus actifs et plus dangereux ennemis de la constitution. La liberté a été violée par l'anarchie, et la discorde jetée dans les assemblées du peuple et dans ses élections.

Les deux conseils, le directoire pouvoient-ils, comme ils l'avoient promis, espérer d'heureux effets de ces nominations arrachées par la violence et l'intrigue, et discerner le véritable

vœu du peuple à travers ces scissions orageuses qui se sont multipliées dans les départemens? n'auroit-il pas fallu encore porter de nouvelles atteintes à la constitution, pour la préserver du malheur d'être étouffée par le crime ?

C'est sur-tout dans les républiques qu'un gouvernement a besoin de l'attachement du peuple. Si tous les bons citoyens ne sont pas disposés à le soutenir, si l'indifférence pour sa destinée refroidit tous les cœurs et glace le patriotisme, il n'aura plus qu'une existence factice et précaire, et il faudra, pour la garantir d'une chute prochaine, l'étayer par l'injustice et la terreur.

A Dieu ne plaise que l'autorité arrive au point de n'avoir plus que de semblables appuis; ils sont trop périssables pour devoir y placer son espoir et sa sécurité.

La confiance que la majorité de la nation avoit montrée pour la constitution de l'an III, s'étoit beaucoup refroidie, mais elle n'étoit point encore éteinte; peut-être étoit-il possible au gouvernement de la ranimer: le royalisme abattu languissoit, sans espoir de se relever; il falloit à son tour terrasser l'anarchie, et l'on n'auroit pas tardé à voir renaître, au milieu de ces deux colosses ren-

versés, une affection pure et tranquille pour une loi protectrice des propriétés et de la liberté. Tous les bons esprits se seroient remis en harmonie; les sacrifices d'intérêt, d'amour-propre, n'auroient rien coûté; toutes les ambitions auroient disparu devant le sentiment du bonheur public et de la gloire nationale. Mais, pour arriver à ce point si désirable, il auroit fallu que nos législateurs ne s'occupassent plus que de se concilier l'estime du peuple; qu'ils bannissent de leur sein toutes les intrigues, toutes les dissentions; qu'ils affichassent une grande moralité; qu'ils réparassent, autant qu'il auroit dépendu d'eux, les calamités publiques, et soulageassent les infortunes privées; qu'ils eussent eu moins le désir de créer de nouvelles loix, que de purifier les anciennes; qu'ils se gardassent sur-tout de dégrader injustement les autorités qui leur étoient inférieures, parce que c'étoit sur elles que la leur reposoit.

Une conduite aussi sage, aussi généreuse, eût fait pardonner les excès de la vengeance et la violation de la loi; mais pouvoit-on espérer cette magnanimité d'hommes sans vertus, et qui n'avoient de talent que celui de se maintenir dans un pouvoir usurpé.

IXe DISCOURS.

Coup-d'œil sur les Révolutions étrangères.

INCERTAINS sur le sort de la France, abandonnons à l'avenir le soin d'en fixer la destinée ; revenons sur nos pas, et reportons nos regards sur des contrées que nous avions abandonnées. Nous cherchons en vain ce royaume de Pologne dont nous avons décrit, avec tant de soins, le gouvernement orageux : qu'a-t-il servi à cette antique nation, que le philosophe de Genève lui traçât le plan d'une si belle constitution ? l'ouvrage est resté, et le peuple n'est plus. Ce noble polonois, si jaloux de se montrer le créateur et le rival de son roi, a vu sa souveraineté s'éclipser. Confondu dans la foule des sujets vulgaires, il obéit en esclave aux loix de la Prusse, de l'Autriche ou de la Russie, qui ont absorbé le territoire que tant de monarques ont dominé glorieusement.

En vain son dernier roi s'étoit-il efforcé d'attacher tous ses sujets à un gouvernement sage et modéré, et de le préserver de l'ins-

tabilité d'un pouvoir électif; inutilement voulut-il élever à la dignité de citoyens, des hommes flétris de la servitude: ses nobles pensées ont été étouffées par un orgueil imprévoyant, par d'aveugles rivalités; la discorde est venue au secours des oppresseurs; et en brisant tout accord, toute harmonie dans les esprits, la rebellion a d'abord mis le trône en péril, a fourni à l'étranger le prétexte de secourir une monarchie embrasée, et de faire succéder une domination impérieuse aux agitations d'une liberté turbulente. Le prince dont on rejeta la loi, la reçut d'une ambitieuse alliée qui lui arracha son sceptre, laissant à peine sur son front quelques traces de la couronne qu'il tenoit de sa faveur. Ainsi dégradé, il ne lui resta plus qu'à consumer obscurément ce qu'il reçut de la pitié de ses superbes spoliateurs.

Tout ce que nous avons dit de la Pologne doit donc être effacé de notre ouvrage. Ce parallèle du système de Mably avec celui de Rousseau pour la félicité de cette antique monarchie, n'est plus que comme ces caractères tracés sur le sable, que des tourbillons de vent ont fait disparoître.

Notre tableau de la constitution polonoise sera un jour pour la postérité, ce que sont pour nous ces dessins qui ont transmis l'idée des jardins de Babylone et des beautés de la ville de Palmyre.

Si, portant nos regards sur la description que nous avons faite de la constitution germanique, nous comparons son existence actuelle à celle qu'elle avoit à l'époque du traité de Westphalie, et qui sembloit être devenue immuable, quel changement ne découvrons-nous pas dans l'étendue de ses cercles, dans la domination de ses princes! Le chef de l'Empire, il est vrai, paroît avoir conservé la majesté qui décoroit ses prédécesseurs; mais que de membres de ce grand corps politique s'en voient retranchés par le cours du Rhin qui forme aujourd'hui une des limites de la France!

En nous refusant à décrire le gouvernement de la Flandre, il semble que nous ayons prévu que cette fertile contrée ne tarderoit pas à être enlevée à ses souverains, et seroit forcée de participer à notre liberté naissante; les fréquentes insurrections de ce peuple fanatique sont étouffées par l'esprit de tolérance ou d'incrédulité; il a perdu tout à la

fois les anciens dominateurs de sa fortune et de sa pensée.

Cette république qui avoit enchaîné l'Océan pour assurer son indépendance, n'est plus dominée par un chef ambitieux ; il n'asservit plus son industrie à l'intérêt d'une rivale ; mais, réduite à sa périlleuse enceinte, elle a vu ses plus riches colonies envahies par l'Angleterre. Sa marine, jadis protectrice de son commerce, immole dans ses ports, achève de s'y détruire ; ses magistrats, dominés par des factions, lui transmettent des volontés étrangères.

Si, au lieu de mettre sa confiance dans ses digues, elle l'eût placée dans ce courage héroïque qui l'affranchit autrefois de l'Espagne, elle eût repoussé une invasion téméraire ; si elle eût opposé une escadre formidable aux dominateurs des mers, elle brilleroit encore de son antique gloire, et ses trésors, amassés par tant de travaux et d'économie, n'auroient pas été épuisés par ceux qui protégent tout à la fois sa foiblesse et sa liberté.

Si, m'éloignant des contrées du Nord, je passe à celles qu'échauffe le Midi, que de métamorphoses y frappent mes yeux ! Où je voyois des républicains, je ne découvre

plus que des sujets ; où j'apercevois des sujets, je découvre des républicains. Superbe Venise, qu'est devenu ton doge ? où sont tes sénateurs, tes conseils ? Ces nœuds que tu renouvelois tous les ans avec la mer Adriatique, sont pour jamais rompus ; elle ne recevra plus cet anneau que tu lui offrois en signe d'alliance.

Les feuillets de ton livre d'or ont été déchirés par les mains des amis de l'égalité, et tes nobles s'estiment heureux d'être protégés par un maître.

Je vois encore un trône élevé en Italie, celui de Naples ; mais résisteroit-il aux secousses qui le menacent et l'ébranlent à chaque instant ? Des volcans, plus terribles que le Vésuve et l'Etna, alarment le roi des deux Siciles. L'affection de son peuple le soutiendra-t-elle contre ces républicains naissans qui s'agrandissent de jour en jour, et sont fortifiés par l'alliance de la nation françoise ?

Cette souveraineté dont la base portoit sur un respect religieux, et qui sembloit tirer toute sa puissance du ciel, n'en a pas été protégée. Nous avons vu un moment renaître la république romaine, et refleurir ces

titres de consul, qui jetèrent autrefois un éclat si brillant sur la reine du monde. Quelle révolution à ajouter aux révolutions romaines ! combien elle sera digne un jour de la plume d'un grand historien, si la liberté peut reprendre racine sur le sol qui a porté les Brutus, les Scipions ! Combien de réflexions ne fait pas naître un événement aussi inattendu ! Rome rendue à sa liberté primitive par les descendans des Gaulois ; le chef de l'église expulsé de son trône et de la fameuse basilique de Saint-Pierre par ceux qui étoient, il y a quelques années, les sujets du roi très-chrétien. Celui qui se disoit le prince des princes, a donc vu aussi sa grandeur évanouie ! De quelle étrange pensée ne dut pas être affecté l'homme religieux, à la vue de ce pontife que l'étranger venoit, de toutes les parties du monde, contempler dans sa dignité solennelle, errant, sous une foible escorte, cherchant un asile où il pût reposer sa tête blanchie par les années et dépouillée de sa tiare !

S'il existoit un peuple qui pût se flatter d'échapper à nos commotions politiques, et de voir ses divers gouvernemens à l'abri de toute atteinte, c'étoit le peuple helvé-

tique. Concentré dans ses montagnes et défendu par elles, il se reposoit avec confiance sur sa neutralité : semblable à quelques-uns de ses habitans qui voient la foudre se former à leurs pieds et éclater loin d'eux, cette nation étoit calme au milieu de l'orage qui agitoit tant de contrées limitrophes.

Les combats et les jeux de la victoire n'étoient pour lui qu'un grand spectacle qui lui offroit des scènes variées et des catastrophes auxquelles il n'avoit aucune part ; il ne prévoyoit pas que le dénouement le toucheroit de si près. Déjà ses principaux cantons se sont abaissés devant l'active démocratie, et l'esprit d'égalité a fait disparoître des prérogatives et des dominations insultantes pour la multitude : en vain l'orgueil a tenté de défendre ses antiques priviléges ; il a fallu céder à cette force impérieuse qui renverse et détruit tout ce qui s'oppose à son cours.

Qui l'auroit pu croire ! des cantons retranchés dans une modeste égalité, dans une constitutionnelle indépendance, ne furent point à l'abri des atteintes d'une nouvelle fédération ; il fallut qu'ils s'unissent et concourussent au plan conçu par une puissance dominatrice.

Cette liberté dont ils ont été si jaloux, ils ne la tiendront plus du courage de leurs ancêtres : ils la recevront avec le sceau de la nation françoise.

Combien nous étions loin de prévoir pour la Suisse une semblable révolution, lorsque nous écrivions que l'indépendance y étoit tellement défendue par la nature et la valeur de ses habitans, qu'elle pouvoit, en se réfugiant à des hauteurs inaccessibles, y défier l'Europe entière !

Puisse la sagesse triompher des erreurs de la vanité et du délire du fanatisme, et arrêter l'effusion du sang, dans une contrée où l'indigence a fait germer tant de vertus !

Nota. On voit que ce discours a été composé en 1798, avant que le pape existant fût élu et reporté sur la chaire d'où son prédécesseur avoit été arraché par le fanatisme de l'irréligion.

Xe DISCOURS.

De la Tyrannie qui succéda au 18 Fructidor.

Solon s'étoit flatté d'avoir donné aux Athéniens, sinon les meilleures loix, du moins celles qui leur convenoient le plus : quelle fut cependant sa surprise, lorsqu'à son retour d'Egypte, il trouva le gouvernement qu'il croyoit si durable, renversé par Pisistrate, et sa patrie frustrée de cette liberté dont il se glorifioit de l'avoir enrichie pour jamais ! Les auteurs de la constitution de l'an III auroient pu éprouver la même surprise et le même regret, si, après s'être éloignés de la France, ils l'eussent retrouvée sous l'empire du pouvoir qui venoit de répandre la consternation, et dans le corps législatif, et dans le sein de toutes les autorités constituées.

Lorsque je vis si peu de républicains au milieu d'une vaste république, et une tendance trop générale à un nouvel ordre de choses, je ne me sentis point rassuré par ces mesures secrètes, par cette surveillance

active et menaçante, qui produisirent plus la soumission que le respect pour la loi.

Il n'étoit plus permis d'espérer que les dominateurs ne se sentant pas investis de l'affection et de la reconnoissance publiques, crussent devoir plus s'occuper de la félicité nationale que de leur sûreté personnelle. D'un autre côté, pouvoit-on se flatter que les souvenirs les plus douloureux seroient rapidement effacés, et que le peuple irrité de l'abus du pouvoir, feroit le sacrifice de ses ressentimens à un ordre de choses que le temps affermissoit de jour en jour ?

Assez et trop long-temps le royaliste avoit lutté en faveur de ses opinions politiques; vouloir renverser, avec les seules forces de sa pensée, ce que les rois eux-mêmes n'ont pu détruire avec toute la puissance de leurs armes, c'étoit le comble du délire; ses stériles désirs ressembloient aux regrets d'un insensé, qui, tournant toujours ses regards vers le passé, refuseroit d'avancer dans l'avenir, et qui, déplorant les jours de sa jeunesse, s'efforceroit de résister au temps qui le pousse vers une autre saison de la vie.

Quant à l'anarchiste, si l'on pouvoit raisonner avec cet homme qui est l'ennemi de

toute raison, de tout principe de justice, qui ne se plaît qu'au milieu des orages, appelle les tempêtes politiques, comme les autres soupirent après le calme, nous lui demanderions s'il croit qu'il n'existe plus d'écueil pour lui, s'il a oublié ces jours désastreux où la foudre éclatoit de toute part, menaçoit indistinctement toutes les têtes, et frappoit d'une égale terreur tous les esprits. Nous essaierions de lui prouver que l'homme en société ne peut exiger et obtenir des meilleures loix, que sûreté pour sa personne, que respect pour ses propriétés, que liberté pour l'exercice de ses facultés, que secours dans ses infirmités, que protection pour sa foiblesse; qu'en autorisant l'oppression, on s'expose à être opprimé à son tour; enfin, que s'il est des individus auxquels il soit nécessaire de ravir la liberté, ce sont ceux qui, pareils aux foux déchaînés, menacent et frappent les hommes qui ne cherchent point à leur nuire.

Combien à cette époque étoit étouffée la voix de la sagesse! ses accens se perdoient dans le tumulte des armes, et étoient absorbés par les clameurs de la vengeance ou les emportemens du désespoir. Nos passions nous

faisoient dériver de jour en jour de cette charte constitutionnelle, qui sembloit devoir être le *palladium* des François. Le voile qui la couvroit dans ce moment, s'épaississoit, et ceux qui l'avoient outragée, regrettoient de ne plus voir briller son image. S'ils avoient été dociles à sa voix, ils n'eussent point été effrayés par ces commissions homicides, devant lesquelles tombèrent tant de victimes de l'erreur; leurs domiciles n'auroient point été en proie à des recherches arbitraires; des impôts accablans n'eussent point pesé sur leur industrie et leurs propriétés; leurs suffrages, dans les élections, n'auroient point été dédaignés; le crédit public, qui commençoit à renaître, n'eût pas été dévoré par une usure scandaleuse, et la servitude ne se seroit pas étendue jusque sur la pensée.. Ils avoient méprisé les magistrats qu'un choix éclairé leur avoit donnés librement; ils furent forcés d'obéir aux agens d'un pouvoir qu'ils avoient irrité par leurs menaces ou leurs vœux indiscrets. Si la passion ne les eût aveuglés, ils auroient regardé la constitution qui leur offroit un abri contre la tyrannie, comme un vaisseau dans lequel on se trouve au milieu de l'océan; il ne s'agit plus

plus alors d'en censurer la construction, d'en dépriser les matelots, d'en insulter le pilote, d'en outrager le capitaine, d'en soulever l'équipage ; tous les passagers doivent au contraire seconder la manœuvre, et concourir de tous leurs efforts à échapper aux tempêtes, à se préserver des écueils, à conserver les subsistances pour arriver avec sécurité jusqu'au port.

C'est en s'écartant de ce système de sagesse commandé par la prudence, qu'on étoit rentré dans l'arbitraire dont on s'étoit déjà cru si loin. Si j'avois été du conseil des cinq cents, j'aurois cru prouver mon attachement à la constitution de l'an III, en proposant de faire, du 18 fructidor, non pas un jour de fête, mais un jour de deuil, puisqu'une époque où la loi a été nécessairement violée, ne peut jamais fournir un sujet de réjouissance publique. La patrie devoit, dans leur propre système, être considérée comme une tendre mère qui s'étoit vue forcée de châtier et de bannir de sa demeure des enfans indociles : ceux qui lui étoient demeurés soumis devoient-ils manifester de l'allégresse, et perpétuer par des chants le souvenir d'un événement si douloureux ?

Célébrons les époques où l'étranger qui avoit osé se montrer en armes sur le territoire françois, a fui devant la valeur nationale, et a expié dans la honte la témérité de ses projets. Célébrons encore le jour où la nation a vu s'élever, sur les ruines de la convention, un gouvernement légitime et avoué par la sagesse, et plongeons dans l'oubli du crime ces jours déplorables qui ont flétri la révolution, et qui n'offrent que des images sanglantes. Peut-être me reprochera-t-on encore de manquer de cette énergie républicaine dont se parent tant de citoyens exaltés ; mais s'ils veulent que je croie à leurs vertus, qu'ils commencent par montrer la première de toutes, l'amour de l'humanité. Jamais ils ne parviendront à me persuader que je doive répandre des larmes de joie sur un échafaud arrosé de sang, ou sur les fers d'un captif.

S'il est permis un jour à chaque citoyen de manifester son attachement à la république selon ses affections, combien n'en verroit-on pas offrir une contenance grave et pénible à des époques qu'on s'efforce en vain de signaler par la joie publique ! Veut-on qu'elles se déploient avec franchise, n'assignons de

fêtes nationales qu'aux événemens qui ont été glorieux à la nation, et qui ne sont mêlés ni de regrets ni de honte; les autres ne sont propres qu'à entretenir les divisions, qu'à alimenter l'esprit de parti, qu'à rappeler le souvenir de ces factions qui doivent être toutes étouffées sous la puissance de la loi.

Ces pensées échappées à un ami de la paix, ont été depuis réalisées; mais l'honneur n'en appartient pas à ceux qui se sont trop long-temps fait un jeu du deuil de la nation, et exerçoient sur elle le plus affreux despotisme, en contraignant les citoyens de paroître se réjouir des événemens qui contristoient leurs cœurs. La postérité aura peine à croire qu'un peuple ait été assez insensé pour se croire libre, lorsqu'il n'avoit pas même la liberté de répandre des larmes, et qu'une odieuse tyrannie, épiant ses soupirs ou sa joie, le qualifioit de mauvais citoyen, d'après les signes involontaires de ses affections. Tel fut pourtant encore l'esprit du gouvernement qui succéda au 18 fructidor, et osa se dire le restaurateur de la constitution de l'an III. C'étoit en suivant ce plan de l'inquisition la plus révoltante, qu'il se flattoit de se justifier des atteintes portées à une loi qu'il avoit

juré de maintenir ; et la nation, plus lâche que docile, avoit encore la foiblesse de le considérer comme le dépositaire de la volonté de sa puissance, et de souscrire à ses ordres arbitraires.

Que de victoires, que de triomphes ne faut-il pas avoir à offrir aux nations étrangères, pour compenser tant de bassesse et d'ignominie !

XIe DISCOURS.

De la nécessité de faire concourir les Opinions religieuses avec la Législation.

Il est arrivé souvent à divers peuples de changer de gouvernement : cette révolution dans leur état politique, n'en a pas amené une dans leurs idées religieuses ; ils sont demeurés fidèles à leurs cultes en se détachant de leurs rois ou de leurs magistrats. Les Romains, après avoir brisé le sceptre des Tarquins, n'en adorèrent pas moins les dieux du Capitole, selon les préceptes et les institutions de Numa. Notre révolution a cela de particulier, qu'en amenant la chute de la monarchie, elle a renversé les autels et dissipé leurs ministres. Dans nos orages révolutionnaires, on a vu qu'il étoit aussi dangereux de paroître chrétien que royaliste : il n'y auroit pas eu plus de sûreté de se montrer sous le grave costume du prêtre, que sous la livrée du prince anéanti.

Ce ne fut qu'après un retour à des idées plus saines, qu'on a toléré l'ouverture de quel-

ques temples échappés, par la solidité de leurs masses, à la destruction dont ils étoient menacés.

Une indulgente pitié, plus qu'un sentiment religieux, a désarmé la persécution; et aujourd'hui, malgré le nombre de citoyens qui se porte vers nos églises, on ne peut plus regarder le culte catholique comme celui de la nation. Loin d'être protégé par le gouvernement, il est miné de jour en jour par nos nouvelles institutions; l'habitude, plus que la foi, en perpétue les mystères. D'après les distractions qu'on donne à la génération présente, le découragement qu'on jette dans l'ame des ministres, on peut prédire l'extinction du catholicisme en France avant un demi-siècle, si la république résiste à l'instabilité populaire. Une autre secte a tenté de s'élever sur les ruines du christianisme : mais, en s'efforçant de l'étouffer, elle se pare de quelques-uns de ses attraits; elle en emprunte les dogmes, pour les belles leçons de morale, ses maximes charitables. Il faut l'avouer, sa nudité lui fait perdre bien des adorateurs; elle ne laisse rien à désirer; le charme du mystère est perdu, et les hommes s'attachent plus aux objets par les illusions que par la réalité.

Les prêtres de l'antiquité avoient bien senti cette vérité; s'ils n'avoient prêché aux hommes que la sagesse, s'ils n'eussent mêlé à leur doctrine ni séduction, ni terreur, s'ils ne se fussent rendus les dépositaires des vengeances et des récompenses célestes, ils n'auroient tout au plus obtenu que l'ascendant du savoir sur l'ignorance, et n'auroient reçu pour salaire que l'estime publique; mais ils n'auroient recueilli ni cette vénération, ni cet empire, ni ces offrandes, dont ils ont été de tout temps si jaloux. Il n'y a point de religion sans sacerdoce; il lui faut des patriarches, des grands-prêtres, des sacrificateurs, de la pompe, et même de la magie. Toutes les idées simples, quelque justes qu'elles soient, sont froides pour le peuple.

J'ai assisté deux fois aux cérémonies des théophilantropes, et j'ai prévu que la pureté de leur morale, puisée dans les écrits des philosophes, n'auroit qu'une existence éphémère, ne formeroit qu'un lien bien foible entre l'homme et la divinité. Peut-être leur culte eût-il été plus durable, s'il eût précédé tous les autres; mais j'ai peine à croire qu'il triomphe de ceux qui sont établis avant lui. Les déistes n'en ont pas besoin; les athées le

rejetteront; les protestans le dédaigneront, et les catholiques le diffameront. Pour le garantir de sa chute prochaine, il auroit fallu lui consacrer des édifices aussi nobles et aussi simples que lui, l'investir de chants harmonieux, lui donner pour appui des orateurs célèbres, lui attacher des ministres révérés par une grande réputation de sagesse et de moralité, assurer à ceux qui se dévoueroient à sa propagation, une subsistance convenable, les affranchir de toutes les charges publiques. C'eût été, dira-t-on, faire renaître une caste privilégiée et ressusciter les exemptions; mais n'en existe-t-il donc point déjà parmi nous? Les directeurs, les ministres, les législateurs, les juges ne furent-ils pas exempts du service militaire, des fonctions de juré? Pourquoi n'auroit-on pas étendu cette faveur sur des citoyens uniquement consacrés à l'emploi honorable d'orateur religieux? et si une fois il est bien reconnu qu'il ne peut exister de bon gouvernement sans morale, point de morale parmi les hommes sans religion, point de religion sans ministres, je voudrois que la même faveur s'étendît sur tous ceux qui auroient ce caractère bien constaté. Ce seroit, dira-t-on en-

core, nourrir des sectes et alimenter des divisions; c'est au contraire, selon moi, prévenir l'athéisme et tolérer tous les systèmes, à l'exception de celui qui dégrade l'homme, et le laisse errer sans frein au milieu de toutes les débauches et de tous les crimes.

Je suis si intimement convaincu de la nécessité d'attacher la pensée de l'homme civilisé à l'existence d'un Dieu, que, sans avoir aucune liaison avec les sectateurs du culte théophilantropique, je préférerois qu'il fût universellement adopté, au malheur de voir les hommes rentrer dans cette incrédulité, dont nous avons vu l'ignorance féroce se montrer l'apôtre.

Je dois l'avouer, les opinions que j'ai reçues dans mon enfance se sont tellement effacées de mon esprit, que je ne crois plus qu'à la nécessité d'adorer Dieu dans ses sublimes productions, de lui manifester son amour et sa reconnoissance, en concourant de tout son pouvoir au maintien de l'ordre qu'il a établi, de prouver son respect pour sa puissance en se résignant sans murmure à ses irrévocables décrets, de croire à sa bonté en ne redoutant pas sa haine et sa vengeance

pour des foiblesses inséparables de l'humanité. Toutes les religions où je verrai recommander la bienfaisance envers ses semblables, la soumission aux loix, l'oubli des injures, le respect pour les vieillards, la sobriété, la pureté des mœurs, et une probité rigoureuse, ainsi que la tolérance pour les erreurs et de l'indignation pour les crimes, auront un droit égal à mon estime, et je leur appartiendrai exclusivement lorsque le gouvernement me le prescrira.

Je suis encore à me rendre raison du motif qui a déterminé à accumuler les persécutions sur une religion qui fait de l'indigence un mérite, de la patience une vertu, de l'obéissance aux autorités un devoir. Si j'avois été législateur, loin de persécuter le christianisme, j'aurois cru qu'il étoit d'une sage politique de le ramener à sa pureté primitive; je me serois dit: Ses véritables sectateurs sont obligés de me pardonner mes fautes; ils ne me contesteront point mon autorité, parce que l'ambition leur est interdite; ils ne me raviront point mes richesses, parce qu'ils doivent les mépriser; ils n'exciteront point de séditions, parce que l'amour de la paix leur est prescrit. Si le Dieu qu'ils adorent

exige qu'ils regardent les hommes comme frères et égaux devant sa puissance, ne dois-je point m'applaudir de trouver ce précepte d'accord avec la base de notre législation? Tout ce que je leur commanderai ils le feront avec joie, pourvu qu'il ne soit point en opposition avec leurs dogmes; ils béniront jusqu'à la main qui les frappera, parce qu'ils reconnoîtront en elle l'instrument d'une divinité dont ils sont tenus d'adorer les décrets. Loin donc de les punir comme chrétiens, je ne leur infligerois des peines que parce qu'ils ne l'auroient point été dans leur rebellion et dans leur murmure. On commet bien des injustices, faute de savoir tirer parti de ces avantages; et c'est souvent parce qu'on n'a pas voulu mener les hommes par leurs propres opinions, qu'on en éprouve une résistance longue et insurmontable.

Ce qui peut arriver de plus heureux à des législateurs, c'est la faculté de concilier l'obéissance des hommes avec leurs illusions. L'expérience nous apprend qu'on obtient de l'erreur et du préjugé des actes d'héroïsme et de courage, que l'on ne peut espérer de la vérité et de la raison.

On a voulu éclairer tout à la fois une na-

tion, et on n'est parvenu qu'à la rendre plus aveugle sur ses propres intérêts ; on s'est flatté d'épurer sa morale, et on ne lui en a pas laissé ; on s'est proposé de relever son ame, et elle s'est dégradée par des crimes inouis. En lui répétant qu'elle n'étoit rien, on lui a fait naître la prétention d'être tout ; pour enhardir l'ignorance, on a déclamé contre le savoir ; et pour rendre le vice plus déhonté, on a déclaré la guerre à la vertu.

Il en est temps encore, hâtons-nous de revenir sur nos pas, et de remettre les parties de la société en harmonie : ne présumons pas trop de l'humanité ; et tant que la nature lui refusera des ailes, ne risquons pas de l'égarer dans une région qui lui est étrangère.

XIIe DISCOURS.

Des Causes du refroidissement de l'Esprit public sous le Gouvernement Directorial.

CHEZ toutes les nations, le peuple est toujours disposé à comparer sa situation présente avec sa situation passée, et il n'est avide de changement que par l'espoir d'être plus heureux.

C'est un besoin qui le tourmente et qui est plus difficile à satisfaire en raison des illusions qu'il s'est faites : rarement il apprécie le bien qu'il a reçu ; il est plus disposé à s'exagérer les maux qu'il ressent encore ; et comme on ne peut pas lui donner tout le bonheur qu'il s'étoit promis, il est toujours prêt à croire qu'on l'a trompé. La sagesse du gouvernement, forcée par sa nature d'être toujours en opposition avec les désirs insensés des citoyens qui sont sous son empire, consiste à leur insinuer que tout le bien dont ils jouissent provient de lui, et que le mal qu'ils ressentent est l'effet d'une impérieuse néces-

sité. Il est possible de faire prendre quelque temps le change au peuple, de le distraire de ses privations, de ses souffrances, de lui en faire supporter la durée, à l'aide d'un sentiment patriotique, d'une entreprise généreuse, d'une vengeance nationale; mais cette espèce d'enchantement a ses limites, et il est trop dangereux de le prolonger. La nation françoise est sous ce charme depuis plusieurs années; ses étonnans triomphes l'ont enivrée; parce qu'elle s'est trouvée plus grande, elle s'est cru plus heureuse; et lorsqu'elle a éprouvé des revers, elle s'en est consolée par l'espoir d'un succès plus brillant. A travers cet engouement général, quelques murmures particuliers se sont fait entendre; des fortunes ébranlées, des impôts recréés, des secours refusés, des récompenses différées, des entraves répétées ont altéré ce civisme qui produit les grands sacrifices, et enseveli le malheur individuel sous la félicité publique. On ne peut cependant pas disconvenir que toutes les parties du gouvernement ne soient en harmonie. Les administrations, dociles aux impulsions qu'elles reçoivent du pouvoir exécutif, font triompher la loi. Les tribunaux en sont les organes, et donnent

l'exemple d'une soumission aveugle pour ses décisions ; et quoique le respect ne soit pas encore général, l'obéissance est par-tout la même.

C'est déjà beaucoup pour la puissance qui gouverne, mais ce n'est pas assez pour les gouvernés ; la crainte fait plier les volontés, l'amour seul les subjugue. Comment le faire naître ce sentiment dominateur de nos pensées, de nos affections ? C'est ce qu'il est bien difficile d'exprimer utilement.

L'état de guerre où se trouve la république depuis sa création, exige nécessairement des mesures sévères. On ne complète pas des armées sans conscriptions, sans réquisitions ; on ne les entretient pas sans accroissement d'impôts ; on ne répare pas les chemins d'un vaste territoire sans taxes ou sans corvées ; on n'acquitte pas la dette nationale, lorsqu'on est forcé d'en contracter de nouvelles pour réaliser des projets d'expéditions lointaines, et recréer une marine anéantie. On ne tolère pas tous les cultes, lorsqu'on envisage les ministres de l'un comme des ennemis sombres et dangereux ; on ne se confie pas à la probité lorsqu'on est réduit à adopter les ressources qu'enfante la mauvaise foi ; on

n'exclut pas des emplois l'ignorance et la cupidité, lorsqu'on croit toujours avoir besoin d'une exaltation brutale ; on ne se hâte pas de faire de généreux sacrifices à la paix, lorsqu'on est effrayé des récompenses promises aux instrumens de la guerre. Il résulte de cet état de choses, une grande sollicitude sur les moyens d'exiger et les moyens d'accorder.

Combien grande seroit la différence, si une paix solidement cimentée faisoit perdre toute espérance aux mécontens, mettoit toutes les fortunes à l'abri de l'arbitraire d'une législation trop mobile! Alors tous les esprits se dirigeroient vers le maintien d'une constitution qui auroit résisté à des assauts multipliés ; on la verroit régulariser toutes les ambitions, comprimer toutes les haines, et faire disparoître ces inégalités récentes qui offensent la raison et blessent les regards de la justice. On se pareroit moins du nom de patriote, et on aimeroit plus la patrie. On s'occuperoit moins d'écarter des fonctions publiques ses concitoyens, et on travailleroit davantage à se rendre digne de leurs suffrages. Une liberté circonscrite par la loi, présideroit à nos assemblées primaires qui, depuis quelques années, n'offrent que confusion, scandale

dale et anarchie. Le vœu de la raison y triompheroit; et de ces premières élections, purement combinées, émaneroient nécessairement des administrateurs éclairés, des juges équitables, des législateurs animés d'un généreux zèle, et enfin des directeurs toujours dignes de présider au bonheur d'une grande nation.

Mais cet heureux résultat, on ne doit l'attendre que d'un changement dans nos affections. Il est incompatible avec cette défiance injurieuse qui divise la nation, avec cette hypocrite philantropie qui enveloppe tant de haines et ne produit que des persécutions.

Voyons les autres peuples avec indifférence, et leurs souverains ne nous verront plus avec horreur. Si nous donnions à notre gouvernement toute la perfection dont il est susceptible, il feroit un jour par sa sagesse, par ses attraits, des conquêtes plus durables que toutes celles qui ne sont dues qu'à des invasions et à la terreur des armes.

Ce n'est pas assez que d'égaler et surpasser même les Romains, il faut songer à se garantir de leur déplorable fin. N'oublions jamais qu'après avoir excité la terreur et l'admiration du monde entier, ils sont devenus sa proie, et qu'ils sont encore aujourd'hui l'ob-

jet de notre pitié. C'est en repliant nos affections sur nous-mêmes, en rapprochant de nous nos lumières au lieu de les disperser dans le vague; c'est en substituant une économie intérieure à des tentatives vaines et périlleuses, que nous parviendrons à acquitter la dette publique, et à sortir avec honneur d'une révolution qui ne peut être justifiée que par ses succès et la félicité de la nation.

XIIIe DISCOURS.

Des véritables Reproches qu'on a pu faire au Pouvoir Exécutif.

Je voulois terminer ici un travail trop long et trop pénible ; il m'en avoit tant coûté d'affoiblir ma pensée et de comprimer mes sentimens, que je voyois avec plaisir le terme de mon ouvrage : semblable à un esclave qui, après avoir long-temps traîné sa chaîne et arrosé la terre de ses sueurs, se voit enfin rendu à la liberté et au repos. Mais il m'est impossible de ne pas m'arrêter sur l'événement imprévu qui vient se mêler à ceux qui ont caractérisé notre révolution. Qui l'auroit pensé, qu'un directoire dont la puissance n'avoit plus de bornes, qui d'un seul mot enchaînoit, déportoit, exterminoit ses ennemis, qui asservissoit les législateurs, brisoit les élections du peuple, destituoit les généraux, anéantissoit tout ce qui lui portoit ombrage, seroit en un instant dissous, recréé par les hommes mêmes qu'il menaçoit d'une destruction prochaine? Voilà donc en-

core une époque qui marquera dans notre gouvernement républicain. Puisque la liberté d'écrire luit pour quelques instans, pourquoi n'en profiterions-nous pas pour manifester notre indignation contre l'abus d'une autorité inconstitutionnellement usurpée ? que de fautes, que de crimes en politique n'a-t-elle pas à lui reprocher !

Une paix avec l'empereur d'Allemagne laissoit respirer l'humanité : en détachant l'Empire de son chef, cette puissance isolée ne demandoit plus que sécurité pour les possessions qui lui restoient ; elle ne croyoit pas pouvoir payer, par de trop grands sacrifices, la retraite d'un ennemi redoutable ; elle ne formoit qu'un vœu, celui de s'en voir séparée par le fleuve du Rhin. Loin de profiter de cette heureuse disposition pour achever et consolider une paix honorable avec tout l'Empire germanique, un aveugle triumvirat a manifesté l'intention de perpétuer la guerre et d'immoler nos défenseurs à son astucieuse politique ; et comme s'il eût craint que la présence d'un général toujours favori de la victoire, ne contrariât ses desseins pervers, il l'a écarté du sol de la république ; il a porté la guerre au sein

de Rome ; trop foible pour vouloir autre chose que sa sécurité. En multipliant ses vexations et ses outrages à la cour de Turin, il a fait naître des désirs de vengeance, et concevoir une coalition téméraire entre le roi de Sardaigne et celui des deux Siciles.

Depuis l'existence de la république, il nous restoit une alliée antique et fidelle. Ce que tous nos ennemis n'avoient pu obtenir, ces imprudens directeurs le lui ont arraché avec violence, par une invasion plus éclatante que solide. Mais, sans vouloir rejeter sur le directoire les désastres qui l'ont suivie, ne peut-on pas lui reprocher son indifférence sur le sort de nos ministres, tout-à-coup enchaînés par une politique sauvage? ne devoit-il pas, par des avis salutaires, prévenir la ruine et la captivité de tant de négocians qui se sont vus tout-à-coup dépouillés, et descendus d'un commerce prospère à la triste condition d'esclaves?

Parlerai-je de ces expéditions si mal combinées, sur les côtes d'Irlande, qui n'ont fait qu'accroître le nombre de nos prisonniers, et enorgueillir l'Angleterre de la prise de nos vaisseaux? Enfin, pour mettre le comble à tant de fautes, un général avoit

repoussé, avec une foible armée, toutes les troupes du roi de Naples, avoit contraint ce monarque à se réfugier en Sicile : on l'enleva à ses triomphes ; et comme si l'on s'étoit proposé de venger le prince humilié et les sujets vaincus, on met le vainqueur dans les fers, et il est remplacé par un homme inhabile, qui fait perdre en un instant, à une armée toujours victorieuse, tous les fruits de sa constance et de son courage. Il semble qu'alors la victoire, indignée de l'abus qu'on a fait de ses faveurs, passe dans le camp de nos ennemis, les ranime, les précède, leur livre nos conquêtes et nous bannit d'un territoire où nous dominions depuis cinq ans.

Il étoit juste que tant d'ineptie, tant d'immoralité retombassent sur la tête des coupables, et qu'après avoir si horriblement abusé de leur puissance et d'une élevation criminelle, ils fussent précipités dans l'abjection.

Nous ignorons encore par quels moyens leurs successeurs répareront tant de fautes, et préserveront la république du danger éminent qui la menace. On n'en peut pas douter, cette coalition que l'on a trop long-

temps bravée, sans songer à la prévenir ou à la dissoudre, devient de jour en jour plus formidable; mais ce qui la rend plus terrible, ce n'est pas le nombre de ses légions, ce n'est pas l'éclat de ses chefs, c'est l'extinction de l'esprit public, c'est le dégoût trop général que l'on remarque dans nos cités, dans nos campagnes, pour un gouvernement qui ne tient rien de ce qui avoit été promis en son nom. Les amis de la constitution de l'an III voudroient la revoir pour la défendre; on parle encore d'elle, on jure de la maintenir, et nous n'avons plus que son ombre.

Les administrations, les tribunaux, les conseils, le directoire, tout porte l'empreinte de sa violation, je dirois presque de sa destruction.

Il n'est plus possible de revenir sur le passé; mais s'il est des maux incurables, des souvenirs que le temps ne peut effacer, il ne faut pas pour cela désespérer du salut de la France, encore moins la livrer sanglante et garrottée à ses ennemis farouches. Sachons faire de grands sacrifices à de grandes calamités.

Sauvons, à quelque prix que ce soit,

l'honneur et la liberté ; je ne veux pas dire celle dont nous n'avons entendu que le mot, et qui n'a produit que des emprisonnemens, des échafauds, des parjures, des incendies, des ruines et le triomphe du crime ; je veux parler de celle dont la Grèce, dont Rome ont joui dans leurs glorieuses époques. Si celle-là, la seule désirable, est incompatible avec nos habitudes, nos affections (ce que nous ne devons pas penser), je n'ai plus de souhaits à former, et j'abandonne l'avenir à cette destinée qui modifie et métamorphose les empires, châtie les nations en les frappant d'aveuglement, et les purifie après les avoir soumises à l'épreuve du malheur.

CONCLUSION

DE LA PREMIÈRE PARTIE.

Je suis remonté à l'origine du gouvernement françois, et je crois avoir suffisanment indiqué ses modifications et les diverses révolutions qu'il a éprouvées. Ce n'est point une histoire que j'ai voulu publier. Il faut être à une certaine distance, et pour ainsi dire sur une élévation inaccessible aux passions humaines, pour tenir d'une main assurée le pinceau de l'historien.

Aucune révolution, depuis l'existence des peuples, n'a fourni d'événemens aussi précipités, aussi inattendus que la nôtre : des trônes abattus, des dominations changées, des conquêtes immenses et rapides, une foule de héros sortis tout-à-coup de l'obscurité et s'effaçant les uns les autres par de nouveaux triomphes. Quel homme aura assez de génie pour rassembler dans un même tableau tant de personnages divers, et les offrir dans leur véritable attitude, sans qu'ils se nuisent et se confondent? Cette belle

ordonnance, si jamais elle existe, sera un chef-d'œuvre de l'esprit humain : mais pour obtenir des hommes la justice qu'il mériteroit, il faut qu'il arrive dans un autre moment que celui-ci, où nous voyons tous les événemens avec le prisme de nos préjugés; où les hommes, irrités par la vengeance, rabaissent tout ce qui est grand, élèvent ce qui est misérable ; où l'esprit de parti fait regarder comme des revers ce qui est considéré par d'autres comme des succès ; où des vœux homicides poursuivent les vainqueurs, et voudroient transformer les lauriers en cyprès.

Que seroit, aux yeux des victimes et des ennemis de notre gouvernement, une histoire fidelle de nos combats, de nos marches rapides, de nos obstacles et de nos efforts pour les aplanir et tout subjuguer ?

Si, d'un autre côté, on décrivoit avec impartialité toutes nos fautes, toutes nos imprudences, tous les moyens employés pour devancer une politique timide et artificieuse, ne courroit-on pas le risque de soulever contre soi des haines implacables et de trop redoutables vengeances ? Contentons-nous donc d'avoir exposé ce que l'antiquité nous a

transmis, ce que nous avons observé, et ce qu'il est permis de désirer de voir pour la prospérité d'une nation dont nous admirerons l'héroïsme, sans excuser ses fautes et ses travers.

Combien ils sont insensés ceux qui prétendent limiter le cours de cette grande révolution, et tracer le cercle qu'elle décrira ! Chaque jour amène un événement invraisemblable. Quel est le cabinet de l'Europe, dont la politique eût prévu la réunion des escadres russes et ottomanes pour reprendre Malte aux François, et replacer le pontife romain sur son siége ? En est-il un seul qui ait conjecturé qu'un des grands armemens de la république françoise avoit pour objet la conquête de l'Egypte, et que le vainqueur de l'Italie, campé près du Caire, menaceroit de donner la loi à la Syrie ? Cette populace qui domina la ville de Naples, devoit-elle s'attendre qu'elle seroit plongée dans le néant par les ennemis de la noblesse et des rois ? Quel homme raisonnable eût osé croire que les mosquées seroient un jour protégées par les destructeurs de nos temples ?

Dans ce bouleversement de toutes les idées politiques, mettons notre confiance dans cette

puissance qui a plus d'une fois régénéré le monde entier, qui se joue de nos conjectures, de nos projets, qui humilie les grands, confond ce que nous appelons la sagesse, et produit les tempêtes parmi les gouvernemens, comme elle soulève les flots de l'Océan pour purifier ses eaux.

DEUXIÈME PARTIE.

Ier DISCOURS.

De l'Origine de la nouvelle Constitution.

AVANT de faire connoître la quatrième constitution créée par cette révolution qui, semblable à une marâtre, méconnoît et détruit ses enfans, il est nécessaire de nous arrêter encore sur les causes du renversement d'une charte qui avoit résisté, pendant quatre ans, à toutes les haines, et bravé les efforts de l'Europe conjurée contr'elle.

Quelque fondés que puissent être les reproches qu'on a faits à ceux de nos monarques qui ont fatigué la nation du poids d'une autorité déréglée, il faut en convenir, ils n'égaleront jamais ceux qu'a mérités le directoire.

Oui, c'est à lui seul que le peuple françois doit imputer la perte des droits politiques qu'il se flattoit d'avoir reconquis sur la royauté : il en étoit d'autant plus jaloux, que cette conquête sembloit être un dédommage-

ment des pertes immenses qu'il avoit éprouvées ; elle paroissoit excuser à ses yeux les crimes dont il s'étoit rendu coupable.

Combien il s'en est fallu que le directoire s'occupât de réparer les brèches qui avoient été faites au gouvernement françois ! Le corps législatif n'étoit plus que l'instrument du directoire: celui-ci le dominoit impérieusement ; il voyoit à ses pieds l'ombre de la représentation nationale, et le peuple qui dédaignoit ses législateurs . paroissoit jouir de leur humiliation ; elle lui sembloit une vengeance du mépris qu'ils avoient fait de ses suffrages, et de la cruauté qu'ils avoient exercée sur des hommes dignes de son estime.

Le directoire étoit monté au plus haut degré de puissance ; il ne la devoit ni à sa sagesse, ni à sa politique, encore moins à la considération individuelle de ses membres ; il tiroit toute sa gloire, toute sa prépondérance, des succès d'une homme extraordinaire que la fortune de la France avoit placé à la tête de nos armées en Italie. Ce jeune héros avoit franchi les obstacles qui arrêtoient depuis trop long-temps nos soldats épuisés. Après leur avoir fait entrevoir les fertiles contrées de l'Italie, et avoir ranimé

leur courage, il les avoit conduits de victoires en victoires au sein du Milanez; les généraux les plus expérimentés de l'Autriche n'avoient pu retenir devant lui leurs bataillons épouvantés. En vain l'empereur alarmé lui opposa-t-il un prince déjà couvert de lauriers, et qu'une grande renommée rendoit digne de combattre cet ennemi redoutable; il ne fit qu'accroître la réputation de son rival. Forcé à la retraite par le général françois, il se réfugia sur le théâtre de ses premières victoires; et bientôt le chef de l'Empire qui ne comptoit déjà plus de possessions en Italie, se vit menacé d'être assiégé dans sa capitale. A cette époque périlleuse, le général françois eut la sagesse de prévoir les revers de la fortune et de calculer les chances de la guerre: il profita habilement de la terreur de son ennemi pour lui dicter un traité glorieux à la France, puisqu'il lui assuroit toutes ses conquêtes, et consolidoit la liberté de ses alliés.

Si le directoire ne fût pas tombé dans le plus profond aveuglement, il se seroit empressé de ratifier une paix si honorable pour nos armes et de jouir de la reconnoissance publique: sa grandeur auroit été à son com-

ble ; n'ayant plus d'ennemis à combattre au dehors, il auroit versé ses récompenses sur les instrumens de la gloire nationale, et s'en seroit fait un rempart contre tous les ennemis de sa puissance. Une politique absurde l'égara : au lieu d'aplanir de foibles difficultés, il se plut à les accumuler et à se précipiter dans les hasards d'une guerre nouvelle : son caractère inquiet et soupçonneux le disposa à favoriser une expédition téméraire, qui écartoit de sa présence le héros auquel il devoit toute sa splendeur ; et comme s'il eût conjuré la destruction de notre marine, il l'exposa, par des expéditions tardives et mal concertées, à devenir la proie de l'Angleterre. Ce ne fut bientôt plus ce gouvernement triomphant, qui couvroit toutes ses fautes par des victoires, toutes ses vexations par des trophées, et sa domination tyrannique par des conquêtes ; la fortune s'étoit lassée de couronner l'ingratitude et le délire.

Un nouvel ennemi sorti des glaces du Nord, s'étoit avancé jusqu'aux contrées du Midi, et ne trouvoit point à sa rencontre ces braves guerriers qui luttoient alors sous leur chef contre les despotes de l'Égypte ; il nous enlevoit avec une rapidité effrayante toutes nos conquêtes.

Nos

Nos directeurs ressentoient au sein de la capitale le contre-coup des atteintes portées au dehors à leurs vastes dominations. Ils avoient aliéné l'armée d'Italie, en lui enlevant un chef qui l'avoit ramené triomphant jusque dans les murs de Naples et en lui donnant un successeur dont la retraite honteuse laissa le Milanez sans défense, et réduisit nos foibles garnisons à capituler devant un ennemi toujours victorieux.

La puissance du directoire, qui n'avoit eu pour base que nos triomphes, s'éclipsa de jour en jour ; le corps législatif commença à ne plus craindre un pouvoir que nos ennemis ne redoutoient plus ; on rejeta sur lui tous les revers de la France. N'étant défendu ni par l'opinion publique, ni par la force militaire, il ne put résister aux assauts du corps législatif qui destitua plusieurs de ses membres, et les remplaça par d'autres qu'une élévation subite et peu méritée rendit dociles aux inspirations de leurs bienfaiteurs.

A cette époque désastreuse pour le gouvernement français, parurent deux hommes d'un caractère bien différent et qui avoient acquis une consistance presqu'égale ; l'un par ses méditations profondes, l'autre par ses

succès éclatans. Bientôt il s'établit entr'eux un concert. d'opinions pour soustraire la France à une autorité encore plus funeste qu'absurde ; leurs projets furent secondés par tous les citoyens effrayés des dangers dont l'anarchie les menaçoit déjà.

A l'aide d'une translation rapide et constitutionnelle, le corps législatif et le directoire furent dissous. Cette constitution de l'an III, dont on avoit brisé la base le 18 fructidor, s'évapora le 19 brumaire de l'an VIII.

Législateurs de toutes les contrées, flattez vous donc d'élever des gouvernemens stables; essayez à présent de balancer tous ces pouvoirs ; efforcez-vous de leur donner un mouvement inaltérable, d'en prévenir les extensions, de leur opposer des résistances ! Deux hommes sans armées, sans trésor, sans autre puissance que leur génie, renverseront l'édifice que votre vanité croyoit inébranlable. Gloire, estime, reconnoissance soient rendues à ceux qui ont anéanti ce colosse de pouvoir qui pesoit sur le peuple, et auroit fini par l'écraser, s'il eût été plus long-temps surchargé de son poids.

IIe DISCOURS.

La Constitution de l'an VIII.

Je n'ai pas besoin de répéter ce que tant d'écrits ont publié de la journée du 18 brumaire ; personne n'ignore que déjà le directoire n'existoit plus, que sa puissance s'étoit évanouie comme une ombre devant le souffle ardent d'un génie investi de la confiance du peuple et de l'enthousiasme des soldats. Le corps législatif, entraîné par le torrent de la mnltitude, croyoit encore n'obéir qu'à la loi ; il avoit bien le sentiment de sa foiblesse, mais il étoit assez aveugle pour espérer quelqu'appui d'une constitution qu'il avoit minée de toutes parts : réuni en corps, il ressembloit à une armée menacée de passer sous le joug, mais qui n'a pas perdu tout espoir d'échapper à l'ennemi qui l'a enveloppé.

Ce n'étoit plus le moment d'avoir une contenance fière et audacieuse, encore moins de se dire les représentans du peuple. Le conseil des anciens avoit senti cette vérité, et donna l'exemple d'une résignation absolue. Quelle

résistance pouvoit donc opposer ce conseil des cinq cents, qui n'avoit ni gardes, ni majesté, ni vertu, et qui n'étoit agité que par une rage impuissante ? Ses démonstrations menaçantes ne firent qu'accroître l'indignation et la haine. En mettant en péril les jours d'un général précieux au peuple et à l'armée, ils augmentèrent l'intérêt qu'on lui portoit, et le rendirent maître absolu de la destinée de ses misérables conjurés : aussi ne fallut-il qu'un seul ordre donné à une poignée de soldats, pour mettre en fuite et disperser des hommes qui n'avoient que la robe de sénateurs.

On auroit pu croire qu'un gouvernement purement militaire alloit succéder à celui qui venoit d'être renversé ; cependant il parut se relever un instant pour sanctionner son anéantissement, et remettre à quelques-uns de ses membres le dépôt du pouvoir qui venoit de lui échapper. La nation, animée de l'espoir d'un avenir plus heureux, se confia aveuglément aux lumières et à la puissance de celui qui avoit terrassé les oppresseurs. Elle se montra très-disposée à adopter le système de gouvernement qu'il lui présenteroit, et à le trouver d'autant meilleur qu'il

lui offriroit une autorité majestueuse et protectrice. Elle étoit dégoûtée d'obéir à des hommes qui s'étoient élevés au despotisme, sous le masque hypocrite de l'égalité ; elle ne demeura pas long-temps dans l'attente : les idées en politique et en législation s'étoient trop propagées depuis la révolution françoise, pour qu'on dût s'arrêter sur un nouveau plan de gouvernement. Aussi peu de jours s'étoient écoulés, lorsqu'on vit proclamer la nouvelle constitution qui régit aujourd'hui le peuple françois. On lui a donné pour gardien un sénat conservateur, dont les fonctions se bornent à veiller à la régularité de son mouvement, à purifier les suffrages qui s'élèvent en faveur des aspirans aux grandes magistratures.

C'est du consulat et des membres qui forment son conseil, qu'émanent tous les nouveaux germes d'administrations. Le premier consul s'élève, par les attributs de sa place, au-dessus de cette puissance créatrice, dont il étouffe ou féconde à son gré toutes les productions. Mais comme il est de la sagesse humaine de mettre des limites à toute puissance, les résolutions produites par le conseil d'état, lorsqu'elles intéressent la nation,

doivent subir deux épreuves : elles sont discutées devant le tribunat qui peut les admettre ou les combattre en présence du corps législatif. Celui-ci, qui n'a que quatre mois d'existence dans le cours d'une année, sanctionne ou rejette, d'une autorité suprême et silencieuse, les propositions qui sont discutées devant lui par les orateurs du conseil d'état et du tribunat. Il résulte de ce nouvel ordre de choses, que l'initiative des loix qui résidoit dans la chambre des cinq cents, a été transférée dans le nouveau conseil d'état; que le *veto* qu'on avoit avec peine conservé à l'autorité du roi constitutionnel, a repassé isolément au corps législatif, et que le tribunat n'a d'autre puissance que la force du raisonnement soumis à l'empire de la réflexion.

Les ministres sont redevenus ce qu'ils furent sous nos rois, les agens de la première autorité, et destituables à son gré.

C'est ainsi que les peuples, sortis avec violence et inconsidérément, des limites d'un pouvoir légitime, finissent par y rentrer, et doivent s'estimer heureux de n'y être pas ramenés en esclaves, et d'y rapporter quelques vestiges de la liberté dont ils ont presque toujours abusé.

IIIᵉ DISCOURS.

Des Effets de la nouvelle Constitution.

C'ÉTOIT déjà beaucoup d'avoir opéré la révolution du 18 brumaire sans effusion de sang, d'avoir maintenu l'ordre et la justice sur tous les points de la république ; mais plus le premier consul s'étoit investi d'une grande puissance, plus il étoit important qu'il justifiât son élévation par une autorité éclatante.

La vue d'une anarchie renaissante, et la crainte qu'elle inspiroit, avoient déjà rallumé la rebellion dans les départemens de l'Ouest et du Midi. Des mesures de prudence et de courage l'étouffèrent, et l'on n'eut bientôt plus à craindre qu'une guerre intestine absorbât une partie de nos légions, que la marche de l'ennemi appeloit au-delà des Alpes.

Toutes les parties de l'administration intérieure se trouvèrent si promptement en harmonie, que le premier magistrat put rentrer dans la carrière des armes, et acquérir de nouveaux titres à la gloire militaire.

Bientôt il franchit les monts qui nous séparent de l'Italie, étonne nos ennemis par la hardiesse et la célérité de sa marche, ramène la confiance dans le sein des habitans qui avoient déjà vu leur liberté expirante, et n'opposoient plus de résistance à la force qui les subjuguoit.

Le Milanois reçoit avec transport son libérateur, et le fortifie de ses vœux et de son zèle. Les différens corps d'armée qui le suivent, ne tardent pas à se réunir à lui. Déjà il peut se mesurer avec un ennemi fier de ses rapides victoires. Enfin une des batailles des plus mémorables va décider du sort de l'Italie, et même de celui de la république : la victoire paroît d'abord incertaine ; elle semble balancer long-temps entre de si grands intérêts ; elle se décide en faveur du courage le plus impétueux, et rend aux François, en un jour, ce qu'elle leur avoit enlevé en plusieurs mois.

Le gouvernement françois reçut de l'opinion publique une telle consistance, que ses ennemis secrets n'osèrent tenter de l'ébranler pendant l'absence de son premier consul ; et lorsqu'ils le virent reparoître éclatant d'une gloire nouvelle, ils s'enfoncèrent encore da-

vantage dans les ténèbres, pour y ensevelir leur dépit et leur rage impuissante.

Les premiers résultats de la révolution du 18 brumaire, furent donc la victoire de Maringo, qui rendit à la nation sa prépondérance en Italie; une armistice qui suspendit des combats meurtriers, et fit luire l'espoir d'une paix prochaine. La France se vit tout-à-coup reportée au point de puissance et de domination où elle s'étoit trouvée après le traité de *Campo-Formio.*

En vain la politique autrichienne voulut encore prendre une attitude menaçante; elle ne tarda pas à sentir qu'il étoit de la prudence de prévenir de nouvelles hostilités, et d'arrêter par des sacrifices l'ardeur d'un ennemi qui alloit pénétrer dans le cœur de ses états. Nous ignorons encore, au moment où nous écrivons, si c'est avec franchise que l'empereur paroît vouloir poser les armes, et mettre fin à une guerre plus désastreuse pour l'Empire que pour la France. Mais s'il chérit véritablement les princes dont il n'est le chef que pour en être le protecteur, il se hâtera d'éloigner de leurs états des armées étrangères qui, en épuisant le territoire, en absorbent la domination.

Une observation qui ne doit point échapper au politique, c'est l'influence de l'opinion publique sur les finances et le commerce d'un grand empire. Avant la fatale époque du 18 fructidor, la seule confiance dans l'esprit du gouvernement rouvrit tous les canaux de la richesse nationale ; l'industrie devint active de toutes parts ; la sécurité parut tout entière dans les opérations de banque et de commerce : un jour, un seul jour suffit pour faire refluer le numéraire dans l'obscurité, pour paralyser les échanges, et faire succéder l'usure la plus honteuse à la loyauté du crédit qui s'étoit établi entre les commerçans ; la baisse rapide des fonds publics devint la censure la plus manifeste des usurpateurs de l'autorité ; ils dûrent y lire en gros caractères la juste défiance de la nation. Aujourd'hui il s'en faut peu que cette confiance si passagère, ranimant tous les esprits, ne fasse refleurir toutes les branches de commerce ; et elle n'est peut-être arrêtée dans son développement que par l'incertitude d'une paix prochaine, et l'hésitation d'un peuple toujours avide de changement, qui n'ose se fixer au présent, et précipite sa pensée dans un avenir chimérique.

IVᵉ DISCOURS.

De la Puissance Consulaire.

CELLE-LA est l'autorité vraiment légitime, qui, s'élevant des ruines de l'anarchie, est sanctionnée par la reconnoissance publique.

Rendez-moi heureux, et je vous reconnoîtrai pour maître..... Voilà ce qu'un peuple a toujours le droit de dire à un chef qui l'aura délivré de l'oppression ; et si ce chef remplit cette condition, qui pourroit briser ce contrat, le plus imposant, le plus auguste, puisqu'il est formé entre la gratitude et le courage ?

Le premier magistrat que la France considère dans ce moment comme son libérateur, n'a point renversé le trône, n'a arraché à Louis XVI ni son sceptre, ni sa vie. Il n'a point trouvé, à son retour de l'Egypte, une nation libre, une constitution révérée et active, des représentans élus par le vœu populaire, un directoire légalement institué ; il n'a aperçu que contrainte dans les suffra-

ges, que tyrannie dans les autorités, qu'injustices dans l'administration des finances, que déouragement dans les armées, qu'ineptie dans plusieurs tribunaux, qu'immoralité dans le peuple, que persécutions contre les riches, que vexations contre les ministres des cultes religieux, enfin que l'indignation générale dans tous les cœurs. Il a secondé le vœu de la multitude en brisant des liens honteux, et en renversant un pouvoir illégitime.

Jusqu'à présent est-il un citoyen digne de ce titre, qui ait désavoué ce grand acte de courage, et ne se trouve allégé de ses craintes? Qui osera reprocher au premier consul l'usage qu'il fait de l'antorité qui lui a été déférée par l'assentiment du peuple et de l'armée? Seront-ce les hommes qu'il a rappelés des contrées lointaines où ils étoient condamnés à mourir? Seront-ce les prêtres que l'impiété enchaînoit dans des forteresses? Ce ne seront pas non plus sans doute ces femmes, ces enfans qui erroient sur une terre étrangère, dans l'indigence et l'anxiété, et qui, martyrs du royalisme, étoient repoussés par tous les rois, insensibles à la cause de leurs larmes et de leurs privations?

Beaucoup d'infortunés ont encore droit à sa justice, à sa pitié; mais peuvent-ils lui reprocher leurs malheurs? Est-ce lui qui leur a ordonné de fuir sous peine de mort? S'il ne leur rend pas ce qu'ils ont perdu, a-t-il usurpé leur patrimoine? les confiscations dont ils se plaignent, n'ont-elles pas été prononcées et exécutées avant son élévation? Si les princes qui devoient les défendre et les protéger, les ont entraînés dans leur malheur, qu'ils s'en prennent à cette destinée qui ne permet pas qu'il y ait rien de durable sur la terre, et fait succéder l'obscurité à toutes les grandeurs humaines.

Les empereurs qui, comme les Marc-Aurèle et les Trajan, ont réconcilié les Romains avec la puissance d'un maître, n'en ont pas moins été aimés et chéris de tous les bons citoyens, quoiqu'ils n'eussent pas rétabli l'ancien gouvernement de Rome. Malheur à ceux qui ont laissé tarir l'affection nationale pour une tige privilégiée! Qu'ils ne se flattent pas de la faire renaître par la violence; on ne commande pas au sentiment le plus libre. Je suis loin d'insulter à leur infortune: il n'a pas tenu à moi qu'un grand crime ne souillât les annales de la France.

J'ai opposé mes foibles efforts au torrent d'une multitude effrénée ; ma voix s'est fait entendre à toutes les époques désastreuses de la révolution ; peu s'en est fallu que je ne fusse compté au nombre des victimes d'une assemblée sanguinaire, pour avoir tenté de mettre en évidence le vœu national. Je le dirai donc avec franchise, s'il n'eût fallu donner que ma vie pour prévenir une révolution qui a ensanglanté ma patrie, bientôt après, l'Europe entière, je l'aurois abandonnée sans regrets. Mais aujourd'hui que cette révolution, après avoir roulé dans ses eaux fangeuses le limon le plus impur, commence à nous offrir une onde limpide et salutaire, je suis loin de faire des vœux dont l'objet rameneroit de nouveaux orages, et nous exposeroit à revoir d'autres passions se déchaîner et développer de nouvelles fureurs.

Je le sais, cette profession de foi politique ne concilie point d'amis, fait naître des haines, élève contre celui qui la publie le soupçon de l'égoïsme : mais qu'importe ? il faut savoir braver l'injustice, mépriser le faux zèle, dédaigner la sottise, et, lorsqu'on a fait ses preuves de courage, ne pas craindre une forfanterie ténébreuse.

Ve DISCOURS.

De l'Influence de la Révolution sur la Moralité du Peuple.

APRÈS avoir suivi les diverses révolutions amenées dans le gouvernement par le peuple, il ne seroit pas inutile d'observer quel changement elles ont opéré sur le caractère et les mœurs de la nation françoise.

Peu importeroit que la charte constitutionnelle d'un pays fût purifiée, si la nation devoit toujours rester corrompue. Malheureusement il est plus aisé de perfectionner les loix que les hommes. Si la domination de la France s'est ennoblie aux yeux de la liberté, ses habitans paroissent s'être dégradés aux regards de la morale. Ils présentoient l'image d'une grande famille qui a éprouvé un vaste incendie : quelques-uns des membres se consoloient du malheur commun par l'aspect du butin qu'ils avoient ravi aux flammes dévorantes ; plusieurs étoient encore occupés à grossir leurs lots, sans s'inquiéter des gémissemens de ceux qui avoient perdu leurs proches

et leurs fortunes. Cette cupidité active de l'égoïsme et cet accablement de la misère formèrent un contraste bien affligeant : il en résultoit que cette famille ne paroissoit plus se tenir et n'éprouver que deux affections, celle de l'envie et celle du regret. Comment, au milieu de ces passions dominatrices et absorbantes, espérer de voir refleurir les sentimens doux, les habitudes aimables, cette sollicitude compatissante, qui font le charme et la parure de la société ? On s'étoit tant occupé de faire prévaloir les droits politiques de l'homme, on avoit répandu tant de semences de vanité sur la surface de la population, que les germes de la vertu naturelle avoient été étouffés ; ces fausses idées d'égalité, désavouées par la raison et l'évidence, avoient lutté contre celles du devoir et de la reconnoissance ; les liens les plus sacrés avoient été tellement ébranlés, qu'ils finirent par se rompre. La sagesse a dédaigné de donner des leçons à l'indocile ignorance ; une monstrueuse insurrection s'est élevée contre l'autorité paternelle ; la menace d'un divorce scandaleux a comprimé l'ascendant conjugal ; le blasphème a épouvanté la charité religieuse ; l'ingratitude a refroidi la bien-

faisance

faisance ; l'impudeur, en outrageant l'innocence, l'a rendue si timide qu'elle a ajouté le voile de la crainte à celui qui l'embellissoit ; l'indigence, qui n'avoit point encore eu à rougir, s'est trouvée humiliée par la fraude impunie ; la science de s'enrichir ou de s'élever aux grands emplois par l'intrigue, étant la seule honorée, on a regardé toute autre comme stérile et indigne d'occuper l'esprit. L'agiotage et l'usure ont été les seuls fonds productifs qu'on daigna cultiver dans les villes, et plus d'un habitant des campagnes se disposoit à abandonner ses champs, pour s'adonner tout entier à cette culture honteuse : en jetant les yeux sur le passé, la probité même s'enfonçoit dans l'avarice, pour se préserver des dangers de l'avenir.

Tel étoit l'état de moralité nationale à l'époque du 18 brumaire. Il étoit impossible que le court espace de deux années, quand même il seroit éclairé par une législation sage, opérât un changement très-sensible dans les habitudes du peuple. On ne peut pourtant pas se dissimuler que le progrès trop rapide du vice, la funeste influence de l'exemple n'aient été arrêtés par le sentiment d'une autorité plus équitable. C'est déjà

beaucoup pour un peuple, que la perversité, semblable à une épidémie comprimée dans ses ravages, dévore seulement ceux qu'elle a atteints de son poison. Il ne faut pas l'espérer, on ne ramenera pas plus à l'honneur qu'à l'innocence ces ames déloyales et corrompues, qui se sont plongées dans le vice et s'en sont abreuvées avec plaisir : c'est sur-tout sur la génération naissante que les législateurs doivent arrêter des regards paternels ; c'est en lui présentant des instituteurs aussi purs qu'éclairés, qu'ils les garantiront des effets funestes d'une doctrine erronée, des déréglemens d'une folle imagination et des illusions d'une splendeur chimérique. La prospérité de l'état est tellement liée à l'éducation publique, qu'il est impossible qu'elle puisse se soutenir sans cette base fondamentale. Tous les hommes ne sont point appelés à parcourir la route des sciences ; il est peut-être bon de n'en pas rendre les accès trop faciles : mais il n'est point de professions où les vertus ne soient nécessaires. C'est par elles que le cultivateur supporte avec courage les fléaux qui ont détruit son espérance, et s'occupe de réparer ses pertes ; c'est par elles que l'artisan répand sur sa fa-

mille le fruit de son travail et lui donne l'exemple de la sobriété ; c'est d'après leurs inspirations que le journalier préfère un salaire honnête à un gain illicite.

Rendons hommage à une grande vérité : les leçons isolées de la morale n'ameneront jamais chez un peuple ces vertus publiques et domestiques que la religion faisoit propager dans les villes et dans les campagnes ; et puisqu'il ne faut pas espérer de la voir renaître, même en la purifiant de ses erreurs, il seroit de la sagesse du gouvernement de suppléer à ce moteur si puissant par des institutions diverses, semblables à celles de la Rosière de Salency. Pourquoi ne décerneroit-on pas des prix au jeune homme qui se seroit distingué par une piété filiale, au père de famille qui auroit donné les meilleurs exemples à ses enfans, au citoyen qui se seroit dévoué avec le plus de zèle au soulagement des misérables, au professeur dont les élèves présenteroient les plus belles espérances, au cultivateur dont les soins et l'industrie auroient le plus fécondé la terre et produit de riches moissons, au ministre dont le zèle éclairé auroit modéré les passions et adouci les misères du peuple docile à ses instructions ?

Ces récompenses, distribuées avec justice dans toutes les communes, coûteroient moins au gouvernement que ces dépenses de luxe, qui font si peu pour sa gloire, et rien pour son bonheur.

Ce n'est pas celui qui existe aujourd'hui qui a démoralisé le peuple, qui a jeté dans son ame l'incrédulité et le conduisoit par tous les crimes à l'athéïsme. Mais il n'est pas en son pouvoir de ramener cette foi aveugle qui s'appuyoit sur des mystères impénétrables; son autorité a ses limites comme elle a ses attributs. Ce n'est point à elle à rivaliser avec ceux qui se disent les ministres d'un Dieu; c'est à ceux-là seuls qu'il appartient de prêcher aux hommes ce qu'ils croiront être la vérité : mais il est de son intérêt, comme il est de sa gloire, qu'il y ait dans la république beaucoup de vertus à récompenser, et peu de vices à punir.

Si un jour, au lieu de tant de prêtres oisifs qui offensoient les mœurs par leur luxe, et blessoient la charité par leur orgueil, on pouvoit multiplier des ministres de morale, qui ne dédaigneroient pas les fonctions d'instituteurs dans les cités et dans les plus humbles campagnes, il en résulteroit une doc-

trine salutaire qui se répandroit insensiblement dans toutes les familles, et prépareroit une génération digne de recueillir les fruits d'une révolution qui a coûté tant de travaux et de larmes à leurs auteurs.

Je suis si pénétré de l'idée qu'il ne peut exister de république sans une moralité nationale, qu'au défaut de cette religion qui se dissipe et s'anéantit de jour en jour, j'ai cherché tous les moyens de réaliser cette chimère que l'illustre Bayle voulut nous faire entrevoir. En admettant avec ce philosophe qu'il ne fût pas impossible qu'une société d'hommes sages et éclairés, transportés tout-à-coup par une grande catastrophe dans une contrée isolée, y fondât une république et insinuât à sa postérité des principes de justice et d'un intérêt si bien combinés, qu'elle se dirigeât toujours vers l'honnête, sans rapport d'intention avec la divinité, et sans aucun motif de crainte et d'espérance pour l'avenir; quelle conséquence pourroit-on tirer de cette hypothèse en faveur d'une population nombreuse, dépravée par ses habitudes, entraînée à l'injustice par son intérêt, et dont l'exemple est si contagieux pour ses fruits corrompus dès leur naissance?

Il suffit de voir ce que l'irréligion a pro-

duit de mal, et le peu de bien qu'a fait naître de nos jours le système de l'athéisme, pour être convaincu qu'il sera toujours de la sagesse d'un gouvernement de se pénétrer de cette vérité exprimée dans un si beau vers :

Si Dieu n'existoit pas, il faudroit l'inventer.

et comme il est impossible que ce Dieu existant voie avec indifférence l'ordre ou le désordre, le juste et l'injuste, la conséquence nécessaire de son existence est que le crime doit un jour être puni, et la vertu récompensée. Qui peut révoquer en doute qu'une multitude de vertus ne soit attachée à cette opinion qu'une philosophie désastreuse voudroit détruire ? Quel est l'esprit assez infernal pour risquer de se rendre complice de tous les crimes qui souilleroient l'espèce humaine, si elle n'étoit comprimée par cette digue salutaire....? Insensé, qui te crois plus éclairé que les autres, parce que les rayons de la divinité n'ont pas frappé ta vue, continue d'errer dans les ténèbres qui enveloppent ton intelligence; mais ne t'efforce pas d'éteindre le flambeau qui luit pour la multitude. Demeure à jamais uni à la matière, puisque tu ne veux appartenir qu'à elle, et ne t'oppose

point au sublime essor de la pensée qui prétend s'allier un jour à une substance aussi pure qu'elle-même. Quel plaisir trouves-tu à isoler le misérable, à le détacher de ses idées consolantes? Garde pour toi seul ta science empoisonnée; elle est plus funeste aux hommes que cette boîte fabuleuse, qui contenoit tous les maux, mais renfermoit au moins l'espérance.

VIe DISCOURS.

De l'Influence de la Révolution sur la Littérature et les Sciences.

IL n'a pas tenu aux amis de l'égalité que tous les François ne fussent replongés, par un mouvement spontané, dans une égale ignorance, et que la chaîne des connoissances humaines ne fût tout-à-coup brisée. Eh! que pouvoit-il en effet y avoir de commun entre leur domination sauvage et le doux empire du goût? Le chant mélodieux des Muses contrastoit si sensiblement avec les cris de la fureur; le calme du savoir formoit une opposition si tranchante avec le tumulte, l'emportement populaire, qu'ils regardoient l'isolement de la méditation comme un abandon de leur système. Il falloit donc, pour échapper à leurs persécutions, ne paroître occupé que de leurs pensées, adopter leur langage, et se garder sur-tout de paroître plus éclairé qu'eux; la prudence commandoit de jeter un voile sur une renommée littéraire, comme sur la noblesse de ses ancêtres: ne pas se confondre avec les agens de la révolu-

tion, c'étoit se signaler étranger à elle, et par conséquent son ennemi.

Quelqu'amour qu'on ait pour les Muses, il est bien peu de leurs adorateurs qui veuillent leur sacrifier jusqu'à l'existence. On n'écrit, on ne compose que pour être lu et admiré de ses contemporains; mais, si l'on n'entrevoit que haine et persécutions pour prix de ses veilles et de l'enthousiasme auquel on s'abandonne, on laissera refroidir son imagination, et on délaissera l'étude qui, loin d'offrir des dédommagemens, ne présentera plus que des dangers.

Qu'on cesse de s'étonner, si peu d'ouvrages, comparables à ceux qui ont précédé la révolution, ont depuis long-temps illustré notre littérature.

Un autre Homère eût en vain récité les chants les plus harmonieux, sa voix eût été étouffée par les hurlemens de la barbarie. Des odes adressées à la nature bienfaisante, ou au créateur de l'univers, n'eussent semblé que des conceptions froides et stériles; c'étoit Bellone et ses fureurs qui paroissoient seules dignes d'inspirer un poète lyrique. La carrière du théâtre, si vaste, si noble autrefois, étoit resserrée dans un sentier horrible et sau-

glant. La comédie, dont la gaieté avoit été si franche ou si fine, se trouvoit réduite à de grossiers sarcasmes; il n'étoit plus permis de médire, il falloit calomnier; ce qui ne méritoit plus que de la pitié, étoit transformé en personnages odieux; ce qui étoit exécrable, ne devoit plus paroître que naturel et plaisant. Aussi, de combien de drames monstrueux la scène françoise n'a-t-elle pas été souillée, et combien doivent être malheureux aujourd'hui les auteurs de ces honteuses productions! s'ils ont le sentiment du goût, ils voudroient avoir étouffé, dès leur naissance, ces enfans hideux qui sont devenus l'opprobre de leurs pères. Quant à l'histoire, il faut l'avouer, on ne vit jamais tant d'écrivains insolens oser prendre sa plume et s'efforcer, par des absurdités et des mensonges, de défigurer la vérité. Heureusement toutes ces taches, tous ces nuages accumulés par le crime et l'imposture, s'effacent et se dissipent; la lumière commence à percer les ténèbres, et l'impartialité pourra un jour rejeter sur le méchant tout ce qui lui appartient, et faire sortir l'innocence et la vertu dans toute leur pureté.

Nous devons cependant nous estimer heu-

reux que, malgré cette conjuration de l'ignorance brutale, quelques bons esprits se soient enfoncés dans le silence et l'obscurité, et aient réservé pour des jours moins nébuleux leurs précieuses compositions. Quelle perte pour les amis des arts, si cet excellent Cours de littérature, publié par l'auteur de *Warvick*, eût été ravi à la génération, qui y puisera des leçons si précieuses et des règles d'un goût si sûr! Le Virgile françois fut assez heureux pour soustraire son talent à une domination sauvage: pourquoi son génie, toujours libre, ne se dirigea-t-il pas vers les plaines de Mantoue? il se seroit encore échauffé sous ce ciel pur qui éclaira le poète dont il nous a transmis les préceptes et l'harmonieux langage.

Quelques nourrissons des Muses ont heureusement retenu les leçons des maîtres du Parnasse; et s'ils ont suspendu leurs lyres, ils n'en ont pas dérangé les accords.

Les géomètres, les naturalistes, en dissimulant l'objet de leurs méditations, ont continué de marcher sur les traces de la vérité, et leurs travaux n'ont point été perdus pour nous.

Les académies ont disparu, mais les académiciens n'ont pas tous été anéantis. Cette

chaîne des connoissances humaines, consolidée par tant de siècles, et qui avoit résisté aux efforts du fanatisme, n'a donc pas été brisée sous les coups de la brutale ignorance.

Nous avons lieu d'espérer qu'un gouvernement protecteur des sciences et des arts, n'aura pas de peine à les faire refleurir, et qu'ils ressortiront, du sein de nos dissentions, aussi resplendissans qu'ils le parurent autrefois, après le siècle des proscriptions et du triumvirat.

S'il importe à la gloire d'un gouvernement que de belles productions littéraires le signalent, il est encore plus de son intérêt qu'une grande masse de lumières et de sagesse se répande sur l'ensemble de la nation, pour qu'elles marchent d'accord dans les routes tracées par le goût et par la raison. Ce ne sont point quelques poëmes, quelques grandes découvertes en philosophie, qui font son bonheur; c'est une marche régulière en politique et en législation, qui assure son existence et sa prospérité. Les Pindare, les Socrate, les Platon, les Aristote, n'ont pas prolongé d'un lustre la durée des républiques de la Grèce. Celle de Rome n'a pas été

préservée de sa ruine, ni par ses grands orateurs, ni par ses historiens célèbres.

Les sciences et les lettres font la parure des empires, et la morale en est l'aliment. La France n'a que trop brillé par les éclairs de l'esprit et des talens; il est temps qu'elle communique à l'Europe une lumière pure et durable, et qu'après avoir excité l'envie de l'étranger, elle fasse naître son admiration.

VIIe DISCOURS.

Des Ennemis du Gouvernement.

Quelque parfait que puisse être un gouvernement, il nourrira toujours des ennemis dans son sein. L'Angleterre, si fière de sa constitution, l'a vue plus d'une fois menacée par des hommes qui vivent sous son empire; et quoique l'esprit public lutte en sa faveur contre l'inconstance populaire, le prince est souvent forcé de déployer l'appareil militaire contre les séditieux qui peuplent ses trois royaumes. La religion catholique, les partisans de la malheureuse famille des Stuarts, et quelques vestiges des sectes des puritains et des presbytériens, sont encore des germes de rebellion, que le temps et l'amour de la patrie n'ont point étouffés. Avant que l'aristocratie eût consolidé sa puissance à Venise, combien de fois les partisans de l'égalité ne mirent-ils pas la souveraineté en péril? Si les successeurs de Mahomet n'eussent pas donné le change à l'indépendance des Arabes, en les conduisant de conquêtes en conquêtes;

s'ils n'eussent point asservi l'orgueil sous le fanatisme, et transformé la stupide obéissance en vertu, le despotisme se fût-il affermi sur le sol de la liberté ?

Comment peut-on donc s'étonner qu'un gouvernement aussi récent que celui qui vient de s'élever en France, renferme encore beaucoup de mécontens ? Tous les amis du trône n'ont pas été ensevelis sous ses débris ; les plaies de la révolution n'ont pas été toutes mortelles, et il en est encore qui saigneront avant d'être cicatrisées. Il est de la sagesse des dépositaires de l'autorité publique de ne pas rechercher ceux qui n'ont pas d'affection pour la loi constitutionnelle, mais seulement les hommes qui tenteroient de la détruire. Un gouvernement qui persécute les indifférens, les transforme bientôt en ennemis. C'est par l'indulgence qu'il les réconcilie avec lui, et finit par les subjuguer. Il n'est pas de sentiment plus libre que celui de l'attachement; il s'éloigne toutes les fois que l'on veut le contraindre : mais si l'on n'a pas le droit de commander de l'amour pour la loi, on peut exiger du respect et de la soumission pour elle.

Le véritable magistrat doit croire ou fein-

dre de croire, que tout citoyen qui ne contrevient point aux loix, s'y soumet par affection. Peu importent ses anciennes opinions; de ce qu'un homme a montré beaucoup de zèle pour la monarchie, tant que la monarchie a existé, on n'en doit pas conclure qu'il conservera de l'aversion pour la république, lorsqu'elle aura été solidement établie. On pourroit même en tirer une conséquence contraire, et regarder pour constant que celui-là est plus susceptible de demeurer fidèle à la loi de l'état, puisqu'il a donné des preuves de fidélité à celle qui devoit obtenir toute son affection.

C'est pour avoir donné dans une erreur bien opposée à cette vérité, qu'on a persécuté comme dangereux des hommes qu'il étoit si facile de s'attacher. On les a traités comme agresseurs, lors même qu'ils ne se tenoient pas sur la défensive.

Ce qui nous paroît bien évident, c'est que la république a pour adversaires redoutables ceux qui les premiers se sont dits républicains.

Je ne prétends pas dire que tous les autres soient ses amis, ou soient disposés à la défendre avec zèle. Mais dix années de révolution

volution ont fatigué tant de courages, épuisé tant de forces, éteint tant d'affections, anéanti tant d'espérances, qu'une multitude d'individus est tombée dans la langueur et l'inertie : incapable d'aimer ce qui n'est pas elle, elle ne s'occupe plus que de traîner son existence dans un avenir paisible ; elle perd de jour en jour le souvenir du passé ; et lorsqu'on le lui rappelle, elle en est plus importunée que satisfaite.

Un gouvernement qui livreroit la guerre à de pareils êtres, ne feroit que ranimer des haines éteintes, et frapper des ennemis hors de combat. Mais il en est d'autres qui exigent une surveillance toujours active, parce qu'ils ne dissimulent pas même leur ressentiment et leurs projets désastreux. Ce sont des tigres qui ne veulent d'autre liberté que celle de détruire : si on les retient captifs, ils s'efforceront de briser les barreaux qui arrêtent leur fureur ; s'ils parviennent à s'échapper, ils n'en seront que plus féroces.

Dans tout état civilisé, l'anarchiste est, de ses habitans, le plus dangereux ; son fanatisme est le pire de tous, parce que rien ne peut l'adoucir. Il n'attaque pas la loi pour en avoir une autre, mais pour n'en point

recevoir. Le désordre est son élément; la régularité l'offusque; c'est dans le chaos qu'il voudroit se replonger avec l'univers entier, au risque d'y être englouti.

Voilà l'espèce d'hommes contre laquelle le gouvernement françois doit toujours se tenir en garde, s'il ne peut s'en délivrer. Le premier magistrat dont ils ont mis les jours en péril, ne leur est pas odieux par son existence individuelle; mais seulement parce qu'il est le régulateur d'un gouvernement, et qu'ils n'en veulent point souffrir. Peu leur importeroit que ce grand objet de leurs projets homicides dominât en Egypte, en Perse, pourvu qu'il ne protégeât point en France un pouvoir légal et répressif.

Il est donc d'une sage politique de ne point confondre les hommes qui n'aiment point encore le gouvernement, avec ceux qui le haïront constamment. Ces deux classes ont des caractères si différens, que l'œil le moins pénétrant peut les reconnoître. L'art des derniers a été souvent de rejeter leurs crimes, et leurs tentatives sur le compte des premiers, et de remporter ainsi une sorte de triomphe jusque dans leur défaite.

Il est encore une autre distinction à faire:

on confond trop sous le titre de royalistes, des individus opposés dans leurs sentimens. Si l'on applique cette dénomination à tous les François qui n'ont pas donné leur assentiment aux entreprises brusques et impolitiques de la première législature, aux conceptions téméraires et effrayantes de la convention; enfin à ceux qui ne se sont pas défendus d'un vif intérêt, d'une tendre émotion pour la destinée du dernier de nos rois et de sa malheureuse famille; il faut l'avouer, la grande majorité de la nation mérite le titre de royaliste. Mais si, comme nous le pensons, on ne doit envisager sous cet aspect que ceux qui veulent aujourd'hui relever le trône abattu, y rappeler des princes éloignés, au risque d'ensevelir sous les ruines de la république entière cette masse inactive de François qui a souffert ce qu'elle n'a pu empêcher, on reconnoîtra bientôt qu'ils sont aussi peu dangereux par le nombre que par leurs moyens.

Ce sont encore là sans doute des ennemis du gouvernement, et des ennemis qu'il a le droit de comprimer. On ne peut les comparer aux amis de l'ancienne monarchie, qui ont sacrifié leur premières affec-

tions, leurs antiques habitudes, à une impérieuse nécessité. On peut encore bien moins les assimiler aux anarchistes, puisque les premiers sont tourmentés du désir de recréer un gouvernement auquel ils se sont dévoués, et que les autres, au contraire, ennemis de toute domination, ne sont agités que de la fureur de détruire ce qui peut comprimer l'injustice et le déréglement.

Heureux l'état dont les loix, aussi pures que la raison, sont chéries et respectées de tous ceux qui vivent dans son enceinte; où l'esprit public domine toutes les pensées; où l'ambition de servir la patrie et de concourir à sa splendeur, électrise toutes les ames; où les magistratures sont honorées et ne sont jamais enviées; où l'ordre est si bien établi, que l'idée de le troubler ne paroît qu'une témérité criminelle; où l'amour de la patrie est un sentiment si simple et si naturel, que personne n'ose s'en glorifier; où la richesse n'est que le fruit du travail et de l'économie; où la pauvreté ne seroit honteuse que parce qu'elle seroit l'effet de l'oisiveté et de la débauche, et où l'indigence malheureuse est assurée de trouver secours et compassion dans ses souffrances!

Nous sommes bien loin de pouvoir dire: Cet état est le nôtre. Mais peut-être un jour, en purifiant nos cités et nos campagnes de tout ce qui en fait le scandale et le trouble, par des déportations combinées avec autant de justice que d'humanité, nos descendans auront autant de titres pour se vanter d'être François, que nous avons eu de sujet d'en rougir.

VIIIe DISCOURS.

Sur l'Éligibilité.

Une des plus grandes difficultés en législation, c'est de concilier le principe de la souveraineté du peuple avec les mesures que prescrit la prudence, pour diriger cette puissance qui est trop souvent aveugle dans ses jugemens. Le peuple en masse ne peut administrer, juger, et encore moins exécuter. Tout ce qu'il pourroit exiger dans la plénitude de la liberté la plus illimitée, ce seroit que toutes les autorités émanassent de lui et fussent révocables à sa volonté. L'embarras est de la bien connoître, cette volonté : nul doute qu'elle ne tende à avoir pour chefs les magistrâts les plus éclairés, les généraux les plus habiles, les juges les plus intègres; mais ce sentiment naturel est vague et indéterminé. Plus le peuple est nombreux, plus son opinion est obscure, plus sa voix est confuse : comment démêlera-t-il, à travers des millions d'individus, ceux qu'il est de son intérêt de porter aux grands emplois et

d'investir de sa confiance? On n'a que trop vu que l'intrigue savoit lui ravir ses suffrages, et obtenir la préférence sur le mérite, et même sur une belle renommée. Nous serions encore au milieu des dissentions et des orages, si le gouvernement actuel ne se fût présenté tout-à-coup dans une attitude majestueuse et formidable. Si, pour sa création, il eût fallu consulter tous les départemens, recueillir le vœu de tous les François, que de temps se seroit écoulé avant qu'un sénat, un corps législatif, un tribunat eussent été consolidés par l'assentiment d'une majorité bien constatée. On peut penser que le vœu général eût désigné le premier consul; mais la reconnoissance auroit peut-être exagéré ses pouvoirs et enseveli la liberté publique. Il ne sagit donc plus d'examiner si ce qui s'est opéré est d'accord dans toutes ses parties avec le vœu national. Le salut public commandoit ce qui s'est passé; il reste au peuple, s'il est jaloux de conserver sa puissance pour l'avenir, un nouveau champ à défricher : c'est celui de l'éligibilité. S'il le laisse inculte, ou s'il y répand une mauvaise semence, il n'y verra croître que des ronces, il n'y recueillera que des fruits amers.

C'est, quoi qu'on en puisse dire, une belle et profonde idée que celle de mettre toute la nation à même de fixer, par des listes communales, départementales et nationales, le nombre des citoyens susceptibles de remplir les fonctions importantes de la république, et de tracer à l'autorité un cercle qui limite de toutes parts sa faveur.

En usant de cette faculté, la nation sera assurée de ne voir un jour, dans aucune des places qui la dominent, un seul citoyen indigne de lui donner des loix et de lui prescrire l'obéissance. Si elle met autant de zèle et d'activité pour faire le bien, qu'elle en a trop souvent montré pour faire le mal, il lui sera possible de replonger dans l'obscurité et dans le néant ceux qui déparent à ses yeux l'ensemble du gouvernement.

Que, par un accord juste et spontané, elle manifeste son improbation sur le choix que la politique a peut-être commandé, et à l'instant ce membre informe disparoîtra du corps politique, et sera remplacé par un autre qu'elle aura agréé.

Comment un peuple qui se dit jaloux de sa liberté, nous paroît-il aujourd'hui user si froidement d'une aussi noble prérogative?

Seroit-il tellement rassasié de l'autorité dont il a abusé, qu'il voulût l'abdiquer toute entière, et laisser à ceux qui le gouvernent aujourd'hui le soin pénible de rechercher sur un vaste territoire tous les citoyens dignes de la confiance publique ? Voilà l'idée que feroit naître le refroidissement général dont nous sommes affligés.

Combien cependant il seroit à désirer que le peuple sentît les conséquences funestes qui peuvent résulter de cette coupable insouciance ! Dans les affaires criminelles, il aura d'absurdes jurés, incapables de distinguer l'innocence d'avec le crime, et de découvrir la vérité à travers les obscurités du mensonge. Dans les affaires civiles, l'ignorance, la perversité prononceront sur ses intérêts et disposeront de sa fortune. Dans son état civil, des maires ineptes ou sauvages lui feront éprouver des vexations arbitraires, seront d'un accès impérieux ou repoussant; enfin tous les magistrats qui doivent protéger sa liberté, ses propriétés et sa vie domestique, son honneur, seront les fléaux de son existence. S'il élève ses regards plus haut, il aura un jour des législateurs sans lumières, des tribuns sans énergie, des sénateurs sans

vertus : les premiers magistrats de la république ne sauront ni l'illustrer, ni la gouverner ; ils tiendront leur autorité de l'intrigue et de la cupidité, et immoleront les intérêts du peuple pour perpétuer leur unique domination : tels sont les dangers que l'amour de la patrie et de la génération présente pourroit écarter à jamais. Mais la légéreté et l'irréflexion, si naturelles aux François, ne leur permettent pas d'arrêter leur pensée sur un pareil avenir : peu leur importe que leur postérité recueille les fruits d'une liberté à laquelle ont été immolées tant de victimes humaines, et qui a coûté tant de sacrifices. Il faut l'espérer, la providence qui a sauvé une malheureuse nation de ses propres fureurs et de son délire, aura pitié de sa foiblesse, et ne la punira point de son imprévoyance.

S'il étoit possible de douter combién le peuple françois a eu besoin, pour se porter au trouble et à la rebellion, d'être mis en mouvement par des agitateurs ardens et jaloux de commander, il suffiroit d'observer la langueur et l'inertie dans lesquelles il est retombé. Parce que les ambitieux ne voient pas encore, dans l'inscription de leurs noms sur

les listes des notables, la certitude de parvenir aux places qu'ils convoitent, ils dédaignent d'appeler sur eux l'opinion de la multitude, et de la tirer de son assoupissement; mais c'est peut-être un mérite de plus, attaché à la forme de l'éligibilité que la loi a prescrite, puisqu'il en résultera que les élections se formeront d'une manière insensible et sans nous faire éprouver ces secousses préliminaires qui ébranlent les gouvernemens, au lieu de les purifier, comme l'avoient prétendu quelques publicistes modernes.

Au surplus, en donnant des éloges à la loi dont je viens de parler, je n'ai pas entendu la justifier du reproche d'obscurité qui s'est élevé contr'elle. Elle est d'un intérêt si général pour toutes les classes de citoyens, qu'elle ne pouvoit être trop environnée de lumière. Les esprits les plus simples devoient être frappés de sa clarté.

Ces réflexions sont déjà trop tardives. Lorsqu'elles verront le jour, peut-être la liste nationale sera-t-elle déjà complète, et les noms de plusieurs citoyens recommandables n'y seront point inscrits. Il faudra encore faire violence à la loi pour ne pas frustrer la république de talens précieux, qui se trou-

veroient frappés de stérilité, au moins pendant plusieurs années; et ce sera là encore un des torts d'une nation trop frivole pour s'occuper de retenir et de consolider sa puissance.

DU TRAITÉ DE PAIX

CONCLU A LUNÉVILLE.

De tous les traités de paix réunis par l'abbé de Mably, et qui formoient le Droit politique de l'Europe, il n'en est pas un qui ait opéré de plus grands changemens dans le cercle des puissances de l'Empire et des princes d'Italie, que celui de Lunéville conclu le 20 pluviôse an IX. Il faut l'avouer, il paroît plus d'accord avec les limites que la nature sembloit avoir données à la France, que le traité de Westphalie. La gloire de Louis XIV, comme conquérant, eût été portée à son comble, et la postérité lui eût pardonné ses victoires, si après tant de batailles sanglantes, il eût reculé les bornes de son empire jusqu'à ce grand fleuve qui sépare aujourd'hui la république françoise de la Germanie. Nous devons le consigner ici, ce fameux traité, qui est le fruit de la guerre la plus désastreuse et la plus meurtrière dont aura parlé l'histoire.

Lorsque l'on réfléchira que c'est presqu'aux

portes de Vienne que la France l'a dicté à l'Empereur et à l'Empire, et que nos armées, en se retirant, ont restitué à l'ennemi vaincu des villes fortifiées et un immense territoire dont elles étoient en possession, on sentira que l'esprit de sagesse et de modération a présidé à ce grand œuvre de la politique; que si la France s'est réintégrée dans l'ancienne domination des Gaules, la puissance impériale a reçu de grands dédommagemens des sacrifices qu'elle a faits à une paix devenue si nécessaire pour elle et pour les princes dont la destinée est attachée à la sienne. La Suisse trouve aussi, dans un de ses articles, une indemnité des fléaux que la guerre a entraînés sur son territoire. Il est de son intérêt de maintenir de tout son pouvoir un traité qui ajoute une barrière à celle qui la séparoit déjà de son ancienne domination, et l'autorise à adopter le gouvernement qui convient le plus à ses mœurs, à sa population et à la variété de ses sites.

Puisse cette fertile contrée de l'Italie, que la France vient d'affranchir pour jamais du joug qui pesoit sur elle, se rendre digne par ses vertus du beau présent que nous lui avons fait, et consolider son indépendance par une

constitution inaltérable. Qu'elle se garde surtout d'alarmer des princes alliés de la France par une ambition téméraire. Elle est assez puissante pour être respectée de ses voisins ; qu'elle soit toujours juste pour en être aimée ; qu'elle attire l'étranger par la sagesse de ses loix. Qu'elle dispute aux États-Unis de l'Amérique l'honneur d'offrir un asile à la vertu persécutée, à l'industrie dédaignée et au talent découragé. Qu'elle ait toujours présente à la pensée la fin déplorable de cette superbe Venise qui n'a pas su défendre sa liberté, et qui, en la perdant, n'a fait naître de regrets que dans l'ame de quelques nobles oppresseurs, si habitués à dominer par la crainte, qu'ils ne songeoient pas même à inspirer un sentiment plus doux.

« Sa majesté l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, et le premier consul de la république françoise, au nom du peuple françois, ayant également à cœur de faire cesser les malheurs de la guerre, ont résolu de procéder à la conclusion d'un traité définitif de paix et d'amitié.

» Sa majesté impériale et royale ne désirant pas moins vivement de faire participer l'empire germanique aux bienfaits de la paix, et

les conjonctures présentes ne laissant pas le temps nécessaire pour que l'empire soit consulté et puisse intervenir par ses députés dans la négociation, sadite majesté, ayant d'ailleurs égard à ce qui a été consenti par la députation de l'empire au précédent congrès de Rastadt, a résolu, à l'exemple de ce qui a eu lieu dans des circonstances semblables, de stipuler au nom du corps germanique.

» En conséquence de quoi les parties contractantes ont nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir :

» S. M. I. et R., le sieur Louis, comte du saint-empire romain, de Cobenzel, chevalier de la toison d'or, grand-croix de l'ordre royal de Saint-Etienne et de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, chambellan, conseiller intime actuel de sa majesté impériale et royale, son ministre des conférences, et vice-chancelier de cour et d'état;

» Et le premier consul de la république françoise, au nom du peuple françois, le citoyen Joseph Bonaparte, conseiller d'état;

» Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, ont arrêté les articles suivans :

» ART.

» Art. Ier. Il y aura à l'avenir, et pour toujours, paix, amitié, bonne intelligence entre sa majesté l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, stipulant, tant en son nom qu'en celui de l'empire germanique, et la république françoise; s'engageant sadite majesté à faire donner par ledit empire la ratification en bonne et due forme au présent traité. La plus grande attention sera apportée de part et d'autre, au maintien d'une parfaite harmonie, à prévenir toutes sortes d'hostilités par terre et par mer, pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce puisse être, en s'attachant avec soin à entretenir l'union heureusement rétablie. Il ne sera donné aucun secours et protection, soit directement ou indirectement, à ceux qui voudroient porter préjudice à l'une ou à l'autre des parties contractantes.

» II. La cession des ci-devant Provinces belgiques à la république françoise, stipulée par l'article III du traité de Campo-Formio, est renouvelée ici de la manière la plus formelle; en sorte que sa majesté impériale et royale, pour elle et ses successeurs, tant en son nom qu'au nom de l'empire germanique, renonce à tous ses droits et titres aux susdites

provinces, lesquelles seront possédées à perpétuité, en toute souveraineté et propriété, par la république françoise, avec tous les biens territoriaux qui en dépendent.

» Sont pareillement cédés à la république françoise par sa majesté impériale et royale, et du consentement formel de l'empire :

» 1°. Le comté de Falkenstein avec ses dépendances ;

» 2°. Le Fricktal et tout ce qui appartient à la maison d'Autriche sur la rive gauche du Rhin, entre Zurzach et Bâle ; la république françoise se réservant de céder ce dernier pays à la république helvétique.

» III. De même, en renouvellement et confirmation de l'article VI du traité de Campo-Formio, sa majesté l'empereur et roi possédera en toute souveraineté et propriété les pays ci-dessous désignés ; savoir :

» L'Istrie, la Dalmatie et les îles ci-devant vénitiennes de l'Adriatique en dépendantes, les bouches du Cattaro, la ville de Venise, les lagunes et les pays compris entre les états héréditaires de sa majesté l'empereur et roi ; la mer Adriatique et l'Adige depuis sa sortie du Tirol jusqu'à son embouchure dans ladite

mer, le Thalweg de l'Adige servant de ligne de délimitation; et comme par cette ligne, les villes de Vérone et de Porto-Legnago se trouveront partagées, il sera établi sur le milieu des ponts desdites villes des ponts-levis qui marqueront la séparation.

» IV. L'article XVIII du traité de Campo-Formio est pareillement renouvelé en cela que sa majesté l'empereur et roi s'oblige à céder au duc de Modène, en indemnité des pays que ce prince et ses héritiers avoient en Italie, le Brisgaw, qu'il possédera aux mêmes conditions qu'il possédoit le Modénois.

» V. Il est en outre convenu que son altesse royale le grand-duc de Toscane renonce pour elle et ses successeurs et ayant cause, au grand-duché de Toscane et à la partie de l'île d'Elbe qui en dépend, ainsi qu'à tous droits et titres résultans de ses droits sur lesdits états, lesquels seront possédés désormais en toute souveraineté et propriété par son altesse royale l'infant duc de Parme. Le grand-duc obtiendra en Allemagne une indemnité pleine et entière de ses états d'Italie.

» Le grand-duc disposera à sa volonté des

biens et propriétés qu'il possède particulièrement en Toscane, soit par acquisition personnelle, soit par hérédité des acquisitions personnelles de feue sa majesté l'empereur Léopold II son père, ou de feue sa majesté l'empereur François Ier son aïeul. Il est aussi convenu que les créances, établissemens et autres propriétés du grand-duché, aussi-bien que les dettes dûment hypothéquées sur ce pays, passeront au nouveau grand-duc.

» VI. Sa majesté l'empereur et roi, tant en son nom, qu'en celui de l'empire germanique, consent à ce que la république françoise possède désormais en toute souveraineté et propriété les pays et domaines situés sur la rive gauche du Rhin, et qui faisoient partie de l'empire germanique; de manière qu'en conformité de ce qui avoit été expressément consenti au congrès de Rastadt par la députation de l'empire et approuvé par l'empereur, le Thalweg du Rhin soit désormais la limite entre la république françoise et l'empire germanique; savoir, depuis l'endroit où le Rhin quitte le territoire helvétique, jusqu'à celui où il entre dans le territoire batave.

» En conséquence de quoi, la république françoise renonce formellement à toute possession quelconque sur la rive droite du Rhin, et consent à restituer à qui il appartient, les places de Dusseldorff, Ehrenbreisten, Philisbourg, le fort de Cassel et autres fortifications vis-à-vis de Mayence à la rive droite, le fort de Khel et le vieux Brisach, sous la condition expresse que ces forts et places continueront à rester dans l'état où ils se trouveront lors de l'évacuation.

» VII. Et comme par suite de la cession que fait l'empire à la république françoise, plusieurs princes et états de l'empire se trouvent dépossédés, en tout ou en partie, tandis que c'est à l'empire germanique, collectivement, à supporter les pertes résultantes des stipulations du présent traité, il est convenu entre sa majesté l'empereur et roi, tant en son nom qu'au nom de la république françoise, qu'en conformité des principes formellement établis au congrès de Rastadt, l'empire sera tenu de donner aux princes héréditaires qui se trouvent dépossédés à la rive gauche du Rhin, un dédommagement qui sera pris dans le sein dudit empire, sui-

vant les arrangemens qui, d'après ces bases, seront ultérieurement déterminés.

» VIII. Dans tous les pays cédés, acquis ou échangés par le présent traité, il est convenu, ainsi qu'il avoit été fait par les articles IV et X du traité de Campo-Formio, que ceux auxquels ils appartiendront, se chargeront des dettes hypothéquées sur le sol desdits pays; mais attendu les difficultés qui sont survenues à cet égard, sur l'interprétation desdits articles du traité de Campo-Formio, il est expressément entendu que la république française ne prend à sa charge que les dettes résultantes d'emprunts formellement consentis par les états des pays cédés, ou des dépenses faites pour l'administration élective desdits pays.

» IX. Aussitôt après l'échange des ratifications du présent traité, il sera accordé, dans tous les pays cédés, acquis ou échangés par ledit traité, à tous les habitans ou propriétaires quelconques, main-levée du séquestre mis sur leurs biens, effets et revenus, à cause de la guerre qui a eu lieu. Les parties contractantes s'obligent à acquitter tout ce qu'elles peuvent devoir pour fonds à elles prê-

tés par lesdits particuliers, ainsi que les établissemens publics desdits pays, et à payer ou rembourser toute rente constituée à leur profit sur chacune d'elles. En conséquence de quoi, il est expressément reconnu que les propriétaires d'actions de la banque de Vienne, devenus françois, continueront à jouir du bénéfice de leurs actions et en toucheront les intérêts échus ou à échoir, nonobstant tout séquestre et toute dérogation qui seront regardés comme non avenus, notamment la dérogation résultante de ce que les propriétaires, devenus françois, n'ont pu fournir les trente et les cent pour cent demandés aux actionnaires de la banque de Vienne, par sa majesté l'empereur et roi.

» X. Les parties contractantes feront également lever tous séquestres qui auroient été mis, à cause de la guerre, sur les biens, droits et revenus de sa majesté l'empereur ou de l'empire, dans le territoire de la république françoise, et des citoyens françois dans les états de sadite majesté ou de l'empire.

» XI. Le présent traité de paix, notamment les articles VIII, IX, X et XV ci-après, est déclaré commun aux républiques

batave, helvétique, cisalpine et ligurienne.

» Les parties contractantes se garantissent mutuellement l'indépendance desdites républiques, et la faculté aux peuples qui les habitent, d'adopter telle forme de gouvernement qu'ils jugeront convenable.

» XII. Sa majesté impériale et royale renonce pour elle et pour ses successeurs, en faveur de la république cisalpine, à tous les droits et titres provenans des droits que sa majesté pourroit prétendre sur les pays qu'elle possédoit avant la guerre, et qui, aux termes de l'article VIII du traité de Campo-Formio, font maintenant partie de la république cisalpine, laquelle les possédera en toute souveraineté et propriété, avec tous les biens territoriaux qui en dépendent.

» XIII. Sa majesté impériale et royale, tant en son nom qu'au nom de l'empire germanique, confirme l'adhésion déjà donnée par le traité de Campo-Formio à la réunion des ci-devant fiefs impériaux à la république ligurienne, et renonce à tous droits et titres provenans de ces droits sur lesdits fiefs.

» XIV. Conformément à l'article XI du traité de Campo-Formio, la navigation de

l'Adige, servant de limites entre les états de sa majesté impériale et royale et ceux de la république cisalpine, sera libre, sans que de part ni d'autre, on puisse y établir aucun péage, ni tenir aucun bâtiment armé en guerre.

» XV. Tous les prisonniers de guerre, faits de part et d'autre, ainsi que les otages levés ou donnés pendant la guerre, qui n'auront pas encore été restitués, le seront dans quarante jours, à dater de celui de la signature du présent traité.

» XVI. Les biens fonciers et personnels, non aliénés, de son altesse royale l'archiduc Charles et des héritiers de feue son altesse royale madame l'archiduchesse Christine, qui sont situés dans les pays cédés à la république françoise, leur seront restitués, à la charge de les vendre dans l'espace de trois ans.

» Il en sera de même des biens fonciers et personnels de leurs altesses royales l'archiduc Ferdinand et madame l'archiduchesse Béatrix son épouse, dans le territoire de la république cisalpine.

» XVII. Les articles XII, XIII, XV, XVI, XVII et XXIII du traité de Campo-

Formio, sont particulièrement rappelés pour être exécutés suivant leur forme et teneur, comme s'ils étoient insérés mot à mot dans le présent traité.

» XVIII. Les contributions, livraisons, fournitures, et prestations quelconques de guerre, cesseront d'avoir lieu, à dater du jour de l'échange des ratifications données au présent traité, d'une part par sa majesté l'empereur et par l'empire germanique, d'autre part par la république françoise.

» XIX. Le présent traité sera ratifié par sa majesté l'empereur et roi, par l'empire et la république françoise, dans l'espace de trente jours, ou plutôt si faire se peut; et il est convenu que les armées des deux puissances resteront dans les positions où elles se trouvent, tant en Allemagne qu'en Italie, jusqu'à ce que lesdites ratifications de l'empereur et roi, de l'empire et de la république françoise, aient été simultanément échangées à Lunéville, entre les plénipotentiaires respectifs.

» Il est aussi convenu que, dix jours après l'échange desdites ratifications, les armées de sa majesté impériale et royale seront rentrées sur ses possessions héréditaires, lesquelles

seront évacuées dans le même espace de temps par les armées françoises ; et que, trente jours après ledit échange, les armées françoises auront évacué la totalité du territoire dudit empire.

» Fait et signé à Lunéville, le 20 pluviôse an IX.

» LOUIS, comte DE COBENZEL; JOSEPH BONAPARTE.

» Sanctionné par le corps législatif, le 18 ventôse an IX.

» *Signé*, LECLERC (de Maine et Loire), *président ;* BOLLET, DEVINCK-THIERRY, ROUVELET et MASSA, *secrétaires* ».

Suivent les articles du traité de Campo-Formio, rappelés dans ce traité, pour être exécutés suivant leur forme et teneur.

« ART. XII. Toutes ventes ou aliénations faites, tous engagemens contractés, soit par les villes ou par le gouvernement, ou autorités civiles et administratives des pays ci-devant vénitiens, pour l'entretien des armées allemandes et françoises, jusqu'à la date de

la signature du présent traité, seront confirmés et regardés comme valables.

» XIII. Les titres domaniaux et archives des différens pays cédés ou échangés par le présent traité, seront remis, dans l'espace de trois mois, à dater de l'échange des ratifications, aux puissances qui en auront acquis la propriété. Les plans et cartes des forteresses, villes et pays que les puissances contractantes acquièrent par le présent traité, leur seront fidellement remis.

» XV. Il sera conclu incessamment un traité de commerce établi sur des bases équitables, et telles qu'elles assurent à sa majesté l'empereur roi de Hongrie et de Bohême, et à la république françoise, des avantages égaux à ceux dont jouissent, dans les états respectifs, les nations les plus favorisées.

» En attendant, toutes les communications et relations commerciales seront rétablies dans l'état où elles étoient avant la guerre.

» XVI. Aucun habitant de tous les pays occupés par les armées autrichiennes ou françoises, ne pourra être poursuivi ni recherché, soit dans sa personne, soit dans ses propri-

tés, à raison de ses opinions politiques, ou actions civiles, militaires et commerciales, pendant la guerre qui a eu lieu entre les deux puissances.

» XVII. Sa majesté l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, ne pourra, conformément aux principes de neutralité, recevoir dans chacun de ses ports, pendant le cours de la présente guerre, plus de six bâtimens en guerre appartenans à chacune des puissances belligérantes.

» XXIII. Sa majesté l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, et la république françoise, conserveront entr'elles le même cérémonial, quant au rang et aux autres étiquettes, que celui qui a été constamment observé avant la guerre.

» Sadite majesté et la république cisalpine auront entr'elles le même cérémonial d'étiquettes que celui qui étoit d'usage entre sadite majesté et la république de Venise ».

CONCLUSION

DE LA DEUXIÈME PARTIE.

Cette constitution dont nous avons donné l'aperçu, demeurera-t-elle stable? Est-elle le terme inébranlable où doit s'arrêter cette fluctuation de systèmes politiques que nous avons traversés ? Subira-t-elle au contraire quelques modifications qui agrandiront la puissance des gouvernemens ? C'est ce que nous ignorons, et ce que nous ne voulons pas même prévoir. Aujourd'hui qu'un traité solennel rend le calme à la France, on peut conjecturer qu'elle s'élèvera au plus haut degré de puissance et de grandeur, que sa prospérité naîtra de l'exécution des projets conçus depuis long-temps pour ouvrir et achever des canaux que le commerce et l'agriculture ont inutilement réclamés sous les derniers règnes. Espérons qu'à l'exemple des Romains, nos soldats ne s'amolliront pas dans l'oisiveté pendant le cours de cette paix si désirée par toutes les nations. L'Angleterre ne tardera pas à sentir qu'elle ne peut

seule résister à toutes les puissances de l'Europe, et qu'il est de son intérêt de se réconcilier avec elles pour ne pas succomber sous le poids de sa dette publique, et ne pas voir tous les ports se fermer à l'approche de ses navires. Sa haine naturelle et la jalousie dont elle est animée contre la France doivent être satisfaites ; elle a attiré sur son ennemie, sur sa rivale, tous les maux qui ont dépendu d'elle. La famine, les dissentions civiles, les noirs complots, l'insurrection de nos provinces, le déchaînement des fureurs lointaines, elle a mis tout en œuvre pour nous anéantir. Elle n'a épargné ni son or, ni son influence politique, pour multiplier nos ennemis. Nous avons triomphé de tous ses efforts, de tous ses artifices ; le moment de la vengeance nationale est peut-être arrivé pour elle, et elle est menacée d'une grande catastrophe qui reportera dans son île tous les malheurs auxquels nous avons été en proie pendant tant d'années. Ce seroit sans doute une calamité pour l'Europe, si cette puissance active et ingénieuse venoit à disparoître. Elle est pour nous une source précieuse d'émulation ; et si la France l'a souvent comparée à une nouvelle Carthage, elle

doit se rappeler que la ruine de cette antique république devint une époque désastreuse pour Rome triomphante, et que du moment où la dominatrice du monde ne redouta plus son émule, elle tomba dans une sécurité qui lui fit perdre toute son énergie.

L'alliance de l'Angleterre a, jusqu'à présent, été funeste à tous les peuples qui l'ont prise pour leur égide. La Hollande a perdu ses plus riches colonies et toute la splendeur de son commerce, parce qu'elle a voulu faire reposer sa liberté sur ce dangereux appui. Les secours qu'elle a donnés au roi des Deux-Siciles, ont ébranlé le trône du prince qui s'est confié à son insidieuse politique. Les fausses espérances qu'elle a inspirées au roi de Sardaigne, ont circonscrit sa domination dans cette île qui fut jadis considérée comme un lieu d'exil déplorable. Gênes n'a éprouvé qu'angoisses, famine et abaissement, lorsque le pavillon britannique a flotté devant son port, pour y relever une constitution abattue. Le Portugal, assailli par deux puissances redoutables, ne se voit-il pas abandonné à sa foiblesse par ce dangereux allié, qui peut-être se complaît déjà dans l'idée d'exploiter bientôt les mines précieuses du Brésil?

Aujourd'hui

Aujourd'hui la Porte, incapable de prévoyance, paroît s'obstiner à étayer sa grandeur chancelante, d'une alliance si contraire à son ancien système. Egarée par de vaines promesses, elle s'étoit flattée de ressaisir une contrée qu'elle a dégradée depuis des siècles, et dans laquelle une valeur héroïque s'est jusqu'à présent maintenue. Cet aveuglement coûtera peut-être au successeur de Mahomet toutes ses possessions européennes, et le forcera de disputer à d'indociles Pachas une domination incertaine. Si nous jetons au contraire les yeux sur les alliés de la France, de quelle sécurité ne jouissent-ils pas? L'Espagne ne fut jamais plus assurée de la paix intérieure dans son royaume, que depuis qu'elle s'est confiée à la générosité françoise et lui a sacrifié ses plus vifs ressentimens. Combien le duc de Parme ne doit-il pas s'applaudir d'avoir résisté aux insinuations des puissances qui l'environnoient! Le pontife romain ne sera jamais plus assuré d'échapper au triste sort de son prédécesseur, et de se maintenir sur son siége, qu'en conservant la protection bienveillante de notre gouvernement.

Voilà la vérité que l'histoire de notre révo-

lution confirme, et qui forme une grande leçon pour les peuples que la politique voudroit détacher de notre alliance.

Nous sommes dans ce moment-ci arrivés à l'époque la plus désirée, et qui affermit plus que jamais le gouvernement françois. C'est bien dans ce moment que le premier consul a réalisé les espérances qu'il avoit fait concevoir à la nation : la paix qu'il vient de conclure avec l'empereur et l'empire d'Allemagne, met la sanction la plus honorable à l'autorité dont il a été investi par le vœu des François. La condition tacite qui lui avoit été imposée est remplie. Quel autre pourroit dire aujourd'hui : J'aurois fait autant pour la gloire et la sécurité de la France ! Toutes les affections anciennes, toutes les opinions politiques doivent être étouffées sous la reconnoissance générale. Trop long-temps il a fallu que l'empire de la force suppléât à celui d'une justice impuissante ; bientôt celle-ci pourra reprendre tout son ascendant sur un peuple qui ne doit plus former qu'un vœu, celui de voir maintenir son industrie et son indépendance naturelle sous la seule protection de la loi.

Une nouvelle carrière va s'ouvrir au génie.

Les beaux-arts, si long-temps comprimés par la crainte et arrêtés par la pénurie des fortunes privées, vont reprendre un nouvel essor: c'est aux hommes de talent dans tous les genres qu'il appartient de reconquérir, pendant la paix, l'estime et la considération qu'ils ont perdues dans le cours d'une guerre si prolongée, et qui reportoit toutes les voix de la renommée sur les exploits militaires.

Nous n'oublierons pas néanmoins pour cela les héros auxquels nous devons le fruit le plus doux de la victoire; nous verrons sans envie les honneurs et les récompenses couronner leurs pénibles travaux, et acquitter la nation d'une dette contractée envers la fidélité et la bravoure.

Quant à nous qui nous plaisons à regarder la révolution françoise comme terminée, et qui nous flattons de n'avoir plus d'autres constitutions à décrire, hâtons-nous donc de toucher au terme d'un travail tant de fois interrompu. Nous n'ignorons pas que nous aurions pu lui donner plus de liaison, en rendre le ton plus égal, nous élever à des idées plus hautes, nous armer d'une censure plus sévère: mais si cet ouvrage arrive à la postérité, elle découvrira l'ascendant que les circonstances

diverses où s'est trouvé l'écrivain, ont dû prendre sur sa pensée ; et ce sera un moyen de plus pour elle de reconnoître la vérité, qu'il a souvent été forcé de voiler aux yeux de ses contemporains.

Si l'on se rappelle ce qu'il en a coûté à l'auteur pour avoir hasardé un simple doute, même après la mort du tyran de la convention, on ne lui fera point un crime de sa circonspection ; et on sentira qu'à moins de mépriser les leçons de l'expérience, il valoit mieux laisser deviner sa pensée, que de l'exposer avec une franchise aussi imprudente que téméraire.

FRAGMENS

D'UN

NOUVEAU SPECTATEUR.

N 3

AVERTISSEMENT
DE
L'AUTEUR.

On espéroit peut-être trouver dans ce Supplément les Nouvelles Constitutions qui remplacent celles que nous avons décrites; mais il faut attendre que le temps leur ait permis de germer, et savoir si la Politique de l'Europe leur permettra de croître et de se fortifier. Je laisse à des Écrivains qui n'ont pas l'expérience du passé, le soin de se livrer à un travail aussi prématuré. Ce que l'on va lire est étranger aux Constitutions;

ce sont des Discours que je me proposois d'insérer dans un Ouvrage que je n'ai ni le courage, ni la force de continuer.

FRAGMENS
D'UN
NOUVEAU SPECTATEUR.

SUR LA CONQUÊTE DE L'ÉGYPTE.

On ne m'accusera pas sans doute d'avoir l'effervescence révolutionnaire : ceux qui ont senti dans quel esprit les précédens volumes de mon Ouvrage ont été composés, savent bien qu'il n'a pas tenu à moi que la révolution françoise prît une direction moins rapide et bien différente de celle qui a entraîné toute la nation sur le bord d'un abîme où elle pouvoit être engloutie. Les révolutions m'ont paru en général devoir être si funestes à la multitude, que je n'en ai pas vu les approches sans frémir. Cependant, je l'avoue, il y a des nations si malheureuses par leur gouvernement, l'humanité y est tellement dégradée et si honteusement asservie, qu'à moins d'être tout-à-fait étranger à sa gloire et à son bonheur, il est impossible de se défendre du désir de la voir se délivrer du joug honteux

qui pèse sur elle : telle étoit certainement la nation égyptienne qui, sous l'empire de ses Beys, ne pouvoit être comparée qu'à ce peuple d'Ilotes dont se jouoit la fierté lacédémonienne, et que la plus insolente tyrannie avoit réduit à la condition de bêtes de somme. C'étoit sans doute un spectacle déplorable pour celui qui s'étoit nourri de l'histoire de l'antiquité, que de voir une contrée qui portoit encore les monumens de la plus magnifique domination et qui avoit été jadis le berceau de la science des hommes, foulée aux pieds de l'ignorance et de la barbarie.

Depuis qu'une expédition aussi hardie qu'imprévue a fait passer l'Egypte sous l'empire des François, personne n'ignore jusqu'à quel excès de misère le despotisme oriental avoit réduit les habitans d'une région dont ils avoient absorbé la gloire et la richesse. Vingt-quatre chefs indépendans les uns des autres, et qui ne se réunissoient que pour former un conseil duquel émanoient les loix les plus oppressives, se disputoient le funeste privilége d'épuiser les districts soumis à leur autorité : les guerres que la rivalité de ces chefs farouches nourrissoit entr'eux, n'amenoient que de nouveaux désordres, des scènes sanglantes,

et ne tournoient jamais à l'avantage des opprimés : les despotes changeoient, le despotisme restoit toujours le même. Les indigènes, devenus étrangers aux emplois, aux magistratures, à la profession des armes, n'avoient d'autres moyens d'existence que de cultiver humblement leurs terres, que de s'adonner à des professions basses ou à un trafic dont ils dissimuloient les bénéfices. Ils n'échappoient aux concussions les plus arbitraires qu'en dérobant leur fortune à l'œil de la cupidité ; le soupçon d'être riche étoit un véritable danger. Le mépris attaché à l'indigence étoit préférable à l'envie que faisoit naître l'opulence.

Si un pareil gouvernement étouffoit l'industrie, les talens, les sentimens nobles et généreux, la religion dominante y éteignoit toutes les lumières. En vain y auroit-on cherché quelque vestige des connoissances qui précédèrent et éclairèrent le siècle de Ptolémée ; il sembloit que l'étrange maxime du farouche Omar se fût gravée dans toutes les têtes égyptiennes, et que peu leur importoit de savoir ce qui n'étoit pas contenu dans le Coran. Le peuple étoit arrivé à une telle dégradation, qu'il n'avoit plus de facultés mo-

rales que pour se résigner à la loi du plus fort. Il ne savoit pas même se défendre contre les fléaux de la famine et de la peste. La vie avoit si peu de charmes pour lui, qu'il redoutoit moins la mort que le travail. Le repos étoit sa jouissance, l'indolence son caractère, le fatalisme son guide, et la jalousie sa passion.

C'étoit certainement une grande et belle pensée que celle de rendre à la vie un semblable peuple, et à la fertilité une contrée que la nature avoit fécondée, en plaçant dans son sein l'urne de l'abondance.

Un nouvel Alexandre a conçu ce grand projet, il l'a déjà exécuté en partie; devant ses braves légions, les Beys se sont enfuis, le redoutable divan s'est anéanti, les farouches Mameluks sont dispersés ou détruits: des membres de l'institut, plus vrais et plus éclairés que les prêtres du temple de Memphis, font percer la lumière de la raison à travers les plus épaisses ténèbres de l'ignorance. Ce peuple engourdi depuis si long-temps, ne sortira qu'avec peine de sa longue léthargie. Incapable, pendant bien des années, de seconder les efforts de ses généreux libérateurs, ils auront seuls à lutter contre les efforts de ses premiers conquérans et contre ceux d'une

nation que sa jalousie rend sourde aux intérêts de l'humanité. Mais la puissance françoise s'élèvera insensiblement; et semblable aux pyramides que le voyageur admire dans cette contrée, elle acquerra avec le temps une solidité indestructible: et en effet, il ne manque aux Egyptiens, pour assurer leur révolution et en recueillir les fruits les plus heureux, que d'en sentir le prix. Il ne doit point exister parmi eux de regrets pour le gouvernement qu'ils ont vu disparoître; c'étoit une source éternelle de calamités; aucun des chefs qu'ils ont perdus, n'étoit jaloux de leur affection. A quelque degré de puissance qu'ils fussent parvenus, ils ne se seroient jamais occupés de donner des limites à l'impôt, de faire refleurir le commerce, de garantir les propriétés, d'encourager les défrichemens, de ranimer les arts, de soulager les misères humaines, de repousser ce fléau destructeur qui dépeuploit les cités, d'assigner des barrières à ces hordes vagabondes qui franchissent les déserts pour y rapporter leur proie: voilà ce que la France fera un jour pour les Egyptiens. Ce prodige n'auroit jamais été opéré en leur faveur sans la révolution françoise; c'est donc à eux qu'il appar-

tient de la bénir, de la considérer comme un bienfait du ciel..... Ce qui nous a coûté tant de larmes et de sang, sera pour eux la cause première de leur félicité.

Au moment où nous écrivons, l'Angleterre réunit toutes ses forces pour frustrer l'Égypte de ces avantages inespérés. Elle a vomi de nombreux bataillons, qui ont pour objet d'exterminer les libérateurs du Nil.

Si le succès pouvoit couronner cette entreprise honteuse, ce qu'elle appelleroit sa gloire deviendroit son opprobre, et la postérité l'accuseroit avec raison d'avoir formé une coalition criminelle avec le despotisme, pour replonger une malheureuse nation dans la servitude et la misère. Qui peut contempler sans douleur deux peuples civilisés, acharnés l'un contre l'autre et s'affoiblissant par de sanglans combats ; tandis qu'ils devroient plutôt se réunir pour la même cause, et arracher de concert au despotisme une proie qu'il déchire impitoyablement depuis tant de siècles !

Ils étoient animés d'un sentiment bien différent, ces généreux chevaliers qui s'enrôlèrent autrefois sous une bannière auguste, pour ravir aux successeurs de Mahomet une terre qu'ils profanoient, pour rendre à la lu-

mière, des hommes plongés dans l'aveuglement. Un sordide intérêt arme aujourd'hui les descendans de ces Bretons qui se croisèrent pour une cause glorieuse, et leur but est bien contraire à celui que leurs nobles aïeux se proposoient d'atteindre.

Il faut l'espérer, la fortune, tout aveugle qu'elle soit, favorisera la cause de l'humanité. Déjà elle l'a couronnée au moment où les François, indignés d'une lâche perfidie, ont fondu avec l'impétuosité de la foudre sur l'armée des Ottomans, et les ont forcés d'aller cacher leur honte et leur défaite jusqu'au milieu des déserts.

Ce sera encore, comme on le voit, un des effets du hasard, si l'Egypte recueille le fruit de la révolution qui s'est opérée dans son sein à son insçu et sans qu'elle y prît part, puisqu'il n'a tenu qu'à plus de fidélité et de franchise de la part de ses oppresseurs, que l'armée françoise évacuât ces territoires sur lesquels elle n'avoit qu'à peine présenté l'image de la liberté. Nul adoucissement, nulle amélioration n'avoient été stipulés en faveur du peuple qui retomboit à la merci du vainqueur. Déjà la vengeance se préparoit à immoler de nouvelles victimes, et n'auroit pas

manqué d'ensevelir dans le néant tous les habitans qui auroient paru se livrer à l'espérance d'un meilleur sort.

Quelle énergie cette seule pensée devroit donner aux Egyptiens, s'ils ne s'étoient pas énervés dans la longue habitude de se résigner à tous les malheurs qui les menacent ! Toutes les exhortations qu'on pourroit leur adresser seroient superflues ; c'est la nation libératrice qu'il faut encourager à poursuivre sa généreuse entreprise ; c'est là qu'elle doit placer sa gloire. La postérité lui pardonnera peut-être un jour toutes ses agitations, toutes ses erreurs, en considération de ce grand acte de bienfaisance. Si, dira-t-on, à la lueur d'une liberté trompeuse, elle a porté le trouble et le désordre dans quelques états paisibles, elle a compensé ce tort que le temps a réparé, en faisant sortir des ténèbres et des ombres de la mort le peuple qui, par son antique splendeur et par les lumières qu'il répandit autrefois sur toute la terre, avoit des droits à la reconnoissance et à la commisération de tous les autres.

En se remplissant de cette noble idée, la France n'épargnera ni troupes, ni vaisseaux, ni argent, pour sortir glorieuse de la lutte

dans

dans laquelle elle s'est engagée. L'humanité, spectatrice de ce combat, lui décernera une couronne immortelle si elle remporte la victoire, et maudira sa rivale si elle a le malheur de triompher.

RÉFLEXIONS
SUR LES CAUSES DES RÉVOLUTIONS.

En s'attachant à indiquer les causes des révolutions, n'est-ce pas trop assimiler le monde moral au monde physique? Dans celui-ci tout dérive d'un principe impérieux, dont les résultats sont nécessaires. Dans le premier, au contraire, les mêmes causes peuvent avoir des effets différens. Ainsi, par exemple, notre révolution a eu des élémens qui pouvoient produire des combinaisons bien opposées à celles qui frappent aujourd'hui nos regards. Plusieurs écrivains prétendent en trouver l'origine dans la guerre à laquelle la France eut l'imprudence de se livrer, pour affranchir les Etats-Unis de l'Amérique du joug de l'Angleterre. Il est bien vrai que cette guerre a de beaucoup grossi la dette nationale; mais il n'est pas démontré qu'à mesure que le nombre des capitalistes, intéressés dans les fonds de l'état, s'accroît, la sollicitude générale doive se diriger contre

cet état et tenter d'en ébranler les fondemens.

Il n'est pas vrai non plus que les états-généraux, parce qu'ils seroient convoqués sans une nécessité absolue, et modifiés de manière à donner plus d'ascendant aux représentans de la multitude, missent toujours en péril l'existence du monarque, puisque au contraire nous avons vu en Danemarck cette existence s'agrandir par la même cause qui semble avoir miné et renversé le pouvoir monarchique en France.

Nous sommes encore bien plus éloignés d'attribuer cette grande métamorphose du gouvernement françois à une chimérique prédestination, qui est le rêve de l'ignorance ou du délire. Le hasard n'est pour rien dans le monde physique; c'est un mot vide de sens: mais il en a un réel en politique. Les plus grands événemens, tels que le renversement des empires, l'agrandissement ou la destruction des peuples, sont les jeux d'une aveugle fortune. Quelque respect que nous ayons pour le génie de Montesquieu, quelle que soit notre estime pour l'ouvrage qu'il nous a donné sous le titre *Des causes de la grandeur et de la décadence des Romains*, nous sommes très-convaincus que ce peuple

pouvoit, malgré les prétendues causes de sa grandeur, être étouffé par *Porsenna*, par *Pyrrhus*, ou subjugué par *Annibal*; qu'il auroit pu de même se relever sous ses derniers empereurs, et repousser loin de lui les barbares qui l'ont asservi.

Gardons-nous donc, dans notre haine ou dans notre admiration, d'assigner exclusivement les effets de notre révolution à un système, à une erreur, à une foiblesse, ou moins encore à quelques individus particuliers : elle n'est due qu'à un concours d'événemens fortuits qui se sont succédés, et qui ont fait tourner le malheur même à son succès et à sa fin. Et en effet, peut-on révoquer en doute que nos désastres, en prolongeant la guerre, en ranimant la confiance de nos ennemis, en leur inspirant des espérances trompeuses, n'aient mis leur foiblesse à découvert, multiplié nos ressources, éprouvé l'ascendant de la constance sur de téméraires entreprises? Combien peu néanmoins s'en est-il fallu que notre révolution ne fût étouffée dès sa naissance, ou n'ait pris une direction différente! Ses plus audacieux artisans en ont-ils recueilli les fruits? Plusieurs d'entr'eux ont été mutilés sous cette roue dont ils ont précipité le mouve.

ment; d'autres ont éprouvé le même sort en essayant d'en retarder la vîtesse. On peut même dire que long-temps les événemens ont été en sens contraire de l'opinion publique; que la nation a été plus souvent passive qu'active dans le cours de la révolution. A son origine, le peuple a été un lévier qui a passé de mains en mains, et a soulevé et ébranlé machinalement ce que ces mains plus ou moins intelligentes ont tenté de renverser. Après bien des secousses et des bouleversemens plus effrayans qu'utiles, un esprit régulateur a gémi de ne voir que des ruines; il a essayé de relever sur un terrain qu'il a fait aplanir des édifices antiques et majestueux que l'ignorance et le crime avoient abattus. C'est à la portion du peuple éclairée, à seconder par son zèle des efforts dont l'objet lui est si salutaire.

Mais si elle n'a point à rougir de tout le mal qui s'est fait contre son gré, elle ne peut pas non plus se glorifier de tout le bien qui résultera d'un ordre de choses auquel elle a si peu concouru, puisque la fortune y a eu tant de part. Et en effet, si le conquérant de l'Egypte ne fût pas heureusement débarqué avec ses troupes victorieuses, s'il eût été atteint d'une

balle meurtrière au siége de Saint - Jean d'Acre, si à son retour il n'eût pas échappé à l'escadre de l'Angleterre, si le poignard levé sur lui à la journée du 18 brumaire l'eût frappé, qu'auroit produit le vœu national? enfin, si la fameuse bataille de Maringo avoit enseveli le héros dans toute sa gloire, ne retombions-nous pas dans un nouveau gouffre de calamités ?

En remontant plus haut, ne peut-on pas penser que, si la guerre de la Vendée eût été dirigée par un prince de Condé, animée par la présence des deux frères de Louis XVI, secondée de toute la fureur des émigrés, ses progrès eussent été plus rapides et plus suivis?

Convenons donc que les révolutions n'ont souvent point de causes déterminées, que ces causes pouvoient avoir des effets bien différens; que prétendre en calculer les chances et en assurer les résultats, c'est vouloir prédire que tel ou tel billet, agité dans une roue de fortune, sortira plutôt qu'un autre. Certainement le règne de Louis XIV avoit laissé les finances de la France dans un état incomparablement plus déplorable qu'elles ne le furent sous le règne de Louis XVI. Ses entreprises ambitieuses furent d'une conséquence bien autre-

ment périlleuse pour son trône, que ne l'étoient des secours accordés à des sujets révoltés.

Les états - généraux, convoqués sous Charles V, avoient bien plus d'ascendant sur un prince malheureux qu'ils n'en eurent depuis sur un roi qui étoit encore dans toute sa puissance; et cependant le trône de France ne reçut pas même la moindre commotion de ces causes que l'on regarde comme si impérieuses. Avouons-le donc : nous avons été le jouet d'une aveugle destinée qui nous a conduits, sans le vouloir, sans le savoir, au point où nous nous sommes arrêtés. Malheur au peuple qui se laissera éblouir par notre exemple! il s'exposera à tous les fléaux qui nous ont affligés : son succès sera douteux, son danger sera certain.

Quel que soit son gouvernement, s'il ne réduit pas la nation au désespoir, elle ne doit chercher qu'à en tempérer la rigueur; il en coûte trop pour parvenir à lui en substituer un meilleur. La France a été assez heureuse pour ne pas échouer dans cette périlleuse entreprise : quand les loix politiques et civiles ne seroient pas aussi parfaites qu'elle l'auroit désiré, quand bien même on se seroit un

peu trop écarté de cette funeste égalité dont on l'avoit éblouie, quand cette souveraineté dont elle a tant abusé se trouveroit plus limitée qu'elle ne le vouloit, qu'elle se garde de s'exposer aux dangers d'une nouvelle révolution, qu'elle se souvienne qu'elle a plus d'une fois regretté le pouvoir arbitraire qui la laissoit respirer, et qu'elle le trouvoit bien préférable à cette liberté farouche qui l'enchaînoit et la couvroit de haillons et d'opprobre.

Aujourd'hui l'étranger la craint moins et l'estime davantage; son industrie est libre; la superstition et le fanatisme ne peuvent lui rien prescrire; les magistrats n'exigent point d'elle une soumission servile; ils ne lui commandent qu'au nom de la loi à laquelle ils obéissent eux-mêmes. Le riche peut disposer ainsi qu'il lui plaît de sa fortune, comme l'artisan du fruit de son travail. La justice n'a pas pu réparer tous les désastres de la révolution; mais si cette révolution est l'ouvrage de tous, il faut que tous se résignent à en supporter les inséparables suites. Il y a bien loin de ce malheur nécessaire à celui qu'entraîneroit une insurrection aussi téméraire que criminelle.

En reconnoissant que le gouvernement actuel n'est pas le résultat nécessaire d'une ou de plusieurs causes impérieuses, on peut néanmoins penser que sa conservation peut dépendre de plusieurs mesures de prudence. La première et la plus importante de toutes, c'est de l'environner de l'affection générale et de l'esprit public, en y attachant l'intérêt de la multitude. Lorsqu'elle sera bien convaincue qu'il n'existe point en Europe de gouvernement où la foiblesse ait une protection plus assurée, où le travail ait un salaire plus certain, où la fraude soit plus sévèrement réprimée, où le dévouement à la patrie soit plus honoré, où l'industrie soit plus encouragée, loin de chercher à l'ébranler, elle le consolidera de toute sa puissance. Mais si, malgré une attention scrupuleuse à prévenir toute injustice dans la répartition des impôts, dans les élections, dans la distribution des récompenses, on avoit encore à craindre cette fermentation populaire qui prend sa source dans l'oisiveté et dans la débauche, il faudroit apporter plus de surveillance sur les mœurs, s'enquérir avec plus de soin des moyens de subsistance de tous les individus qui composent une grande cité, en écarter ceux qui ont

placé leurs espérances dans le désordre, les contraindre de donner à l'état des gages de leur soumission aux loix par une profession utile et lucrative, de considérer toute association politique comme le corps humain qui, pour être conservé toujours sain et robuste, doit être purifié des humeurs qui le dépravent et en altèrent la constitution. Pour remplir ce salutaire objet, il est indispensable qu'un état aussi vaste que la France ait à sa disposition une contrée lointaine, où, à l'exemple de l'Angleterre, il transplante tous les sujets qui ne produisent sur son sol que des fruits dangereux. Mais on sent que ces transplantations, pour n'alarmer aucun bon citoyen, doivent toujours être précédées des formes les plus régulières et des preuves les plus évidentes. Les grands empires ont tiré un si grand avantage de ces colonies fondées au loin, qu'on ne peut apporter trop de discernement et d'humanité dans leur établissement. Ces exils doivent être considérés comme les actes d'une justice paternelle, et non comme des malédictions : c'est par cette raison que je voudrois qu'ils ne fussent point illimités, et qu'après un temps, l'homme expatrié qui auroit donné des preuves d'amé-

liorations, pût rapporter au sein de la mère commune les fruits de son travail et de son économie.

Je ne présente ici qu'un seul moyen de prévenir toute atteinte dangereuse à un gouvernement naissant; et c'est parce que je le crois très-urgent et d'une nécessité absolue, que je me permets de l'indiquer.

SUR LA RÉVOLUTION

ARRIVÉE

DANS L'EMPIRE DES FRANÇOISES.

IL est un âge où l'on ne devroit plus parler de l'amour, il faudroit en oublier jusqu'au nom: mais comment perdre tout-à-fait le souvenir d'un sentiment qui a fait le charme de notre jeunesse, qui a élevé notre ame, qui l'a souvent purifiée, qui nous a conduits à de nobles actions, et nous a dédommagés de nos sollicitudes et de nos combats? L'homme qui n'en éprouve plus les douces atteintes, sembloit se consoler de le sentir éteint au fond de son cœur en le voyant revivre dans sa postérité. Il n'étoit plus échauffé de sa flamme brûlante; mais elle lui paroissoit vivante, agitée dans le sein d'une jeunesse qui intéressoit ses regards. Aujourd'hui, seroit-ce humeur, seroit-ce injustice, ce sentiment me paroît avoir perdu tout son charme et tous ses attraits. Nous ne retrouvons plus son image dans les

affections, dans les habitudes des deux sexes destinés à en recevoir toutes les influences. L'amour, quoi qu'on en puisse dire, ne peut exister sans estime et sans respect. Il y a bien toujours entre l'homme et la femme ce rapport qui a pour objet de remplir le vœu de la nature : mais qu'il y a loin de cette effervescence vulgaire à cette sensation pure et sublime, qui agrandissoit à leurs yeux deux êtres absorbés dans l'unique pensée de se plaire et d'assurer leur bonheur ! étrangers au reste des humains, ils n'existent que l'un pour l'autre. La nature entière est dans l'objet qu'ils chérissent; ils n'éprouvent d'autre désir que de le posséder, d'autre crainte que de le perdre. Ils sont disposés à lui faire tous les sacrifices, parce qu'ils ont la certitude qu'il n'exigera jamais celui de l'honneur et de la vertu.

Il y a déjà long-temps que, dans la dégradation de nos mœurs, nous regardions les longs attachemens comme romanesques : mais aujourd'hui ils ne nous paroissent pas même avoir d'origine. Les jeunes gens, hardis, présomptueux, ne montrent plus cette timidité respectueuse qui sollicitoit la bienveillance et disposoit à les entendre. Ils se croient si

sûrs d'obtenir, qu'ils ne daignent pas mériter le succès.

Les mœurs d'une nation ont une telle influence sur l'amour, qu'on peut juger de leur altération par la nature de ce sentiment chez un peuple : à mesure que les nôtres se sont dégradées, l'amour a perdu de sa pureté, et il est arrivé au point de n'être plus que matériel ; très-peu d'hommes se sont trouvés en état de recevoir ses douces émanations, et on a traité de chimère ce qu'on ne pouvoit plus éprouver en réalité.

Les hommes aimans ont été, en quelque façon, forcés de se séparer de la multitude, pour se soustraire au ridicule de paroître soumis à un ascendant si étranger aux autres, et ils ont eu honte de ce qui les auroit honorés dans un siècle de vertus. Il a fallu dissimuler son amour, non parce que l'on aimoit, mais parce qu'il étoit d'une nature plus relevée que celui de son siècle.

Je me le rappelle encore ce temps où les jeunes dames de la cour et de la haute société se disputoient les regards d'un héros, d'un homme célèbre, et où elles sentoient qu'elles étoient dignes de couronner la valeur et de donner la palme au talent. Elles étoient ja-

louses d'être distinguées par ceux qu'environnoit une grande renommée. Aujourd'hui les femmes paroissent n'avoir pas même l'idée de ce glorieux attribut; elles s'offrent avec indifférence à tous les regards; et pourvu qu'elles plaisent, peu leur importe le mérite de ceux qui les admirent.

Un danseur agréable, un chanteur qui vend les sons de sa voix, un joueur généreux sont plus sûrs de leur abandon que celui qui réunit les qualités les plus rares.

De telles femmes peuvent-elles transmettre à leurs enfans des affections d'un ordre supérieur à celles dont elles sont émues? le pur amour qui n'a jamais pris naissance dans leur ame, se communiquera-t-il à celle de leur postérité? On peut donc penser, sans être un censeur trop sévère, que nos meilleurs romans, tels que la Princesse de Clèves, les Lettres Péruviennes, auront bientôt le sort des romans de chevalerie, et que l'on ne conservera le mot d'amour que pour pallier des défaites sans triomphes.

Peu importe, sans doute, ces réflexions pénibles; elles n'auront pas même le pouvoir d'humilier ceux qui les font naître. Les jeunes gens qui n'ont pas l'idée du charme des longs

désirs, et de celui qui est attaché aux difficultés de vaincre, s'estiment heureux de n'avoir que l'embarras du choix et de n'éprouver d'autre crainte que celle de se fixer.

Peut-être cette passion que nous ne retrouvons plus dans nos cités, existe-t-elle encore; mais, pour la retrouver, il faudroit la chercher dans les campagnes; c'est là que l'on découvriroit sans doute quelques victimes d'une affection prolongée. Celui qui en est l'objet, emporté par la puissance d'un faux honneur, par l'empire d'un préjugé farouche, s'est enrôlé témérairement sous les drapeaux du malheur. S'il a échappé à tous les dangers dont sa déplorable carrière a été semée, une barrière l'arrête et l'empêche de venir se réunir à cette amante triste et silencieuse qui le redemande au ciel et s'efforce de fléchir une impitoyable loi. Combien la constance de ses regrets et de ses vœux la rend respectable et touchante! quel contraste elle forme avec ces êtres légers et insoucians qui se sont si rapidement consolés des plus grands désastres, et dont le cœur à peine fut effleuré des irréparables pertes qu'ils ont essuyées! Ceux-là sont accourus dans nos villes et les peuplent aujourd'hui, brillent dans nos bals, dans nos

concerts,

concerts, remplissent nos spectacles, et ne se souviennent plus ni de l'exil, ni de l'emprisonnement, ni de la fin tragique de ce qu'ils avoient de plus cher au monde : nul signe de deuil ne paroît ni dans leur vêtement, ni dans leur démarche, ni dans leurs discours. Le rire est sur leurs lèvres, et l'oubli dans leurs cœurs. Ces êtres-là étoient trop superficiels pour que le sentiment de l'amour y laissât de profondes racines ; ils auront souvent proféré son nom et affecté son langage, sans avoir jamais inspiré ou ressenti sa véritable flamme.

La postérité qui naîtra de ces sources froides, participera de leur indifférence, et ne recevra d'activité que de la chaleur des sens qui lui auront donné le jour.

Il faut des romans aux peuples corrompus, a dit un auteur célèbre. Qu'auroit-il pensé de nous, s'il avoit pu prévoir que nous arriverions à une époque où cet aliment de l'imagination seroit au-dessus de nos forces, et où cette douce chimère n'auroit pas même l'avantage de nous ramener quelqu'illusion ? Ce seroit sans doute un bonheur pour nous, si des affections d'un ordre supérieur avoient remplacé celle dont nous déplorons la perte ; mais jusqu'à présent je n'entrevois pas même

le germe d'un sentiment généreux : une cupidité ardente, une soif des plaisirs désordonnée, un dédain affecté pour toute considération, une imprévoyance absolue pour l'avenir, semblent donner le mouvement à toute la nation, et la précipitent dans le néant des frivolités.

Je rougirois peut-être de paroître déplorer l'extinction d'un sentiment qui a été pour l'espèce humaine tout à la fois une source d'anxiété et de bonheur, de tourmens et de jouissances, qui a précipité une jeunesse florissante dans la mollesse et la langueur, si je ne voyois pas résulter de son anéantissement bien des désordres dans la société, des célibats trop long-temps prolongés, des alliances uniquement formées par l'intérêt, des divorces multipliés, la beauté indigente condamnée à la stérilité, l'innocence dédaignée, la vertu méprisée, l'insolence couronnée, et l'impudeur attirant à elle seule les hommages réservés au sentiment qu'elle a étouffé.

Combien ce sexe si jaloux de ses attributs, si attentif à conserver son ascendant, si puissant par ses refus, par ses feintes, par ses caprices, a laissé perdre de ses avantages ! On peut dire qu'il s'est fait aussi une révolution

dans son empire ; il ne s'y rencontre plus de sujets ; les hommes qui lui étoient jadis si soumis, ont brisé le sceptre magique qui les asservissoit ; ils sont rentrés dans l'égalité et l'indépendance. Les femmes commandoient aux modes, les modes leur ont commandé ; elles ont permis que des artistes dessinassent leurs vêtemens, les assimilassent à des statues antiques, en fissent tantôt des Grecques, tantôt des Romaines, tandis qu'elles avoient plus à gagner en restant des Françoises. Que de sacrifices n'ont-elles pas fait à ce malheureux goût d'imitation ! Leur aveuglement a été jusqu'à mettre à découvert des imperfections que le simple voile de la décence avoit jusqu'alors dérobées à la censure : combien de fois le dégoût n'a-t-il pas devancé des désirs qu'elles n'ont pas eu l'art de laisser naître ! Femmes qui voulez paroître des Vénus ! eussiez-vous tous ses charmes, votre puissance ne sera pas de longue durée, si vous n'avez pas cette ceinture attachée par la grâce, la décence et la volupté modeste.

Conseil trop tardif, stériles avis. Le monarque qui a laissé une fois échapper le pouvoir qu'il tenoit de l'opinion, s'efforceroit en vain de le ressaisir ; il est pour jamais dé-

P 2

trôné, et il ne lui reste plus d'autre ressource que d'aller se confondre dans la multitude. C'est à ce point de dégradation qu'est arrivé parmi nous un sexe si long-temps dominateur; aussi ne paroît-il plus prétendre à aucune distinction dans nos cercles, dans nos assemblées. Les jeunes gens ne lui montrent ni égards, ni respects, et il n'ose pas paroître offensé du ton familier avec lequel ils l'abordent, et de l'air indifférent qu'ils affectent en le quittant.

Vous qui aspirez encore à l'empire de la beauté! lisez dans l'histoire de nos mœurs ce que vous fûtes autrefois, et voyez ce que vous êtes aujourd'hui; et si ce rapprochement ne fait naître en vous aucun regret, vous méritez le sort que vous éprouvez.

MÉDITATION

SUR L'AME ET LA DIVINITÉ.

Lorsque la pensée ne trouve plus sur la terre d'objets qui l'arrêtent, sans être environnée de regrets et d'ennuis, elle doit s'élever vers une autre région et risquer de se perdre dans des illusions qui aient plus d'attraits pour elle que la triste réalité. Combien le philosophe, blessé des injustices humaines, a raison de chercher la véritable indépendance dans le noble exercice de son ame! Dégagé de toutes les entraves de la société, il plane au-dessus de toutes les passions, de toutes les vanités qui en font le tourment; et s'il n'atteint, s'il ne peut saisir que des erreurs, il est encore moins à plaindre que l'homme qui s'agite toute sa vie pour devancer les ambitions rivales et conquérir des puérilités mondaines.

Je ne dois pas m'attendre, je le sais, qu'en parcourant cette vaste région des systèmes, qui s'agrandit à mesure que l'imagination s'avance, je sois plus heureux que ceux qui

n'y ont rencontré que des chimères : mais j'aurai de commun avec eux d'avoir déployé cette grande faculté qui ennoblit notre être, et le distingue de tout ce qui a reçu la vie.

Je l'avoue, j'ai peine à concevoir que le résultat de tant de connoissances acquises et de tant de méditations sur la nature de l'homme, soit, pour de modernes philosophes, de ne le considérer que comme le premier anneau de la chaîne des êtres vivans, et de penser que sa mort entraîne avec elle la dissolution de ce qui constitue son existence; enfin, qu'il n'a été doué par-dessus les autres animaux que d'un instinct plus perfectionné en raison de son organisation physique.

Cette réflexion me fait prendre en dédain ce savoir honteux qui, après tant de siècles de lumières ramène l'espèce humaine au point d'ignorance et de barbarie où elle étoit en sortant des mains de la nature. Je me dis souvent : Pourquoi ces hommes-là s'obstinent-ils donc à confondre l'esprit avec la matière ? il faut qu'ils trouvent leur intérêt à perdre toute idée de leur origine, à dévorer le présent et à se garantir de l'avenir qui les effraie. Quant à nous, dont la pensée n'est point comprimée par les mêmes frayeurs, nous

chercherons de bonne foi ce que peut être cette substance indéfinie et bien distincte de l'instinct qui dirige les mouvemens de tous les autres animaux.

Pour en avoir quelqu'idée, il faudroit commencer par se détacher de toutes les erreurs dans lesquelles nous avons été entraînés par notre constitution physique, sur les caractères et l'essence de la divinité. Il est sans doute bien difficile à l'esprit humain de se former une idée d'une puissance créatrice sans organes et sans corps. L'habitude que nous avons de ne voir rien créer, rien mouvoir sans l'intervention de moyens physiques, nous entraîne à penser qu'un Dieu ne peut exister, créer et détruire sans contact; et parce que notre pensée, lorsqu'elle est isolée, ne peut concevoir que des projets et ne réalise rien, notre foiblesse refuse à une force bien supérieure une faculté qui nous manque : mais puisque nous avons tant de fois envisagé Dieu comme une puissance surnaturelle, pourquoi voulons-nous la soumettre aux loix de la nature? pourquoi altérons - nous toujours sa pureté, en alliant à sa substance des parties matérielles? Le plus sublime effort de la philosophie ancienne a été de concevoir la divi-

nité sous la forme d'un souffle vivifiant ou d'un feu universel. Si c'est là le terme des conceptions humaines, il faut l'avouer, elles ne peuvent dépasser les idées physiques dans lesquelles elles sont enveloppées. Quant à moi, je n'assigne pas plus de formes extérieures et palpables à la divinité qu'à l'honneur, qu'à la justice, qu'aux sentimens exquis que nous éprouvons à la vue du merveilleux; et quoique je ne les aperçoive pas physiquement, je les sens trop pour douter de leur réalité; et je pense que ce qui n'est que passif dans l'homme est actif dans la divinité. Je ne la définirai donc autrement que par l'idée de l'assemblage général de tout ce qui est grand, puissant, inaltérable, impérieux et indépendant de toutes les loix de la nature, qui lui sont subordonnées. J'imagine que cette substance que l'on nomme *Dieu*, qui ne peut être resserrée dans aucun lieu puisqu'elle est illimitée, anime ce Tout que nous nommons *l'Univers*. Ce qui est grand, généreux, participe d'elle, en est une émanation et ne s'agrége jamais à la matière vivante et agissante, mais souffre seulement les approches de l'instinct humain, lorsqu'il peut s'élever jusqu'à elle en se dégageant de toute affection maté-

rielle; et c'est cette faculté qui a été donnée à l'homme seul, et qui le distingue de la brute, lorsqu'il est susceptible d'en faire usage. Cette opinion a été entrevue, mais je ne crois pas qu'elle ait été clairement exprimée. Il me semble qu'en l'adoptant, elle éclaircit d'une manière satisfaisante nos doutes sur la nature de l'ame, sur l'instinct animal, sur les rapports qui existent entre tout ce qui forme la chaîne des êtres vivans. D'après ce système, je considère tous les hommes absorbés dans les passions terrestres et animales comme des individus dont l'instinct perfectionné n'a pu jamais être en contact avec l'essence divine: ainsi le courage de ceux-ci n'aura rien de supérieur à celui du lion; leur affection pour leurs enfans n'aura rien de plus parfait que le dévouement des femelles de toute espèce pour leurs petits; leur tendresse conjugale égalera tout au plus celle de la colombe; leur prévoyante économie ou leur activité laborieuse seront encore inférieures à celles des abeilles. Le concert de leurs travaux et la justice avec laquelle ils s'en distribueront les fruits, ne les mettront pas audessus des castors; et il seroit même aisé de prouver que plusieurs espèces vivantes les

surpassent relativement à leurs moyens physiques : mais ce qui rend incontestablement l'homme supérieur aux autres animaux, c'est cette faculté donnée à son instinct de pouvoir se rapprocher et de s'agréger, par un élan sublime, à cette substance divine répandue dans toute la nature. D'après ce rapprochement continu, cette pensée active, si elle se dégage de jour en jour de tout alliage matériel et se pénètre de ce qui constitue l'essence divine, finit par se rendre digne d'être identifiée avec elle et de participer à ses jouissances. L'instinct animal, au contraire, qui n'a d'affinité qu'avec les substances matérielles, est soumis à la destinée de tous les êtres vivans qui sont absorbés par la nature de leurs alimens, et qui, après avoir été dirigés pendant le cours de leur existence vers les objets de leur appétit, sont entraînés dans la même destruction. C'est peut-être à l'aide de ce système que l'on peut expliquer le charme de quelques extases dont l'incrédulité rit, mais qui n'en sont pas moins réelles. Je ne vois pas, à la vérité, dans cette opinion d'autre punition pour les méchans que celle d'être exposés au châtiment prononcé par des loix humaines, au tourment de leurs pas-

sions vulgaires, à une dissolution complète de leur être, telle que celle des plus vils animaux : mais j'y découvre du moins une bien douce récompense pour ceux qui se sont élevés à des sentimens vertueux et supérieurs aux passions ; et il me semble que cette différence entre la destinée des bons et des méchans suffit à la justice divine.

J'expliquerai ainsi comment il est possible qu'un savant dont le génie paroît si élevé, parce qu'il parcourt sans cesse les sphères célestes et en décrit tous les mouvemens, demeure néanmoins à jamais étranger à la substance créatrice, parce qu'il borne son esprit à la contemplation et à l'examen de l'ouvrage dont il observe tous les ressorts. Peut-être un des plus grands dangers que courent les hommes qui cultivent les sciences, est de laisser absorber leur instinct dans l'étude des choses purement physiques, en ne l'occupant que d'objets matériels. Il est entraîné dans le matérialisme par la pente de ses méditations ; et leur esprit, tout lumineux qu'il paroisse, s'éteint avec ce qui lui servoit d'aliment.

Hommes, qui que vous soyez ! si vous voulez être vraiment immortels, ne demeurez point

attachés à ce qui est destructible et périssable ; ayez la noble ambition de purifier votre instinct, et de le transformer véritablement en ce que vous appelez une *ame :* mais songez que vous ne pouvez opérer cette précieuse métamorphose qu'en recevant, en échange des parties matérielles qui constituent cet instinct, ces émanations surnaturelles qui forment l'essence de la divinité. Vous avez à choisir entre l'existence passagère qui complète la durée de la vie humaine et une sensation indépendante de la matière, et par cette raison, toujours douce et inaltérable.

Peu m'importe que cette opinion soit qualifiée de rêve, de délire ; je sens qu'elle me fortifie contre toutes les atteintes des maux physiques et moraux. Je fais la part aux injustices humaines, aux accidens de la nature. Il me semble que j'ai le droit de leur répéter ce que Dieu dit à la mer orageuse : Vous ne passerez pas ces limites. Eh ! quel pouvoir a la nature entière sur la direction de ma pensée, sur l'objet de mes vœux, sur mon amour de l'ordre, sur ma bienveillance, au moins imaginaire, sur mon aversion pour tout ce qui est illégitime. C'est en m'environnant toujours de cette noble idée, que j'ai

le sentiment d'une véritable indépendance, que je conserve du respect pour la vertu malheureuse, que je ne ressens que de la pitié et du dédain pour les fausses grandeurs et les vanités puériles. Si je ne dois ce calme qu'à une erreur, malheureux! ne cherchez pas à me la ravir; elle est bien préférable à ce que vous osez nommer la *vérité.*

MÉDITATION

SUR LES GRANDEURS HUMAINES.

Que d'hommes se croient placés parmi les grands du monde, qui n'ont pas même l'idée de ce qui constitue la véritable grandeur. On confond trop généralement deux choses bien différentes ; la grandeur et la puissance. On peut avoir été porté par le hasard, par la nature, au plus haut degré d'élévation, et n'être ni grand ni puissant. Combien de monarques, d'empereurs, de pontifes ont régné, ont dominé, sans avoir été pour ainsi dire aperçus de la multitude qu'ils croyoient dépasser de toute leur stature ! Ils ne sont plus, et on ne sait pas s'ils ont été. Ils ont eu un grand pouvoir ; mais ils en ont si mal usé, qu'on seroit tenté de croire que la nature leur avoit repris celui qu'ils tenoient de leur dignité. A compter du premier des califes jusqu'au dernier sultan que la crédulité des mahométans a investi d'une autorité sans limite, si l'on en excepte trois ou quatre, quels sont ceux qui ont paru

grands et qui ont déployé une véritable puissance ? N'en peut-on pas dire autant des autres rois de l'Asie et de l'Europe ? Cependant on formeroit un volume des noms d'hommes qui ont brillé depuis les siècles passés jusqu'à nos jours, et dont la gloire se prolongera encore dans l'avenir. Ces hommes célèbres n'étoient pas tous des princes, ni des généraux, ni des orateurs : la plupart n'avoient d'autre puissance que celle qu'ils tiroient de leur génie ou de leurs vertus. La mort, en les frappant, n'a fait tomber qu'une poussière périssable qui formoit le signe apparent de leur noble existence. Il leur est souvent arrivé d'être dédaignés par de superbes contemporains dont il ne reste pas même de souvenir ; créatures pitoyables, qui ont traversé la vie avec orgueil, sans même laisser la moindre trace de leur passage.

Nous sommes si peu d'accord avec la renommée sur ce qui compose la véritable grandeur, que plus d'un souverain n'a paru grand qu'au moment où les coups de la fortune l'ont abaissé. C'est lorsqu'il s'est trouvé sans puissance, sans dignité, que la nature a repris sur lui tous ses droits, l'a vengé de l'injustice du sort et l'a porté à un point

d'elévation où il ne seroit jamais monté dans une prospérité inaltérable. Convenons donc d'abord que la grandeur n'a souvent rien de commun avec ce que l'on nomme les *grands du monde*, qu'elle est indépendante des emplois, des richesses, et même de la prospérité; que l'homme ne demeure fixé dans la bassesse, dans l'abjection, que parce qu'il n'a point cette dignité intérieure, ce noble sentiment de son être, qui l'élèveroit à la hauteur de tout ce qui ne le domine pas par le génie et la vertu. Il ne seroit point humilié et ébloui par l'aspect des dignités qu'il envie, si sa foible vue pouvoit séparer leur éclat d'avec l'obscurité de l'individu qui en est chargé. Comme tout sentiment de jalousie s'écarteroit loin de lui, s'il étoit capable de prévoir l'éclipse totale de celui dont la splendeur momentanée offusque ses regards !

Si les hommes étoient susceptibles de revenir à des idées saines et d'apprécier les choses à leur juste valeur, la révolution françoise leur auroit appris que la grandeur ne provient pas des rangs élevés, des hautes destinées; qu'il n'est rien de plus petit au monde que celui qui, pour paroître grand, a besoin d'une grande place ou d'une grande fortune;

fortune; et que, pour être jugé tel par les ames équitables, il faut que les faveurs de la fortune n'aient servi qu'à mettre en évidence des qualités nobles et généreuses, que recéloit l'obscurité d'une première condition. N'avons-nous pas vu un Latour-d'Auvergne s'élever du simple rang de grenadier à un degré d'estime et de gloire que n'ont pas atteint plusieurs généraux qui demeurent confondus parmi leurs émules? On peut être grand sans avoir une grande renommée; puisque la grandeur s'enveloppe souvent du manteau de la modestie et se place au-dessus de l'opinion publique. Appuyée sur sa propre estime, elle dédaigne les éloges et se complaît dans le rapport qu'elle a avec elle-même: s'assimilant à la Providence, elle fait aux autres tout le bien qui dépend d'elle, et se dérobe à leur reconnoissance. Elle ne court point après les emplois; elle se rend seulement digne de les remplir; elle laisse aux dispensateurs des fonctions publiques le tort de ne l'avoir point cherchée. Elle se rencontre peut-être plus dans les conditions vulgaires que dans les hautes dignités. Le père de famille qui dirige l'intérieur de sa maison avec sagesse; qui donne à tout ce qui l'environne

l'exemple de la sobriété et du courage; qui se résigne à l'injustice et aux privations, comme aux intempéries des saisons; qui se montre le véritable chef de sa compagne, de ses enfans, en leur apprenant à dompter l'indigence par le travail et l'économie, et à repousser toutes les séductions du vice; qui s'est bien convaincu que la vie animale est une charge de l'ame, que la vertu allége et dont la mort délivre; cet individu-là, quoiqu'il ne soit pas compté pour grand parmi les hommes, n'en est pas moins supérieur à la multitude, puisqu'il aura tiré de son propre fonds toute l'élévation dont son être étoit susceptible. Loin de chercher à sortir de l'obscurité, il s'y est au contraire concentré, comme dans le sein d'un ami paisible qui écarte de nous les persécutions et l'envie. S'il est mort sans éclat, il a vécu sans remords, et sa mémoire demeure gravée dans le cœur de ses enfans, qui se rappellent ses préceptes et ses exemples.

L'époque où l'homme domine ses concitoyens, est souvent celle de la vie où il prouve que l'évidence devoit lui être funeste, et sa honte commence avec ce qu'il imaginoit être sa gloire: il se croit grand, et il n'est que

vain ; il se dit puissant, et il n'a pas même le pouvoir de se concilier l'affection de ses semblables. La place qu'il occupe ne l'a point véritablement élevé ; mais elle s'est abaissée sous lui : lorsqu'il en descendra, on ne se souviendra pas qu'il l'ait remplie, parce que la mémoire des hommes est insuffisante pour conserver les noms de ceux que l'aveugle fortune a couronné de ses faveurs.

L'homme qui s'est agrandi en ne communiquant à son ame d'autres alimens que ceux de la sagesse, est indépendant du sort dans toutes les conditions où les vicissitudes humaines l'ont porté ; il conserve de la dignité jusque dans les fers. Si sa contenance est celle du malheur, elle imprime encore du respect, et on sent qu'il étoit digne de la prospérité, au calme qu'il montre lorsqu'il est arrivé au dernier terme de la misère humaine. Voilà l'idée que tu fis naître, illustre Bailly, bien moins grand par tes excellens ouvrages, bien moins puissant lorsque la faveur populaire t'éleva au premier rang dont elle pouvoit disposer, qu'au moment où tu surmontas par ton courage et la fermeté de ton esprit les horreurs d'un supplice que l'ingratitude et la cruauté se plurent à prolonger.

DISCOURS

SUR LE BONHEUR.

Combien d'hommes auxquels il ne manque pour être heureux, que de se former une juste idée du bonheur dont les créatures humaines sont susceptibles! On n'est presque toujours malheureux que parce qu'on veut transporter dans sa condition les jouissances qui lui sont étrangères, et qu'on dédaigne celles qui y sont attachées. La jeunesse, pleine d'ardeur pour les plaisirs, compte pour rien les avantages de son âge, la souplesse de ses mouvemens, sa santé florissante, la perfection de ses organes, l'heureuse disposition à recevoir toutes les douces impressions de la nature; cette ardeur de tout voir, de tout connoître, qui varie ses spectacles et multiplie ses plaisirs. C'est au moment où la nature généreuse lui prodigue toutes ses faveurs, qu'elle convoite des jouissances qui sont d'un âge plus avancé et qui doivent être le dédommagement de celles qui sont alors

éteintes. On a fait de grandes et savantes dissertations sur l'homme sauvage : on l'a comparé à l'homme civilisé ; on a attaché la félicité à l'existence de l'un, et rejetté les misères et les peines sur l'existence de l'autre : on n'a pas voulu voir que le bien et le mal se rencontrent dans ces deux destinées humaines ; que le jeune sauvage qui jouit dans les forêts de son indépendance, qui n'éprouve pas de privations parce qu'il se contente des alimens que la nature et la chasse lui fournissent, qui échappe aux ennemis qui lui sont supérieurs en force, par son adresse et son agilité, qui communique la vie comme il l'a reçue, sans prévoir ni douleur, ni misère pour les fruits de ses amours passagers, qui s'attache à une compagne par habitude et s'en sépare sans remords si le dégoût l'en éloigne, qui atteint la vieillesse, parce que le temps le pousse vers elle, sans qu'il calcule la durée du trajet et le terme qui est au-delà : un pareil être, sans doute, qui ne veut rien autre chose que ce qu'il peut avoir, est plus heureux que l'homme civilisé qui s'agite pour atteindre ce qu'il ne peut saisir qu'avec de grandes peines et de grands dangers. Mais il n'en résultera jamais que ces deux hommes, placés dans une

condition si différente, ne puissent également recueillir le bonheur qu'elle produit. La nature seule est la véritable dispensatrice du bien et du mal réel. La santé, des organes parfaits, voilà les dons les plus précieux qu'elle ait pu faire à l'homme : des infirmités, des affections mélancoliques, voilà les maux qu'elle fait pleuvoir sur lui, et il ne peut s'en garantir ni par le sentiment de la liberté, ni par les faveurs de la fortune.

La félicité de l'homme consiste donc à sentir celle qui se trouve dans sa condition, qui se concilie avec ses facultés, et à ne pas plus envier celle qui lui est étrangère, qu'il ne désire avoir dans sa course la rapidité du cerf, dans ses combats la force et l'armure du lion.

Pour se trouver riche, il ne faudroit souvent qu'observer un homme plus pauvre que soi, et qui cependant ne se regarde pas comme misérable. C'est parce qu'on n'est pas assez convaincu du peu qu'il faut à l'homme pour échapper au véritable besoin, qu'on se croit indigent même avec du superflu. Combien d'êtres foibles se lamentent, se désolent et abrégent même leurs jours, qui, avec les débris de leur fortune, feroient encore envie

à l'habitant des campagnes, bien éloigné du désespoir, quoiqu'il ait beaucoup moins! Mais sont-ce donc quelques espèces de plus qui forment l'échelle de la félicité de l'homme? Voyez celui qui en possède autant que vous pourriez en compter dans un jour, dans une semaine, dans un mois, et observez son visage et sa démarche : vous présente-t-il toujours l'image du contentement? Comparez-le à cet individu joyeux, insouciant, qui n'a aucune des sollicitudes de l'opulence, et vous reviendrez bientôt de votre erreur. Ce sera déjà un grand pas de fait vers la félicité, que d'être à l'abri d'une opinion aussi fausse que funeste à la multitude.

La civilisation a fait naître beaucoup de besoins en multipliant beaucoup de jouissances apparentes: elle a fait sentir bien des privations inconnues jusqu'à elle; mais elle a mis la plupart des hommes à l'abri d'un grand nombre de souffrances et d'injustices. Elle a donné au foible des secours, des protections qu'il n'auroit pas sans elle ; elle a tempéré pour lui la rigueur des saisons : elle a accru et bonifié les productions de la terre ; elle a prolongé la durée des récoltes; elle a facilité les échanges et versé

sur un sol ingrat l'abondance des contrées fertiles. Tous ceux qui jouissent des fruits de la civilisation, lui doivent donc en retour tous leurs efforts pour la maintenir et la faire prospérer; et comme elle tire sa prospérité du travail et de l'équité des hommes, celui qui est injuste et demeure oisif, se rend coupable d'ingratitude envers elle. C'est encore là une des satisfactions que l'homme peut goûter, dans quelque condition qu'il soit placé, que de pouvoir se dire : Je me suis trouvé, en naissant, dans une société d'hommes civilisés; mon enfance a été protégée par elle; ma jeunesse a reçu des lumières, une industrie perfectionnée, des plaisirs qu'elle n'auroit pas goûtés sous l'empire de la nature. Les connoissances des talens que je tiens d'elle, je les ai consacrées à son avantage. Les vertus qu'elle a fait germer en moi, je les ai cultivées, et je lui en ai offert les fruits. Si je profite des avantages qui viennent d'elle, je dois aussi me résigner à souffrir les inconvéniens qui en sont inséparables. S'ils sont intolérables ; avant que la vieillesse ait glacé mes sens et engourdi mes membres, je romprai tous les liens qui m'attachent à une existence trop misérable, et j'irai au loin me jeter dans

les bras de la simple nature. Je dirigerai mes pas vers ces contrées qu'un beau ciel éclaire, que des rayons bienfaisans fécondent. Je disputerai aux animaux la part qui revient à tous les êtres vivans dans les productions de la mère commune. J'aurai sur eux l'avantage d'une industrie perfectionnée, et je ne quitterai la vie que lorsqu'une impérieuse nécessité me commandera de mourir.

Il est reconnu que le sentiment du bonheur en est la réalité; que quelque fortune, quelque dignité, quelque puissance qui nous surviennent, si notre esprit n'est pas disposé à y placer sa félicité, ces événemens que le jugement des autres apprécie comme heureux, ne nous affecteront pas d'une joie durable, et nous n'aurons qu'une satisfaction placée dans l'opinion de la multitude.

Que d'ames inspireroient la pitié, si elles pouvoient être vues à nu! on reconnoîtroit qu'elles sont ulcérées ou frappées d'insensibilité au moment même où elles paroissent nager dans l'abondance et goûter le plaisir. Combien, au contraire, de gens simples et obscurs, que l'œil de la vanité ne daigne pas apercevoir, exciteroient l'envie, si l'on pouvoit découvrir la plénitude de leurs jouis-

sances ! Heureux par leur constitution, par la modération de leurs désirs, par une imagination qui embellit leurs propriétés et les attache à tout ce qu'ils possédent, les soucis ne les approchent pas. Leurs jours s'écoulent comme l'eau limpide d'un ruisseau qui ne rencontre dans son passage qu'une herbe fleurie, n'est jamais contrarié par les aquilons et va se perdre insensiblement sans avoir éprouvé de tempêtes. C'est de soi-même que l'homme tire le bonheur réel : s'il l'attend des autres, il sera toujours trompé dans son espérance ; son travail dirigé dans ce sens ne lui produira que des fruits mêlés d'amertume. Le sage est l'architecte de sa félicité; il doit la construire avec les moyens que lui donnent sa position et ses facultés. S'il a la folie de vouloir s'édifier un palais lorsqu'il pourroit seulement se construire une demeure modeste, ses tentatives épuiseront toutes ses ressources, et il demeurera toute sa vie exposé aux intempéries de l'air, tandis qu'il auroit pu s'en garantir dans une habitation simple et commode. Si l'on vouloit comprendre que la vie n'est composée que de plusieurs instans qui se succèdent rapidement, que la plus grande partie nous est ravie par le sommeil, par les

assoupissemens, par les sollicitudes, par les devoirs de la société, par les agitations de l'esprit et du cœur, par l'inertie de la vieillesse, on verroit combien peu il en reste au sentiment de l'existence, et que celui qui a vécu le plus d'années, est l'homme raisonnable qui a laissé le moins absorber sa pensée par des habitudes matérielles et une activité infructueuse ou étrangère au bonheur. Si on attache quelque prix à la vie, si on la regarde comme une faveur passagère de la nature, il faudroit savoir en jouir et éviter de l'abréger par tout ce qui en altère la durée. Rien ne lui est plus contraire que les désirs insensés et les regrets immodérés. Il est bien difficile d'indiquer le genre d'occupations ou d'exercices qui amènent sur l'homme le plus de sensations douces et heureuses, parce qu'ils s'adaptent au goût et aux facultés de l'individu qui s'y livre; et malheureusement tous ne sont pas à même de choisir celui qui a le plus d'attraits pour eux. Il varie beaucoup aussi avec l'âge. Si, pour ne parler que du travail de l'esprit, les compositions répandent du charme sur la jeunesse, la méditation et le recueillement de la lecture paroissent plus convenir à l'âge avancé. Voilà le plus sûr abri qu'il puisse

rencontrer contre l'ennui et l'abandon de ses contemporains. Lorsque l'homme est environné de tout le savoir de ceux qui l'ont précédé, il peut les interroger à loisir, faire succéder leurs entretiens, discuter paisiblement avec eux, les réfuter si son jugement n'est pas d'accord avec leurs pensées. Il se transporte dans la société la plus intéressante pour son cœur et son esprit ; et en effet, quel être au monde lui parlera mieux des grands hommes que Plutarque, l'environnera d'idées plus sublimes qu'Homère, le guidera plus sûrement que Bâcon et Condillac dans l'analyse et le raisonnement, le fixera plus sagement dans le doute que Bayle, lui fera éprouver plus de vives émotions que Racine?

Est-il une jouissance plus douce, plus indépendante, plus facile, que d'être à son gré le dépositaire des pensées de Voltaire, de Rousseau, de pouvoir s'initier dans tous les mystères de la politique avec Montesquieu et Machiavel? Oui, je le soutiens, l'homme sans infirmités, s'il n'est point flétri par l'indigence, peut, au milieu de ses livres, défier l'ennui, le délaissement, la calomnie, et atteindre l'extrémité de la vieillesse dans la plus heureuse indépendance.

L'ignorant est à plaindre, non pas parce qu'il ne sait rien, mais parce qu'il est privé du goût d'apprendre. C'est un sens moral qu'il a de moins et qui le rend aussi malheureux que nous le paroîtroit un sourd au milieu du plus beau des concerts.

Il est cependant un être plus digne de pitié que lui; c'est celui qui, tourmenté du désir de relire ce qui a fait le charme de sa vie, se voit tout-à-coup enveloppé d'un voile ténébreux. C'est pour lui que semble s'être renouvelé le supplice de Tantale. Il est environné des productions du génie. Sa main les touche, les entr'ouvre, et ses regards obscurcis ne découvrent que la certitude de son éternelle privation. De quelle force d'esprit n'a-t-il pas besoin de s'armer, pour ne pas succomber sous le poids d'une pareille calamité! Voilà celle qui étoit réservée à l'écrivain qui, dans un temps où il ne falloit que gémir et ne rien voir, osa prendre le titre de *Spectateur*. Aujourd'hui mon esprit ne vit plus que de ces foibles souvenirs qui s'effacent maintenant; et en dissertant sur le bonheur attaché à la lecture, je suis moins sage qu'Abailard qui, après avoir essuyé la plus terrible des vengeances, écartoit de sa

pensée le souvenir de ses anciennes amours.

Pourquoi, parmi tant d'hommes qui sont arrivés aux portes du tombeau, en est-il si peu qui voulussent refaire le chemin de la vie, à la condition de rencontrer les mêmes épines qui les ont douloureusement affectés dans leur passage? C'est parce que la plupart d'entr'eux n'ont pas été dirigés dès leur enfance dans la route du bonheur; on a multiplié pour eux les désirs et les contradictions, on a alarmé leur imagination de vaines terreurs; on les a enivrés d'illusions, dégoûtés de la réalité; on les a contraints d'apprendre, au lieu de leur en faire naître le désir; on a substitué les peines, les châtimens à l'émulation et à l'encouragement. On n'a pas voulu attendre le penchant du naturel dans le choix d'une profession utile et laborieuse; on a voulu faire de l'homme craintif un homme de guerre, de l'incrédule un ministre des autels, du jeune homme distrait et actif un studieux géomètre; on a laissé courir la jeunesse inexpérimentée au milieu des intrigans et des fripons. On a ennobli les grandes fortunes sans remonter à leurs sources; on n'a attaché aucune estime, aucune considération à la plus utile et la plus antique des

professions, qui bientôt a été le partage de l'ignorance et de la brutalité. La fraude et les vices ont afflué dans les cités, et ont été métamorphosés en industrie, bien plus productifs que le travail du laboureur. Celui-ci a eu besoin de toute la puissance de la raison et de la force de l'habitude pour surmonter les dégoûts que l'injustice attachoit à son existence.

Comment, dans un tel ordre de choses, la terre ne seroit-elle pas surchargée de misérables, flétris par la débauche, accablés d'infirmités, dévorés d'ennuis, épuisés de contradictions, et qui n'ont échappé à la mort, à l'ignominie ou au désespoir, que parce que la justice humaine et divine épargne la multitude et ne punit que quelques coupables ? Mais qu'il y a loin de cette indulgence commune à la foule qui s'agite ou languit en société, à l'existence privilégiée de quelques individus fortunés qui, se séparant de toutes les passions dévorantes, conservent un discernement assez juste pour apprécier toutes les chances de la vie à leur juste valeur, pour ne désirer que ce qu'ils peuvent obtenir sans remords, pour ménager toutes les jouissances, pour recueillir avec soin tous les dons

de la nature et ceux que l'art des hommes y ajoute!

Il ne manqueroit rien à la félicité de ces sages, si, en contribuant de toutes leurs facultés à la prospérité de leurs semblables, ils plaçoient tout espoir de reconnoissance dans la justice suprême, qui est la source de toutes les vertus, et ne compte pour ses véritables adorateurs que les mortels qui secondent son intarissable bienfaisance.

DISCOURS

DISCOURS

SUR LE RESPECT DU A LA VIEILLESSE.

Le respect pour la vieillesse est une vertu puisée dans la nature, et prescrite par tous les législateurs de l'antiquité ; elle a été en honneur chez tous les peuples civilisés, et, il faut l'avouer, elle est un des grands caractères de la morale publique. Toutes les nations chez lesquelles la vieillesse n'a point été honorée, n'avoient ni mœurs, ni législation : quelle plus grande preuve d'inconséquence que le dédain pour les conseils de l'expérience ? Chez les Egyptiens le collége des prêtres, chez les Athéniens l'aréopage, chez les Spartiates l'assemblée des anciens, étoient les objets de la vénération publique. Eh ! qu'y a-t-il parmi les hommes de plus vénérable qu'un vieillard qui unit à la majesté des années le calme de la raison, qui présente à ses concitoyens une longue suite de vertus et une vie presqu'écoulée dans la sagesse ? S'il parle de l'amour de la patrie, il doit être écouté, parce qu'il l'a long-temps défendue

par son courage, ou éclairée de ses lumières; s'il disserte sur les loix, sur les réglemens, son avis doit être d'un grand poids, parce qu'il a vu dans sa jeunesse les désordres naître des institutions vicieuses. Qui mieux que lui nous apprendra ce qu'il en coûte pour déraciner chez un peuple les anciens préjugés, et ramener une nation aux idées pures d'une liberté primitive?

Il ne faut pas se faire illusion sur les mots, et penser que le vieillard soit respectable par la seule raison que ses cheveux ont blanchi sous les ans. Nous dirons au jeune homme: Respecte ce vieillard, parce qu'il t'a précédé de long-temps dans la carrière de la vie, parce qu'il est père. Si ses contemporains et lui ne se fussent occupés que de leur existence, tu n'aurois trouvé que misère dans ce monde, et tu serois tombé sans appui sur cette terre qui n'auroit pu te nourrir. Ces cités que tu parcours, ces forêts qui sont plantées, ces champs qui sont fertilisés, ces forteresses, ces arsenaux construits pour ta défense, ne sont-ils pas l'ouvrage des hommes qui t'ont devancé? Honore donc les vieillards par reconnoissance: si tu es aujourd'hui en état de faire mieux qu'ils n'ont fait,

c'est à eux que tu dois la supériorité de tes lumières. Si les loix que tu perfectionnes n'avoient point existé, tu ne serois toi-même qu'un sauvage: rends grâce au vieillard même de ses fautes, de ses erreurs ; ce sont elles qui t'éclairent. Garde-toi de t'enorgueillir devant lui de l'étendue de tes connoissances: que saurois-tu, si les siècles qui ont précédé le tien, ne t'avoient rien transmis ? Tu es fier de ta force et de ton courage : crois-tu que cet homme débile, qui marche d'un pas chancelant, n'a pas eu aussi une contenance formidable, qu'il n'a pas également intimidé ses ennemis ? Insensé, tu ris des ravages que le temps a répandus sur son être ! tu seras trop heureux, si, un jour, parvenu au terme où il est arrivé, ce fléau destructeur n'a pas plus altéré ton existence fragile. Ce vieillard qui te paroît sur le bord de sa tombe, et te semble n'être plus qu'un fardeau sur la terre, assistera peut-être à tes funérailles. Aux yeux de l'éternité, la vie qui commence et celle qui finit sont deux points presqu'égaux, et qui se confondent dans l'immensité des siècles.

L'auteur de toute existence, celui qui brise ou alonge à son gré le fil de nos jours, t'a-t-il promis que tu survivrois à celui que tes

vœux poussent vers la mort ? Ne tire donc point d'orgueil de ta jeunesse ; bénis dans le vieillard la main du conservateur de l'homme ; honore-le dans sa décrépitude, comme autrefois tes ancêtres honoroient le chêne antique qui avoit ombragé leurs aïeux.

Si la vieillesse a droit en général à nos respects, tous ceux qui sont surchargés de son poids, n'ont pas, il faut en convenir, le même titre à notre vénération. Citoyens, honorez votre vie, si vous voulez qu'elle soit révérée à son déclin ; respectez-vous dans votre virilité, si vous prétendez recueillir les hommages publics dans votre décrépitude.

Autant la vieillesse est imposante et majestueuse par les vertus qui l'environnent, autant elle paroît hideuse et révoltante lorsqu'elle est défigurée par le vice. Chaque période de la vie a son caractère. La joie du vieillard ne devroit être que de la sérénité ; le calme et la gravité sont les signes habituels de sa pensée. Toutes les passions du jeune âge semblent être étrangères au vieillard. L'emportement ne doit jamais aliéner son esprit ; s'il manifeste quelquefois de la colère, elle n'est excusable qu'autant qu'elle émane de l'indignation pour le crime ou le désordre.

Il est une passion qui dégrade plus que toute autre la vieillesse : je ne veux point parler du pur amour qui peut long-temps survivre aux sens dans un cœur habitué au charme d'une douce affection, mais de cette débauche d'imagination, qui livre la décrépitude au dédain et à l'insulte d'une jeunesse folâtre. Combien il est méprisable celui qui ne sait pas se soumettre aux loix de la nature, et s'expose au plus révoltant des contrastes ! Vieillard, respecte la jeunesse, si tu veux en être honoré ; ne rivalise point avec elle dans des jeux qui ne sont plus de ton âge. Garde-toi de montrer des désirs lorsque tes sens n'ont plus de besoins ; et puisque l'amour, en s'éloignant de toi, ne te demande plus rien, ne l'importune plus de tes vœux indiscrets ; il souriroit avec mépris à tes stériles efforts. La pudeur, qui est une des grâces de la jeunesse, ne lui sert que de voile ; mais elle est pour toi un manteau nécessaire ; tu ne peux l'entr'ouvrir sans inspirer l'horreur et le dégoût. L'or que tu oses offrir, au lieu d'encens, à la plus charmante des divinités, n'attirera jamais vers toi que la débauche. Les honteuses faveurs qu'elle te vendra abrégeront et terniront tout à la fois ta vieillesse, et la malignité ne tardera

pas à révéler le plus hideux des mystères. Solon voulut qu'on bannît du sénat, qu'on dépouillât de sa dignité l'archonte qui s'offriroit dans l'état d'ivresse à ses concitoyens.

Jeunes gens, chez qui le sentiment de la décence et de la vertu respire, si vous apercevez un vieillard qui se soit assez dégradé pour perdre sa raison et risquer de se rendre un objet de la risée publique, dérobez-le aux yeux de ses concitoyens; formez autour de lui un voile impénétrable; imitez ce digne fils, ce fils respectueux qui répara le désordre d'un père surpris par une liqueur enivrante; et alors vous aurez prouvé que vous avez véritablement du respect pour la vieillesse.

Il seroit d'une grande justice, que l'homme dont les forces se sont épuisées dans les travaux, trouvât le repos sur le déclin de sa vie, et que la famille dont il a été le chef, par reconnoissance pour ses soins, par pitié pour ses vieux ans, lui épargnât les fatigues du travail et les sollicitudes de l'indigence: malheureusement tous n'ont pas des enfans; eh! combien il en est qui n'ont donné le jour qu'à des ingrats et à des fils dénaturés!

Il n'est peut-être rien de plus touchant, soit dans les campagnes, soit dans les villes,

qu'une famille attentive autour d'un vieillard ; les soins qu'elle lui prodigue, elle les recevra un jour d'une génération qui commence et à qui elle donne l'exemple du plus respectable des devoirs.

Quel homme assez insensible pour n'avoir pas été attendri de ces scènes qui nous offrent un aïeul vénérable, souriant à une nombreuse postérité qui se dispute l'avantage de le servir, et semble ne vouloir jouir que de son bonheur ?

Qu'il seroit beau le gouvernement, où tout homme qui auroit consacré utilement ses belles années, seroit assuré d'échapper dans sa vieillesse au délaissement et à l'abandon, où il lui suffiroit de pouvoir dire : « J'ai servi ma patrie de toutes mes facultés ; » il me reste encore une mère ; c'est cette pa» trie qui n'a plus à exiger de moi que les » vœux impuissans de mon cœur ; elle me » tendra une main secourable et me permettra » d'attendre dans son sein, avec sécurité, le » dernier de mes jours » !

C'est une belle institution que celle de l'adoption : mais pourquoi la pitié généreuse se borneroit-elle à adopter un enfant pauvre et délaissé ? il ne seroit pas moins digne d'une

famille vertueuse et compatissante, d'adopter un vieillard qui auroit eu le malheur de survivre à ses enfans, et n'auroit point de secours à espérer de ses proches. Tant d'erreurs funestes, tant de préjugés bizarres ont pris naissance et se sont enracinés chez les hommes: pourquoi une opinion salutaire n'y seroit-elle pas reçue? pourquoi se refuseroit-on à croire que l'adoption d'un vieillard vertueux ameneroit la prospérité dans la famille qui l'auroit recueilli, et que la présence de cet hôte vénérable seroit un préservatif contre le malheur? Cette pensée tourneroit du moins au profit de l'humanité.

Vous qui vous annoncez pour être les amis des hommes, faites-la propager cette opinion si favorable à la vieillesse: ne perdez jamais de vue qu'elle doit être l'objet de vos affections et de vos respects; et n'eussiez-vous réussi qu'à préserver quelques vieillards du mépris et de l'indigence, votre institution sera précieuse à l'humanité, et acquerra de nouveaux droits à ses hommages.

DISCOURS

SUR LA BIENFAISANCE.

Ce dominateur qui a créé tout ce qui respire, et que nous devons aimer parce qu'il est la source de tous les biens que nous éprouvons, et qu'il a doué l'homme d'une intelligence bien supérieure à celle de tous les êtres vivans, n'a besoin ni de notre amour, ni de notre reconnoissance : nous ne pouvons rien pour lui, et il peut tout pour notre bonheur. Lorsqu'il daigne agréer nos hommages, il nous donne une preuve de plus que la bonté est un de ses glorieux attributs : il n'en est pas de même des hommes qui ne tirent leur existence et leur bonheur que des secours et de l'affection qu'ils se portent mutuellement.

La vertu la plus essentielle à la société, est la bienfaisance. Celui-là n'est pas l'ami des hommes, qui n'est pas bienfaisant ; il n'en est pas un de nous qui ne puisse l'être, quelque bornées que soient ses facultés.

Le riche seroit un citoyen trop privilégié, s'il n'appartenoit qu'à lui d'exercer cette vertu

qui a tant de charmes et de puissance. Loin qu'elle lui soit exclusivement attribuée, elle est presque toujours le partage de la médiocrité, et souvent de l'infortune.

L'indigence a été plus d'une fois secourue par l'indigence, tandis que le riche la contemploit avec la froideur de l'indifférence. Il sembleroit que l'ame eût besoin d'avoir été amollie par le malheur, pour être accessible à une pitié généreuse.

Nous nous proposons de prouver que la bienfaisance est une vertu du ressort de tous les hommes ; que s'il est plus facile au riche de la manifester, il n'est nul d'entre nous qui ne puisse l'exercer.

Heureuse la société qui seroit bien convaincue que, sans la bienfaisance, il n'est point de bonheur pour elle, que c'est de l'assistance que chacun doit se porter dans ses peines, dans ses privations, que découle la félicité générale! Pour être véritablement bienfaisant, il ne faut pas vouloir trop étendre cette vertu ; elle a ses limites. Celui qui veut les passer, n'a qu'un sentiment vague et stérile ; s'il se propose d'obliger indistinctement tous les hommes, il ne tardera pas à n'en servir aucun.

On peut faire des vœux pour la prospérité

des habitans d'une grande cité, d'une nation entière, même de tous les peuples du monde: mais qu'il y a loin de ce souhait général, de cette affection expansive, à un soulagement réel, à un secours efficace! Homme présomptueux, laisse aux grandes puissances le soin de répandre le bonheur sur des contrées, et occupe-toi de produire celui qui dépend de tes facultés. Pour t'abstenir de faire le bien, ne cherche point d'excuse dans la foiblesse de tes talens, dans les bornes de ton industrie, dans la médiocrité de ta fortune; ce n'est pas toujours avec de l'argent que l'on soulage le misérable. Ne peux-tu pas verser dans son sein des consolations, te rendre son interprète auprès de l'opulent qui ne le connoît point? S'il a un procès, sers-le de ton zèle, de ton éloquence; s'il manque de travail, efforce-toi de lui en procurer; s'il est capable de remplir un emploi, découvre ses talens ensevelis dans l'obscurité; s'il a plus d'enfans qu'il ne peut en nourrir, t'est-il impossible de le soulager de ce fardeau accablant? Es-tu célibataire, honore-toi d'une adoption généreuse, paie ton tribut à la société en lui donnant un artisan utile et probe: si ton semblable est infirme et délaissé, qui t'empêche

d'adoucir sa solitude, de donner quelque distraction à sa douleur et de paroître y compatir? Tu le soulages aujourd'hui, il te soulagera demain. Un autre viendra à ton secours, parce que l'exemple de la vertu étend son empire et multiplie ses efforts.

Voyez ce jeune homme bon et sensible : il avoit aperçu un infortuné, pour lequel le soleil ne répand plus de lumière et qui erre dans une nuit éternelle; il a couru vers lui, il guide ses pas incertains et le garantit des dangers qui environnent sa marche. Cet enfant, né au sein de la misère, a déjà trouvé dans ses seules facultés naturelles le moyen d'être bienfaisant.

Que d'autres exemples ne pourrions-nous pas citer, pour prouver que la bienfaisance est de tous les âges et de toutes les conditions, et que celui qui ne se rend pas utile au malheur, est sans excuse aux yeux de l'humanité!

Qu'il ne se regarde pas comme un être bienfaisant, celui qui, accordant quelque don à l'importunité, cherche plus à se débarrasser du misérable, qu'il ne songe à le soulager. C'est en pénétrant dans l'asile du pauvre, en s'enquérant des causes et de la réalité de son in-

digence, et ne confondant pas la mendicité vagabonde avec le besoin timide et silencieux; enfin, c'est en tâchant de tarir la source des larmes, que l'on se montre un véritable bienfaiteur.

Nous ne craignons pas de le dire, presque tous les maux, excepté ceux qui sont inséparables de la nature humaine, disparoîtroient de la société, si les hommes étoient bienfaisans.

Un bon gouvernement peut soulager bien des malheureux : mais ces hospices, quelque vastes, quelqu'abondans qu'ils soient, n'équivaudront jamais à ce sentiment fraternel qui nous porte à nous entr'aider et à nous soulager dans nos douleurs.

Comme il est des peines de différentes natures, il est des consolations de diverses espèces: l'opulent ressent aussi les pointes aiguës de la douleur et du désespoir; l'homme constitué en dignité n'est point à l'abri de la calomnie et de la persécution; ils ont donc également besoin d'assistance et de consolation dans leurs souffrances, et c'est là le moment où l'indigent peut s'acquitter envers eux, ou acquérir des droits à leur reconnoissance. Les larmes que l'on répand devant le

malheur, sont quelquefois un bienfait pour lui ; en voyant que l'on compatit à ses peines, il les sent décroître et s'alléger.

L'homme diffamé injustement, sent ses forces se ranimer, s'il entend la voix de l'estime et de l'amitié s'élever en sa faveur et combattre la calomnie.

La bienfaisance, pour peu qu'elle soit active, ne tarde pas à découvrir les moyens de s'exercer : elle n'attend pas que le malheur vienne la chercher ; elle lui épargne la honte de se montrer et double ainsi sa générosité.

Que l'homme s'interroge lui-même ; qu'il examine ce qu'il donne à ses fantaisies, à son luxe, à son oisiveté, et il reconnoîtra combien d'infortunés il pourroit soulager par un meilleur emploi de son superflu et du temps qu'il perd dans des occupations oiseuses ou frivoles. Que d'enfans auroient été enlevés à l'ignorance, à des inclinations basses, à des exemples funestes, si l'homme qui a des lumières ou un talent utile, eût daigné instruire et former un jeune cœur à la sagesse, lui inspirer le goût du travail et diriger son esprit vers l'amour de l'ordre et de la justice !

Ce n'est pas seulement travailler pour le bonheur de ses semblables, que d'exercer en-

vers eux la bienfaisance ; l'homme sensible et bon recueille nécessairement les fruits de sa vertu ; s'il éprouve quelquefois l'ingratitude de ceux qu'il a obligés, l'estime de ses concitoyens lui paie un juste tribut de reconnoissance : mais tous les hommes dussent-ils être ingrats à son égard, il recevroit encore la récompense de ses bonnes actions, par le sentiment qui descend au fond de son cœur et fait le charme de ses jours.

Celui-là n'est ni l'ami des hommes, ni l'ami de Dieu, qui replie toutes ses pensées et ses affections sur lui-même. S'il aimoit Dieu, il verroit dans l'homme souffrant une créature malheureuse ; et pour complaire à l'Etre suprême par qui tout existe, il tendroit à l'infortuné une main secourable. S'il aimoit les hommes, il verroit dans le misérable un être semblable à lui, exposé à des peines qu'il pourroit lui-même endurer, et il feroit ses efforts pour les adoucir. Il n'aime pas la société, car il n'ignore pas qu'elle n'est véritablement heureuse que par le bonheur de tous les individus réunis dans son sein. Quelle plus intolérable discordance que les plaintes et les gémissemens du plus grand nombre, en opposition avec l'allégresse de quelques individus !

Quel nom donnerons-nous à cet homme impitoyable qui n'aime ni Dieu, ni la société dans laquelle il vit? C'est un égoïste stupide, puisqu'il ignore que le malheur de la multitude doit indubitablement l'atteindre. Aimons donc les hommes et pour eux et pour nous; secourons-les pour en être secourus; montrons-nous sensibles et charitables, parce que la bienfaisance est un trésor public, où chacun de nous sera un jour trop heureux de puiser des secours et des consolations. N'oublions pas que nous méritons de voir retomber sur nous les calamités que nous aurions pu prévenir. Il n'est pas de liens plus doux et plus durables que ceux qui ont été formés par les bienfaits et la reconnoissance. Il n'est pas de plus bel hommage à rendre à la Divinité qu'une surveillance compatissante pour les malheurs de nos semblables; et c'est nous acquitter envers elle des avantages de la fortune, de la santé ou des facultés de l'esprit dont elle nous a doués, que de les étendre sur ceux qui n'ont pas obtenu d'elle la même faveur.

Songeons que ne pas goûter le plaisir de la bienfaisance, c'est nous frustrer du bonheur le plus réel que l'homme puisse ressentir dans cette courte vie.

Celui

Celui qui n'a point fait d'heureux, eût-il reçu toutes les faveurs de la fortune et de la nature, ne l'a jamais été véritablement dans ce monde : et quel titre aura-t-il à présenter à l'Éternel, pour avoir part à des récompenses après sa mort?

DISCOURS

SUR LA NUDITÉ EN PEINTURE.

Un peintre célèbre, qui doit trouver grâce aux yeux de la nation, en lui présentant des chef-d'œuvres qui répandent un grand lustre sur l'école françoise, vient de fixer sur la toile un des grands traits de l'histoire romaine: mais j'entends un cri presque général s'élever contre la nudité des deux chefs d'armées, prêts à en venir aux mains.

Ce n'est pas parce que Romulus et le roi des Sabins n'ont point de vêtemens, qu'ils offensent la pudeur; c'est par la raison que ni l'histoire, ni la fable ne leur prêtent point ce voile de vérité, qui couvre la nudité même. Il existe dans les arts, et principalement dans la peinture, une moralité que l'artiste ne doit jamais franchir. Que les Grâces soient nues, que les trois déesses qui se soumettent au jugement de Pâris, ne lui dissimulent aucun de leurs attraits, la fable l'exige; le peintre ne doit pas avoir plus de scrupule qu'elle n'en a: qu'un Romain qui vient d'être cruel-

lement frappé de verges, se découvre et présente son corps macéré aux yeux de ses concitoyens, pour exciter leur pitié et faire naître l'indignation contre un créancier féroce, je ne vois point là de nudité ; je n'y vois que la vérité de l'histoire.

Adam et Eve peuvent errer dans le jardin d'Eden, vêtus de leur innocence ; les charmes de la compagne donnée au premier père des hommes n'inspireront que des sentimens aussi chastes que les siens ; et le peintre aura manqué son sujet, si la fille la plus vertueuse rougit, en voyant celui qui ne rougit point encore d'être tel qu'il est sorti des mains du Créateur.

Le citoyen David s'est laissé égarer par le désir de rivaliser avec la nature, en fixant sur la toile la jeunesse et la virilité dans toute leur expression ; il a dépassé la limite que la décence oppose au véritable talent. Le projet qu'il avoit conçu d'imposer un tribut sur la curiosité des amateurs, lui prescrivoit de n'être pas moins sévère que Tite-Live, qui est aussi un des plus grands peintres de l'histoire.

La mythologie, et même la Bible, offrent tant de motifs pour reproduire sur la toile les formes humaines, qu'on ne peut pardonner

au talent, de violer la fidélité de l'histoire, pour les faire reparoître dans des compositions dont le savoir et le bon goût voudroient les bannir.

Qu'on ne croie pas que cette censure soit dictée par une modestie puérile ; c'est au contraire l'amour de l'art qui l'inspire : loin que les nudités offusquent nos regards lorsque le sujet les commande, une juste indignation déchireroit le voile dont l'ignorance les auroit couvertes.

Il n'est pas vrai qu'une nudité franche soit toujours moins décente ou moins licencieuse que celle dont le vêtement est jeté par les mains de la volupté : je soutiens qu'il est possible à un peintre de nous offrir les danses de Sparte sous un aspect plus grave et plus austère que celui de nos danses théâtrales. Il suffiroit à l'artiste, en se pénétrant du caractère et des mœurs des Lacédémoniens, de donner aux chefs de famille cette attitude calme et silencieuse, qui ne laisse entrevoir aucune émotion, ni transpirer aucun désir. Cette auguste assemblée, uniquement occupée de ce qui constitue une génération vigoureuse, paroîtroit résolue à donner la palme, bien moins à la grâce qu'à la régularité des formes

qui doivent perpétuer la race des robustes défenseurs de la patrie.

Artistes célèbres, si vous voulez être les dignes émules de l'histoire et de l'épopée, soyez toujours aussi purs que vos sujets; et si vos sujets ne le sont pas, redoublez d'efforts et de talens, pour que la nature, étonnée de la vérité de son image, tempère par ses éloges la sévérité de la pudeur.

DISCOURS

SUR

LE DICTIONNAIRE DES ATHÉES.

Il importe bien peu à la gloire de l'Être suprême de compter parmi les mortels un adorateur de plus : les hommes, en rendant hommage à la souveraine puissance, s'élèvent, s'ennoblissent ; mais ils se dégradent en refusant de remonter vers l'origine de leur existence. Le matérialiste ne fait autre chose que de prouver qu'il préfère d'appartenir même par la pensée à la matière, à l'honneur de participer à une substanee divine.

Dans un moment où l'athéisme, pour cacher sa nudité honteuse, paroît vouloir s'environner de tous les hommes les plus célèbres de l'antiquité, et de ceux qui ont honoré le dernier siècle, il est peut-être nécessaire de protester d'avance contre une association aussi injurieuse à l'humanité.

Homme assez insensé pour fermer tes yeux

à l'évidence, pour nier ce que la voix de la raison te répète sans cesse, efforce-toi, puisque tu le veux, de te rendre sourd à l'harmonie de l'univers; épaissis le bandeau que tu as placé sur ton intelligence : mais n'outrage pas ce que la sagesse humaine compte de plus illustre parmi ses disciples, en t'environnant de ce noble cortége. J'imagine voir les ombres augustes de Pascal, de Voltaire, de Rousseau, se lever avec indignation de leurs tombes, et appeler la vengeance sur la tête d'un écrivain qui a calomnié leur mémoire. Ils semblent s'offrir à l'Eternel, leurs ouvrages à la main, et protester contre l'abus que l'on fait du silence auquel la mort les a condamnés. Tous les grands hommes, dont on a si témérairement dénaturé la pensée, n'ont pas besoin de mon organe pour les défendre; c'est dans leurs livres, c'est dans les discours de leurs disciples, que leur profession de foi est inaltérable.

Si l'athée n'ose se montrer seul appuyé sur son système aride, il en démontre la turpitude; celui, au contraire, qui le premier aurait deviné l'existence de la divinité, eût été glorieux de la découverte d'une aussi éclatante vérité.

Parce que l'architecte de l'univers a placé son magnifique ouvrage entre son existence superbe et la foiblesse humaine, pour ne pas l'éblouir, est-ce donc une raison pour contester sa prééminence? Montaigne et d'autres philosophes ont pu douter que les portraits d'un Dieu qui ne se laisse apercevoir qu'à travers un voile brillant, fussent bien ressemblans : mais celui-là seul, qui a tout à craindre et rien à espérer de lui, se précipite dans le matérialisme, semblable à l'homme timide qui s'enfonce dans une caverne obscure, pour se dérober à l'éclat de la foudre.

L'AMBITIEUX CORRIGÉ.

Un homme de lettres, qui croyoit sans doute que je réaliserois le projet de donner un nouveau volume du *Spectateur*, m'a adressé ce morceau :

« J'ai long-temps murmuré contre la fortune, parce qu'elle étoit sourde à mes prières ; je la bénis aujourd'hui, pour avoir repoussé tous mes vœux.

» J'ai désiré dans ma jeunesse de pouvoir prouver que j'étois issu d'une famille illustre : mais si, à force de recherches, et même de quelques altérations de titres, j'étois parvenu à me créer une superbe généalogie, qu'aurois-je gagné ? j'aurois partagé les persécutions, les opprobres qu'on n'a pas même épargnés à la noblesse naissante.

» Effrayé des dangers qui menaçoient l'ancien gouvernement, irrité des injustices qui émanoient d'une autorité trop arbitraire, j'ambitionnois d'obtenir la confiance du prince et d'être porté au ministère pour développer plusieurs projets qui, selon moi, auroient réparé le désordre de nos finances, relevé le

courage de nos troupes, vivifié l'honneur qui s'éteignoit dans le cœur des François.

» Si j'avois obtenu cette faveur, mes plans de réforme, d'amélioration, eussent été contrariés, et je serois peut-être accusé, comme la plupart des ministres de Louis XVI, d'avoir accéléré sa fin déplorable.

» Donnant bientôt une nouvelle direction à mes prétentions ambitieuses, j'ai souhaité de parcourir la carrière des lettres avec éclat, et de recueillir assez de couronnes, pour être porté par les suffrages publics dans ce sanctuaire du goût, où le génie occupoit une place que la faveur et le lustre d'un beau nom lui disputèrent trop souvent.

» Si j'étois parvenu à ce degré de gloire littéraire, l'ignorance et la barbarie m'eussent bientôt signalé comme un de ces hommes dangereux par leurs lumières, à moins que je n'eusse préféré de les éteindre dans le délire populaire, et de servir d'organe à la brutalité féroce.

» Jaloux de toute espèce d'honneur, peu s'en est fallu que je ne me jetasse dans la route qu'ont parcourue avec tant de célébrité Bossuet et Massillon. Quel eût été le fruit de mon éloquence évangélique? des bras levés

sur ma tête m'eussent peut-être accablé sous des coups redoublés, comme le fut le vertueux Lenfant!

» Lorsque j'ai vu tant de personnages fameux s'agiter pour se faire porter à la première assemblée nationale, j'ai aussi recouru à l'intrigue pour obtenir l'honneur d'y figurer, sous le titre imposant de représentant du peuple. C'est à mon grand regret que j'ai vu mon faux zèle dédaigné et mes espérances déçues.

» Combien, depuis, n'ai-je pas eu lieu de m'applaudir d'avoir été contrarié dans mes vœux! Ou je me serois rangé sous les étendards de ceux qu'on nommoit les amis du roi, et qui, sans le vouloir, lui furent aussi funestes que ses véritables ennemis ; et alors j'aurois essuyé leur proscription : ou je me serois uni aux orateurs qui firent triompher, par leur éloquence, des principes aussi justes que vrais, mais dont la mauvaise foi a trop abusé. En adoptant ce parti, j'eusse été trop heureux d'échapper par l'exil ou une longue captivité, à la funeste destinée qui a enseveli les plus rares talens.

» Lorsque j'ai vu l'horizon politique de la France s'obscurcir et annoncer l'orage qui a

foudroyé et le trône et l'autel, j'ai eu le plus vif désir de rassembler par toutes sortes de moyens un capital de cent mille francs pour assurer mon existence sur une terre étrangère : mais, quand je serois parvenu à compléter cette somme, et à franchir nos barrières avec mon trésor, la révolution auroit-elle tardé à m'atteindre ? Et si, pour me soustraire à ses fureurs, j'eusse passé de la Suisse en Hollande, de cette république en Allemagne, que de misérables fugitifs n'aurois-je pas rencontré, dont l'infortune auroit absorbé ma richesse mobilière ! Aujourd'hui, errant, sans ressources, sans industrie, abreuvé de dégoûts et d'humiliations, je n'exciterois qu'une pitié stérile chez l'étranger, et tous mes vœux se borneroient à pouvoir rentrer dans ma patrie, dont je me verrois banni au moment où elle n'offre plus que protection et sécurité à l'habitant qui a pu se soustraire à des calamités passées.

» Fatigué de ma nullité, j'ai voulu contracter une alliance utile et agréable. Des filles de nouveaux parvenus ont reçu tour-à-tour mes hommages : aux unes je n'ai pas paru avoir une fortune assez brillante ; les autres ne m'ont point trouvé assez de jeunesse. Piqué

de leurs refus, je me suis éloigné en dissimulant mon chagrin. Mais il a été bientôt dissipé, lorsque j'ai appris que ces objets de mes désirs n'avoient pas tardé à suivre le scandaleux exemple du divorce, ou avoient entraîné leurs maris dans la honte et la ruine par une vie licencieuse.

» Aujourd'hui, éclairé par mes réflexions, je n'ambitionne plus rien; je ne désire pas même une longue vie, puisque mes jours ne pourroient se prolonger qu'en s'enfonçant dans la vieillesse, qui languit appuyée sur la douleur, les infirmités et la crainte d'une mort inévitable ».

DISCOURS

SUR LE SUICIDE.

DANS tous les siècles et chez toutes les nations, l'effroi d'un avenir horrible, le poids d'une calamité inattendue, ont produit parmi les hommes le désir et quelquefois le besoin de se délivrer de la vie. On a observé que l'influence de certains climats, la nature des alimens produisoient cette détermination surnaturelle : mais, d'après des calculs répétés, on avoit remarqué que le suicide étoit plus rare en France qu'en Angleterre, quoique sa population soit bien inférieure à la nôtre. Aujourd'hui ce grand acte de la douleur et du désespoir devient si fréquent parmi nous, qu'il feroit croire à un changement dans les affections et dans le caractère du peuple.

C'est une grande question de savoir si le suicide est un acte de foiblesse ou de courage? Je pense qu'il est plus souvent l'effet de l'aliénation, de l'égarement, que d'un sentiment réfléchi.

La consomption, chez l'Anglois, est une

maladie qui détache insensiblement l'homme de son existence. Il se tue comme un malade épuisé, sur un lit de douleurs, se retourne pour changer de situation : ce n'est pas après la mort qu'il court, c'est après une existence différente. Les raisonnemens de la religion ou de la philosophie n'ont nul empire sur cet être excédé de la vie. Tout ce qu'une loi qui flétrit sa mémoire et souille ses tristes restes de l'infamie, peut obtenir de lui, c'est de le forcer à jeter un voile sur la cause de sa destruction. Mais ce n'est pas de cette espèce de suicide que je veux parler ; il paroît étranger à notre climat et à notre constitution. Celui qui se fait remarquer si fréquemment chez nous, est l'effet d'une volonté bien déterminée et d'une résolution conçue dans la force de la santé et de la vie. Il n'en faut pas douter, l'irréligion y a beaucoup de part. Celui qui ne voit rien au-delà de la mort, et auquel la vie ne présente plus de charmes, plus de sentimens doux, plus d'affections attachantes, qui ne découvre dans ses jours qu'une longue chaîne d'anxiétés, de privations, doit, par un calcul raisonné, préférer la nuit du tombeau à la sombre lueur de l'infortune. Mais il y a souvent erreur

même dans ce calcul. Le suicide se grossit ses peines et affoiblit ses moyens : il prend une douleur passagère pour une douleur durable ; il est frappé de ses besoins, et ne voit pas ses ressources ; il croit faire un acte de raisonnement, il n'en fait qu'un d'aliénation. La religion n'eût-elle servi qu'à donner aux hommes le courage de demeurer attachés à la vie, jusqu'à ce que la nature les en eût séparés, il auroit fallu la maintenir dans toute sa puissance. Aucune loi, quelque répressive qu'elle puisse être, ne commandera aussi impérieusement à un individu de ne pas attenter à ses jours, que la crainte de rencontrer, après une mort volontaire, un Dieu irrité qui s'empare de lui et le punit d'avoir osé déserter son poste. Je ne connois que deux circonstances où il soit, humainement parlant, excusable de se donner la mort : celle où l'homme est attaqué d'une maladie douloureuse et incurable ; alors il abrége moins sa vie que ses souffrances, il céde à la nature au lieu de lutter contr'elle : l'autre est celle où l'homme, en se donnant la mort, se soustrait à un supplice ignominieux, épargne à la tyrannie le scandale de la torture et de l'homicide.

J'avoue que les suicides dont la fin tragique

gique me contriste davantage, sont ceux qui proviennent de l'égarement d'un amour malheureux. Il y a toujours à parier que l'être qui meurt victime de cette passion exaltée, méritoit plus de vivre que l'objet de ses regrets et de son désespoir. Combien il est digne de pitié, celui qu'une infidélité pénètre d'une telle douleur, qu'il ne voit plus de consolation que dans le néant! Ce sont sur-tout les femmes qui sont exposées à cette fatale erreur: parce qu'elles ont trop accordé, elles croient n'avoir plus rien à perdre en perdant la vie; parce que leur faute a été grande, elles imaginent qu'elle est irréparable. Elles ont vu tout dans l'objet qu'elles ont chéri; elles y ont placé toutes leurs sensations, toute leur existence; et par la raison qu'il vient tout-à-coup à leur manquer, un vide immense se montre à leurs regards épouvantés, et elles ne veulent pas s'arrêter au bord de l'abîme qui les effraie. Femme désespérée et trop sensible, détourne un moment le glaive que tu portes sur ton sein, et réfléchis si tu le peux encore. L'homme, dont tu déplores l'abandon, s'est-il éloigné de toi par inconstance, c'est un être si vulgaire, que tu rencontreras son semblable par-tout où tu por-

teras tes pas. T'a-t-il été enlevé par un désastre imprévu, demeure fidelle à sa mémoire, attache-toi encore à son ombre, erre autour de ses foyers, ta douleur vaudra encore mieux que l'insensibilité du néant. Hélas! peut-être portes-tu quelque gage de ta foiblesse et de ton aveugle amour: n'est-ce rien pour toi que de voir revivre celui que la mort ou l'infidélité ont ravi à tes embrassemens? Un nouveau sentiment succédera à celui que tu ne vois plus partager: aie le courage de languir pour toi et de vivre pour un autre. Tu lui auras donné la vie, il t'aura conservé la tienne. Une reconnoissance mutuelle, adoucie par la nature, respectera des jours dont tu voulois lui faire le double sacrifice. Les hommes, réponds-tu, insulteront à ma honte, mépriseront ma foiblesse: s'ils sont vertueux, ils te plaindront; s'ils ne le sont pas, que t'importe leur opinion? Mes parens me persécuteront; sollicite leur pardon; s'ils sont impitoyables, ne les imite pas; aie pitié de ton enfant, alors tu seras d'un plus grand prix aux yeux de la justice divine, qui fait grâce au repentir.

C'est une grande injustice de reprocher à la philosophie d'avoir multiplié les suicides.

Il est très-peu de philosophes qui se soient donné la mort. Parmi les hommes qui ont abrégé leurs jours, on compte plus d'artisans, plus d'individus étrangers aux sciences, que de savans fortifiés par la philosophie.

Un gouvernement juste doit prévenir le suicide, moins par des loix stérilement sévères, que par des institutions favorables à l'infortune et au désespoir. Plusieurs asiles étoient ouverts au repentir et à l'indigence, la révolution les a fermés; il faut en créer d'une autre nature. On en a bien laissé subsister pour le délire et la fureur! L'être qui porte sur lui seul des mains déchirantes, ne mérite-t-il pas plus encore notre commisération et nos secours, que le forcené toujours prêt à s'élancer sur ses semblables?

Lorsque j'ai paru hésiter à prononcer sur le principe du suicide, je n'ai pas entendu étendre mon doute sur celui qui n'a pour cause que le renversement subit de la fortune. Cet homme-là est véritablement foible et lâche, qui ne peut plus supporter la vie, parce que l'indigence s'offre tout-à-coup à ses regards. Les flammes ont-elles dévoré ses possessions; une entreprise téméraire a-t-elle absorbé son opulence, est-ce une raison pour

ajouter à ces pertes celle de son existence? Lorsqu'on a vu des rois, des empereurs survivre noblement à leur domination, opposer une contenance fière et un visage serein aux coups de la fortune, peut-on ne pas avoir honte de son accablement pour la privation de quelques domaines ou de vaines décorations?

Je dis à cet homme: N'as-tu accepté la vie qu'à la condition d'être plus riche, plus élevé que ton semblable? La nature qui t'a mis au monde nu, ne t'a rien enlevé de ce qu'elle t'avoit donné en te communiquant le jour; pourquoi donc oses-tu rejeter son présent? ne te reste-t-il pas toutes les facultés qu'elle a accordées à l'espèce humaine? Travaille, et tu devras à cet exercice salutaire une subsistance que l'envie n'osera plus te contester: tu ne brilleras pas dans la société; mais auras-tu plus d'éclat, lorsque ton corps, après avoir été retiré du sein des eaux, n'offrira plus qu'un cadavre livide et défiguré? Combien il est grand, au contraire, celui qui s'est promis de lutter avec constance et jusqu'à sa dernière heure contre toutes les calamités auxquelles la nature et la société l'exposent; qui défie le sort de l'abattre et lui dispute la victoire avec un courage insurmontable! Si

l'injustice le frappe d'un coup mortel, son dernier regard est encore fier, et il rend à la nature une ame aussi pure qu'inaltérable.

Peut-être l'homme qui prétend disposer de ses jours, me répondra-t-il qu'il n'a point de poste à garder, parce qu'il ne s'est point enrôlé dans la vie; qu'il l'a reçue sans son aveu; qu'il n'est pas obligé d'en supporter le poids s'il lui paroît trop accablant; que l'auteur de ce don funeste ne l'ayant accompagné d'aucuns charmes, de nul dédommagement, il ne doit pas exiger qu'il le conserve comme une faveur. Ne pourrois-je pas lui répliquer que c'est dans son ignorance qu'il puise ses objections, qu'il prend les effets pour la cause, qu'il mesure son existence à cette courte durée que nous nommons la vie, et qui n'est qu'une modification passagère qu'éprouve notre substance inaltérable? Qu'on me permette, pour me rendre plus sensible, de recourir à une comparaison. Le feu mis pour quelques instans à la matière qui le fait briller, n'est-il pas toujours le même et d'une aussi pure origine; soit qu'uni à la cire, il brille dans les temples et pare les autels; soit qu'attaché à une substance plus commune, il répande sa lumière dans la cabane

du pauvre? La torche qui accompagne les funérailles, et les flambeaux de l'hymenée, ne brillent-ils pas du même principe? et quoiqu'ils soient destinés à des objets si différens, la lumière des uns peut-elle dédaigner celle des autres? Celui d'entr'eux qui s'éteint le premier, après avoir absorbé la matière qui le nourrissoit, semble ne plus exister, et cependant il vit encore dans le tout, dont il paroissoit s'être détaché par une flamme particulière. Il en est ainsi de la vie des hommes, dont le corps est à l'ame ce que les matières combustibles sont au feu élémentaire.

Dans nos conceptions matérielles, nous n'envisageons que la forme sous laquelle nous brillons dans ce monde; nous croyons ne devoir plus exister dans un autre, parce que nous sommes éteints dans celui-ci. Nous sommes vains de répandre notre lueur passagère dans un palais, d'être élevés sur une base dorée; nous sommes humiliés, lorsque nous nous trouvons placés dans un réduit ténébreux: et qu'importe cependant, puisque notre origine est la même, puisque notre fin doit nous ramener aux mêmes principes? Remplissons la destinée que nous a assignée l'ordonnateur universel, et soyons bien assurés que de

quelqu'éclat que nous ayons brillé sur la terre, nous ne serons pas plus à ses yeux que les divers flambeaux que l'on opposeroit à la clarté du soleil.

Je n'ai eu pour objet que de prouver que la philosophie n'avoit point, comme on l'en accuse, propagé le suicide; qu'il s'étendoit plus généralement dans une classe ignorante, et qu'il étoit presque toujours le signe de l'aliénation ou de la foiblesse du caractère; que le gouvernement peut en prévenir beaucoup par des établissemens paternels. Il est de sa sagesse de se faire seconder, dans cette généreuse entreprise, par de bons instituteurs de morale, et de s'environner de toutes les terreurs religieuses, bien plus puissantes que celles de la loi.

DISCOURS

SUR MONTESQUIEU.

C'EST de la justesse et de la sublimité de ses pensées que l'écrivain célèbre tire toute sa gloire ; en vain obtiendroit-il de la faveur populaire des éloges exagérés, en vain lui décerneroit-elle des couronnes ; si ses compositions n'attestent pas à la postérité son génie, il passe bientôt de l'éclat d'une fausse renommée au néant de l'oubli.

Aussi le plus beau monument que les admirateurs de Montesquieu pouvoient ériger à sa mémoire, c'étoit un recueil magnifique et complet de ses œuvres ; c'est là que doivent être réunis, et ses droits à la reconnoissance des peuples qu'il a éclairés, et ses titres à l'immortalité.

Rien ne constate plus la haute réputation de ce grand publiciste, que l'attitude imposante que son image conserve encore au milieu de ces irruptions, de ces chocs qui ont ébranlé les trônes de l'Europe, et confondu tant de systèmes politiques.

Dans ce bouleversement de toutes les opi-

nions anciennes et modernes, on a vu tous les bons esprits aller se ranger autour de Montesquieu, comme autrefois, dans les grands accidens de la nature, les prêtres et le peuple se réfugioient dans les temples et s'empressoient d'environner les statues des dieux.

L'auteur de l'Esprit des Loix a, sur la plupart des écrivains de son siècle et de sa nation, l'avantage que, si la France entière venoit à disparoître, il subsisteroit encore, dans toute la splendeur de son génie, par son immortel ouvrage.

Qu'on ne croie pas cependant que notre admiration pour l'Esprit des Loix soit assez aveugle pour ne vouloir y découvrir aucune tache, aucune erreur. C'est l'ouvrage d'un homme qui fut dominé par les puissances, tyrannisé par les préjugés de ses contemporains. Il n'avoit pas le droit de révéler toutes les vérités, de donner tout son essor à sa pensée : plus son existence étoit importante, moins il devoit risquer de compromettre l'autorité de son opinion ; il ne pouvoit hasarder plus de franchise, sans être téméraire ; au lieu de devenir une des lumières de son siècle, il en auroit paru le scandale. Soldat imprudent, il eût, en affron-

tant le fanatisme et la tyrannie, péri comme tant d'autres dans la mêlée; tandis qu'en chef habile, il a dirigé les attaques, armé les foibles et préparé la victoire.

Combien il est facile à ceux qui n'ont marché qu'à la lueur de son génie, d'insulter à son courage, et d'écrire sur les ruines du trône, de l'autel et des antiques monumens de la justice, que l'auteur des Lettres Persanes et de l'Esprit des Loix fut un écrivain timide; qu'il composa trop avec les préjugés, avec les opinions reçues!

De tous ces modernes publicistes, si courageux lorsqu'il n'existe plus de dangers que pour celui qui veut être toujours vrai, toujours juste, en est-il un seul qui eût, sous la domination d'un cardinal de Fleury, sous le despotisme des parlemens, sous l'empire du fanatisme, osé attacher un nom, une existence, une fortune connue au sort d'un ouvrage dont l'objet eût été d'apprécier les droits des peuples, de balancer la puissance des rois, de remonter à l'origine des loix, de soulever le voile des cultes religieux, de faire prédominer le gouvernement d'une nation, la rivale et l'ennemie de la France?

Voilà pourtant ce qu'a fait Montesquieu.

Si, comme on l'a répété, il s'étoit trop ressouvenu qu'il avoit été magistrat, pourquoi nul orateur du barreau n'auroit-il osé s'appuyer de son autorité dans les tribunaux, tandis qu'on y citoit comme des oracles, les Daguesseau, les Lamoignon, dont le vol timide ne s'est jamais élevé au-dessus de notre antique jurisprudence ?

Ce qui constitue le mérite de l'auteur de l'Esprit des Loix, est d'avoir subjugué, ébloui toutes les puissances par l'art de son talent ; d'avoir enchaîné, par la force de son génie, toutes les rivalités, toutes les passions; d'avoir affoibli tous les préjugés en évitant de les irriter. Lorsque la prudence l'a forcé de se taire, il a fait parler jusqu'à son silence......

Le comble de l'injustice seroit de lui faire un crime de n'avoir pas déraciné des abus, qui, depuis des siècles, s'étoient fortifiés à l'ombre de la monarchie. Un écrivain habile devoit-il risquer de briser sa plume, en essayant de soulever une masse énormé que le sceptre même de nos rois n'auroit pu renverser ?

A-t-on oublié que, malgré le tact le plus fin, la mesure la plus adroite, les détours les

plus ingénieux, les réticences les plus délicates, il s'est vu forcé de s'armer de la massue d'Hercule, pour terrasser le fanatisme, l'ignorance et l'envie qui s'élancèrent sur lui, espérant, dans leur aveugle rage, l'entraîner sanglant au pied des autels et du trône, pour immoler celui qui eût été la plus illustre de leurs victimes ?

Sorti victorieux d'un combat, où il avoit déployé autant de force que d'adresse, pouvoit il prévoir qu'on lui reprocheroit un jour de n'avoir pas fourni de plus terribles armes à ses ennemis ?

Ceux qui l'ont attaqué de son vivant sont anéantis : de plus vigoureux athlètes se sont successivement attachés à son principal ouvrage ; et depuis d'Alembert, qui s'est illustré par un éloge de Montesquieu et une sage analyse de l'Esprit des Loix, il semble qu'on ait cru s'élever au-dessus de ce grand homme en combattant son ombre.

Voltaire qui lui a rendu le plus magnifique des hommages par cette seule phrase : *Le genre humain avoit perdu ses titres, Montesquieu les a retrouvés et consacrés à l'immortalité ;* Voltaire, qui avoit trop de titres à la gloire, pour devoir jamais être

jaloux de celle des hommes les plus célèbres, a paru craindre que sa réputation ne fût balancée par une renommée plus éclatante que la sienne. Il eût sans doute été facile de trouver dans quatre volumes quelques maximes trop générales, des comparaisons plus brillantes que justes, des citations altérées par une imagination trop abondante : mais devoit-il se permettre d'ajouter que *Montesquieu avoit presque toujours tort avec les savans, parce qu'il ne l'étoit pas*; que *dans son livre l'esprit égare et la lettre n'apprend rien?*

N'étoit-ce pas faire injure à ses lecteurs, que de vouloir leur persuader que Montesquieu n'étoit pas un savant! Eh! de quoi donc se compose la science en politique, en législation, en morale, si ce n'est de la connoissance des mœurs de tous les peuples de la terre, de l'étude des auteurs anciens et modernes, de ses longues méditations sur les gouvernemens, de ses voyages, de ses observations, de ses entretiens avec tousles savans?

A quel homme fera-t-on croire qu'*il n'y a rien à apprendre dans l'Esprit des Loix?* Voltaire lui-même n'y a-t-il rien appris? Ah! c'étoit trop se ressouvenir d'une saillie échap-

pée à l'auteur des Lettres Persanes contre les poètes. Parce que Voltaire ne s'est pas élevé à toute la hauteur de la géométrie, parce qu'il a souvent erré en chimie, parce qu'il a à peine effleuré l'histoire naturelle, et n'a développé aucunes idées neuves en politique, en conclura-t-on qu'il ne doit pas être compté parmi les hommes qui ont le plus éclairé leur siècle, et qu'il n'étoit pas un savant?

De tous les écrivains qui ont parlé de Montesquieu, Rousseau est peut-être le seul qui ait bien apprécié ce qu'il a fait, ce qu'il pouvoit produire et ce qu'il s'est abstenu de traiter.

Le droit politique, dit-il, *est encore à naître, et il est à présumer qu'il ne naîtra jamais. Le seul moderne en état de créer cette grande et inutile science, eût été l'illustre Montesquieu : mais il n'eut garde de traiter des principes du droit politique ; il se contenta de traiter du droit positif des gouvernemens établis ; et rien au monde n'est plus différent que ces deux études.*

C'est faute d'avoir fait cette distinction, que tant de critiques ont depuis peu assailli l'Esprit des Loix ; on a voulu y voir ce qui ne devoit pas s'y trouver, d'après le plan de l'auteur.

Eh! qui sait si ce grand homme, apercevant, de la hauteur de son génie, ce qu'il en coûteroit de sang aux nations, si elles concevoient un jour le noble projet de se réintégrer dans leurs antiques priviléges, et tentoient d'arracher à la tyrannie son sceptre de fer., à la magistrature vénale son glaive homicide, à la superstition ses prestiges, à la noblesse ses usurpations, il n'a pas cru devoir jeter un voile sur le plus sacré des droits? Nous appartient-il, dans ce moment, de lui faire un crime de ne s'être pas confié à la prudence des peuples? Ah! n'en doutons pas, il a cru travailler plus utilement pour eux, en s'efforçant d'éclairer les autorités qui les gouvernent; il a essayé de remonter à l'honneur, à la justice, ces grands ressorts politiques qu'il voyoit par-tout relâchés, détendus. Il a tracé aux divers pouvoirs leurs limites; et afin de les y contenir, il les a effrayés par l'aspect du despotisme et de l'anarchie, ces deux redoutables écueils entre lesquels vogue la destinée des nations..

S'il paroît transiger trop légèrement avec des institutions vicieuses, c'est parce qu'il n'ignoroit pas qu'en supposant même qu'on

parvînt à les détruire, elles seroient infailliblement remplacées par d'autres, d'abord trop confuses pour n'être pas funestes au peuple, toujours si prompt à se laisser égarer par ses illusions.

Un des plus graves reproches fait à Montesquieu est d'avoir écrit que *la vénalité des charges est bonne dans les monarchies.* Certainement il ne seroit pas excusable, s'il eût osé dire qu'*il valoit mieux vendre à l'ignorance le droit de rendre la justice, que de le conférer au mérite.*

Le tort des critiques a été d'isoler cette pensée, de la détacher de sa base. Voici sur quel motif porte cette maxime qui paroît si monstrueuse : *Dans une monarchie où, quand les charges ne se vendroient pas par un réglement public, l'indigence et l'avidité des courtisans les vendroient tout de même, le hasard donnera de meilleurs sujets que le choix du prince.* Est-ce donc là le langage d'un adulateur des rois, des magistrats ? N'est-ce pas dire clairement : *Puisque dans une monarchie, les charges de la magistrature doivent être vendues au premier offrant, ou données à l'intrigue par le choix du prince, il vaut encore mieux qu'elles*

soient

soient le prix d'une fortune légitimement acquise, *que la proie des courtisans*? Il me seroit aussi facile de justifier Montesquieu sur les reproches qu'on lui fait d'avoir attaché trop d'importance à l'existence de la noblesse qu'il place entre le trône et le peuple, comme une barrière contre le despotisme; d'avoir exagéré l'avantage de ces pouvoirs intermédiaires qui devoient, suivant lui, servir de contre-poids à une autorité impérieuse. Falloit-il donc révéler à nos monarques le secret de leur force; les avertir que nous n'avions qu'une constitution imaginaire et d'opinion; que la volonté du monarque pouvoit en France comme en Asie, devenir la loi suprême; que la noblesse n'étant qu'une chimère, un souffle de vanité, la magistrature une émanation de l'unique autorité qui existoit, ils pouvoient dissiper ces fantômes et asservir indistinctement la multitude à leurs caprices?

C'est peut-être parce que le dernier de nos rois, ne découvrant pas toute l'étendue de sa puissance, a voulu se fortifier du vœu de la nation, pour établir le plus juste des impôts, qu'il a été précipité du trône, et que le peuple des Francs a ressaisi cette liberté qui lui fut ravie depuis le règne de Clovis, et par ses monar-

ques, et par la noblesse et par le clergé, tantôt réunis, tantôt divisés pour l'asservir.

Quand bien même Montesquieu, se rappelant sans cesse les excès de l'indépendance populaire, les horreurs des guerres civiles, les séditions, les proscriptions, les révolutions sanglantes, eût, comme le prétend un de ses adversaires, pensé qu'*il étoit de son devoir d'aimer, de faire aimer le gouvernement de sa patrie*, et l'eût préféré, parce que la prompte exécution, le silence forcé, la morne paix des monarchies ressemblent quelquefois à la justice, au bon ordre et au calme du bien-être; seroit-il moins respectable à nos yeux, que ces prétendus amis de l'humanité, que l'on a vus, dans tous les siècles, se jouer de la fortune, de l'existence des peuples, et immoler des générations entières à des essais politiques?

Mais est-il donc vrai que l'auteur de l'Esprit des Loix ait tellement exalté le gouvernement monarchique, que le citoyen, épris des sentimens d'égalité et de liberté, ne puisse recueillir aucun fruit de cet ouvrage? Ah! s'il étoit médité par les républicains, que de vérités importantes ils y puiseroient! L'anarchie eût-elle obscurci l'horizon de notre liberté, si

l'on se fût bien pénétré de ce que dit Montesquieu dans le Chapitre qui a pour titre : *De la corruption du principe de la Démocratie ?*

Républicains, écoutez celui que vous devez regarder encore comme un de vos oracles :

Le principe de la démocratie se corrompt, non-seulement lorsqu'on perd l'esprit d'égalité, mais encore lorsqu'on prend l'esprit d'égalité extrême, et que chacun veut être égal à ceux qu'il choisit pour commander. Pour lors le peuple, ne pouvant souffrir le pouvoir même qu'il confie, veut tout faire par lui-même, délibérer pour le sénat, exécuter pour les magistrats, et dépouiller tous les juges.

Il ne peut plus y avoir de vertus dans la république : si le peuple veut faire les fonctions des magistrats, on ne les respecte donc plus ; les délibérations n'ont plus de poids, on n'a donc plus d'égards pour les sénateurs, et par conséquent pour les vieillards ; que si l'on n'a pas de respect pour les vieillards, on n'en aura pas non plus pour les pères ; les maris ne méritent plus de déférence, ni les maîtres de soumission ; la gêne du commandement fatiguera comme

celle de l'obéissance; les femmes, les enfans, les esclaves n'auront plus de soumission pour personne; il n'y aura plus de mœurs, plus d'amour de l'ordre, enfin plus de vertus.

Comment peut-on accuser Montesquieu de n'avoir jamais senti son cœur embrasé de l'amour de la liberté, et de ne s'être pas élevé à la sublimité du gouvernement républicain? Le noble qui auroit toujours rampé au pied du trône pour en obtenir les faveurs; le magistrat qui, toujours enveloppé de sa toge, n'auroit pas perdu de vue la place qu'il occupoit dans une cour souveraine, eussent-ils peint, avec cette énergie et cette justesse d'expression, la passion dominante des républicains?

L'amour de la république, dans une démocratie, est celui de la démocratie; l'amour de la démocratie est celui de l'égalité.

L'amour de la démocratie est encore celui de la frugalité; chacun, devant y avoir le même bonheur et les mêmes avantages, y doit goûter les mêmes plaisirs et former les mêmes espérances: chose qu'on ne peut attendre que de la frugalité générale.

L'amour de l'égalité, dans une démocratie,

borne l'ambition au seul désir, au seul bonheur de rendre à sa patrie de plus grands services que les autres citoyens. Ils ne peuvent pas lui rendre des services égaux ; mais ils doivent tous également lui en rendre. En naissant, on contracte envers elle une dette immense dont on ne peut jamais s'acquitter.

Nous n'enrichissons notre discours de ces citations que pour mieux confondre ces auteurs éphémères, devenus républicains avant d'avoir connu ce qui constitue la démocratie, et qui, dans leur vanité puérile, se croient supérieurs à l'homme de génie qui a plané sur tous les gouvernemens, et nous en a dévoilé les ressorts.

Pour donner plus de poids à leurs déclamations, ils vont troubler les manes d'Helvétius : ils l'arrachent de sa tombe et le forcent de combattre celui qu'il a toujours loué de son vivant. En admettant pour vraies des lettres qui n'avoient jamais vu le jour, et que l'auteur du livre de l'Esprit auroit peut-être désavouées, qu'en pourroit-on conclure ? qu'il *n'a jamais compris*, ainsi qu'il le déclare, *toutes les distinctions faites sur les gouvernemens ; qu'il n'en vouloit connoître que*

de deux espèces, les bons et les mauvais. Falloit-il, d'après cette opinion qui a plus d'éclat que de profondeur, confondre la démocratie avec l'aristocratie, la monarchie avec le despotisme; s'abstenir de nous faire connoître ce que devoit être une constitution pour que le peuple fût gouverné sans être opprimé, et trouvât la liberté sous le sceptre de la loi?

Si Helvétius a véritablement craint que l'ouvrage de l'Esprit des Loix ne nous égarât pour long-temps, il étoit du devoir d'un sage, d'un philosophe, de nous ramener à la vérité; il ne devoit pas sur-tout risquer de nous enfoncer davantage dans l'erreur, en unissant sa voix à celle des admirateurs de Montesquieu. Quelle contradiction entre le langage qu'il paroît tenir dans ses lettres privées, et cet hommage public qu'il consacre dans son livre de l'Esprit à la mémoire de ce grand homme!

Quoi de plus ridicule, par exemple, que la défense faite dans certains pays d'y faire entrer aucun exemplaire de l'Esprit des Loix, ouvrage que plus d'un prince fait lire et relire à son fils! Ne peut-on pas, d'après un homme d'esprit, répéter à ce sujet, qu'en sollicitant

cette défense, les moines en ont usé comme les Scythes envers leurs esclaves? Ils leur crevoient les yeux, pour qu'ils tournassent la meule avec moins de distraction.

Quoique nous n'ayons jusqu'à présent considéré Montesquieu que dans le plus important ouvrage sorti de son génie, nous sommes bien loin de penser que ceux qui l'ont précédé soient au-dessous de sa réputation: il en est un qui eût ajouté à la gloire de Tacite, et par la précision du style, et par l'énergie de la pensée, et par l'éclat des couleurs. C'est dans les *Causes de la grandeur et de la décadence des Romains* que l'histoire du plus grand peuple de l'univers se développe avec majesté, depuis son origine jusqu'à sa déplorable fin. L'œil y découvre le germe de ce vaste empire, le suit dans sa croissance, le contemple dans sa splendeur, et le voit ensuite s'affaisser, s'abîmer comme une superbe colonne dont on a miné la base, pour surcharger son couronnement d'ornemens superflus.

Que d'hommes ont lu les Lettres Persanes, sans se douter qu'ils avoient sous les yeux un des livres qui renferment le plus de morale et de sagesse! Une critique aussi fine qu'in-

génieuse des gouvernemens, s'y dérobe sous le masque de la frivolité; la superstition, le fanatisme y sont criblés de traits lancés par l'ironie la plus délicate; l'érudition s'y montre parée des grâces de la légéreté, et l'austère vérité y adoucit sa voix en empruntant le langage d'une aimable fiction. L'auteur y paroît semblable à l'aigle jeune encore, qui essaie ses ailes timides et se balance dans l'air, avant de prendre son vol hardi et d'aller s'emparer de la région des cieux.

Il n'a manqué peut-être au Temple de Gnide que d'avoir été véritablement trouvé dans une des bibliothèques d'Athènes. Montesquieu, plus pur qu'Anacréon, moins emporté que Sapho, semble avoir arraché une des plumes de l'Amour pour écrire ce joli poëme. On diroit que les Grâces, moins vives, mais plus touchantes que les Muses, leur ont disputé la gloire d'inspirer le génie; qu'elles ont séduit Apollon pour lui dérober sa lyre, et communiquer à leur favori ses sons harmonieux: elles lui ont révélé les secrets de la cour qu'elles embellissent; et pour que leur déesse fût plus charmée de recevoir l'offrande d'un sage, elles lui ont prêté sa ceinture.

Il a éprouvé une forme nouvelle, ce Tem-

ple du Goût où erroient encore les ombres de Corneille, de Despréaux, de Racine et de La Fontaine : la place que Montesquieu y occupa est effacée ; mais le discours qu'il y prononça le jour de sa réception, survivra à toutes les révolutions littéraires. On y verra comment le vrai talent a su échapper à la monotonie de l'éloge, communiquer de l'originalité à d'anciens portraits, orner la louange de ce vernis de politesse qui peut briller dans les républiques comme dans les cours, s'humilier sans s'abaisser, apporter des lumières en paroissant en demander, et justifier ses titres à la gloire en feignant d'en douter.

Entraînés par notre admiration pour Montesquieu, nous n'avons pas pu nous refuser au plaisir d'ajouter une fleur à la couronne qui pare sa tête auguste : nous ne nous étions cependant proposés, en commençant ce Discours, que de parler de la beauté d'une édition conçue, exécutée par des citoyens qui ont des droits à la reconnoissance de la république, pour s'être chargés d'un tribut que la France devoit à l'écrivain que toutes les nations de l'Europe lui envient.

Ils n'ont pris pour règle de leur entreprise que la perfection de l'art; pour mesure de

leurs dépenses, que l'importance de l'ouvrage qu'ils se proposoient d'offrir au goût des amateurs ; pour terme de leurs recherches, que le complément des œuvres de l'auteur ; enfin pour dédommagement de leurs avances, que la gloire de surpasser leurs émules.

L'amitié, l'amour des lettres, le patriotisme sont venus à leur secours, et les ont aidés à découvrir une Dissertation sur la religion des Romains, qui ne sera pas indigne de paroître à côté des Causes de leur grandeur et de leur décadence ; un Discours que Montesquieu a prononcé à l'académie de Bordeaux. S'il paroît inférieur à celui qu'il fit entendre à l'académie françoise, on se rappellera que les orateurs exercés savent adoucir l'éclat de leur voix et en mesurer l'étendue sur l'enceinte qui en reçoit les sons.

Le sentiment reconnoîtra, dans ce Discours, moins l'expression de l'éloquence, que le langage naïf de l'amitié qui répand négligemment des fleurs sur une tombe qu'elle avoit déjà arrosée de ses larmes.

Les éditeurs auroient voulu pouvoir redemander à la mer son *Morceau sur l'Histoire de Venise*, que la crainte des inquisiteurs lui fit, dit-on, jeter dans les flots ; et ravir

aux flammes l'*Histoire de Louis XI* qu'elles ont dévorées.

Quoique les images de nos rois soient devenues pour nous une suite de tableaux sans couleurs ; quoique la licence et l'ingratitude aient confondu et obscurci tous leurs traits, les vrais amis des lettres regretteront toujours un ouvrage où l'émule de Tacite avoit décrit le règne d'un prince qui subjugua par l'artifice ce qu'il ne put vaincre par la valeur, qui couvrit sa politique du voile de la superstition, qui sembloit envelopper dans sa dissimulation jusqu'à Dieu même, et dont l'ame, fière et terrible devant les puissances, se réconcilioit avec l'humanité en s'abaissant devant l'infortune et le talent modeste.

Républicains, qui contestez à Montesquieu l'honneur d'avoir élevé sa pensée à la hauteur de vos principes, vous qui osez lui reprocher d'avoir baissé une tête servile sous le sceptre des rois, lisez donc cette pensée qui a précédé toutes les vôtres : « Je ne puis comprendre comment les princes croient si aisément qu'ils sont tout, et comment les peuples sont si prêts à croire qu'ils ne sont rien ». Et vous fanatiques aveugles, qui rejetez souvent les erreurs de quelques philosophes sur

la philosophie, et accusez cette source de lumières et de vertus d'avoir produit l'athéisme, lisez aussi cette pensée du philosophe que vous avez trop calomnié, et faites ensuite une amende honorable à sa mémoire.

« Quand l'immortalité de l'ame seroit une erreur, je serois fâché de ne pas la croire. J'avoue que je ne suis pas si humble que les athées. Je ne sais comment ils pensent; mais pour moi, je ne veux pas troquer l'idée de mon immortalité, contre celle de la béatitude d'un jour. Je suis charmé de me croire immortel comme Dieu même. Indépendamment des idées révélées, les idées métaphysiques me donnent une très-forte espérance de mon bonheur éternel, à laquelle je ne voudrois pas renoncer ».

Il n'est pas toujours vrai que l'ame d'un écrivain se peigne dans ses ouvrages, et qu'on puisse en juger sur les productions de son esprit. On doit donc savoir gré aux nouveaux éditeurs de Montesquieu d'avoir mis sous nos yeux, non pas seulement ces traits qu'un habile burin a gravés, et que la main de la mort a effacés, mais, ce qui est d'un bien plus grand prix, le portrait que Montesquieu a tracé de lui-même. Combien son ame paroît pure

dans ces pensées, tout à la fois grandes et naïves !

« Si je savois quelque chose qui me fût utile, et qui fût préjudiciable à ma famille, je le rejetterois de mon esprit ; si je savois quelque chose qui fût utile à ma famille, et qui ne le fût pas à ma patrie, je tâcherois de l'oublier ; si je savois quelque chose d'utile à ma patrie, et qui fût préjudiciable à l'Europe et au genre humain, je le regarderois comme un crime ».

Nous ne le dissimulerons pas, nous aurions désiré qu'on eût retranché de ses pensées diverses, des jugemens sur les auteurs françois, parce que ces jugemens ne seront jamais confirmés ni par l'opinion publique, ni par le goût. Montesquieu a beaucoup trop exalté Crébillon, et semble avoir voulu rendre à Voltaire injustice pour injustice ; mais si c'est un tort de son esprit, ce n'est pas celui de son cœur.

Lorsqu'on a lu et médité les ouvrages de Montesquieu, on n'a plus besoin de rien connoître de lui pour l'admirer ; mais il lui étoit réservé de faire naître après sa mort le sentiment de la vénération. Le hasard a révélé une de ses actions secrètes, qui semble

effacer le grand homme, pour lui substituer l'homme divin. Est-il un être assez insensible pour n'avoir pas été ému, attendri de ce beau trait de la vie de Montesquieu, qui, semblable à la Providence, seconde les efforts de la piété filiale, dénoue d'une main invisible les liens d'un père captif, et le ramène au sein de sa famille étonnée? Cette action si belle, si généreuse, fût restée ensevelie, si quelques papiers échappés à la destruction, n'eussent trahi le silence de la vertu modeste. Il étoit réservé à la mort de Montesquieu de nous révéler un des plus précieux secrets de sa vie, et d'ajouter une nouvelle palme à sa gloire.

Détracteurs de ce grand homme, vous qui lui faites un crime d'avoir consolidé la monarchie, ce gouvernement sous lequel il existoit; au lieu de le diffamer, montrez-vous ses rivaux dans l'amour de la patrie. Puisque la république s'est élevée en France sur les ruines de la plus antique monarchie de l'Europe, attachez-lui tous les cœurs, conciliez-lui tous les suffrages; prouvez par votre respect pour la loi nationale, par votre attachement aux principes de justice, que la république est le gouvernement où l'homme

conserve le plus toute son indépendance et sa dignité. Evitez sur-tout les écueils que ce sublime législateur vous a montrés de si loin. Mais si les conseils du génie et les leçons de l'expérience ne peuvent vous éclairer ; si, toujours occupés d'idées ambitieuses et de projets de vengeance, vous voulez ne suivre que vos passions et n'écouter que votre intérêt personnel ; enfin si, vous aveuglant sur vos facultés, vous prétendez tous à l'honneur de commander, il faudra vous abandonner à votre destinée et prévoir tous vos malheurs, sans s'exposer au danger de vous les annoncer.

Fin du sixième et dernier Volume.

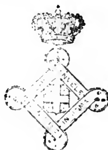


TABLE
DES DISCOURS

Contenus dans ce sixième et dernier Volume.

IIIe DISCOURS.

IVe DISCOURS.

Ve DISCOURS.

VIe DISCOURS.

VIIe DISCOURS.

VIIIe DISCOURS.

Fin de la Table des Chapitres.

TABLE

GÉNÉRALE DES MATIÈRES

Contenues dans les six Volumes de cet Ouvrage.

(*Nota.* Les chiffres romains indiquent les *Tomes* ; et les chiffres arabes indiquent les *Pages* de chaque Tome.)

A

C.

D.

E.

F.

G.

Grosley.

H.

I.

J.

M.

O.

P.

Q.

R.

S.

U.

V

W.

X.

Y.

Z.

Fin de la Table des Matières.

OUVRAGES qui se trouvent aussi chez F. BUISSON, Imprimeur-Libraire.

RECHERCHES sur la Nature et les Causes de la richesse des Nations; traduit de l'anglais de SMITH, sur la quatrième et dernière édition anglaise: par *A. Roucher.* Seconde édition, revue et considérablement corrigée, augmentée d'une Table alphabétique raisonnée, très-ample. 5 vol. in-8°. 22 f. 50 cent.

Mémoires Secrets et Critiques des Cours, des Gouvernemens et des Mœurs des principaux Etats de l'Italie: par Joseph *Gorani.* 3 gros vol. in-8°. 15 liv.

Mémoires du maréchal-duc de Richelieu, pour servir à l'Histoire des Cours de Louis XIV, de la minorité et du règne de Louis XV, etc. etc. Ouvrage composé dans la bibliothèque et sur les papiers du Maréchal. 9 v. in-8°. avec des figres, plans et portraits. 40 l. 10 s.

Vie privée du maréchal de Richelieu, contenant ses amours et intrigues, et tout ce qui a rapport aux divers rôles qu'a joués cet homme célèbre pendant plus de quatre-vingts ans. Seconde édition, avec des corrections considérables et des augmentations. 3 vol. in-12. 8 l.

Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon, Pair de France, et de son commandement en Bretagne; pour servir à l'Histoire des Règnes de Louis XV et de Louis XVI. Troisième édition. 1 vol. in-8°. 4 l.

Mémoires du duc de St-Simon. 2 vol. in-12. 4 liv. — Les mêmes, 7 vol. in-8°. 30 liv.

Supplément aux Mémoires du duc de Saint-Simon, copié sur le manuscrit original. 4 vol. in-8°. 18 l.

Mémoires du comte de Maurepas, premier ministre, etc. Troisième édition, avec onze caricatures du temps, gravées en taille-douce. 4 vol. in-8°. Prix 16 liv. *Le tome IV se vend séparément aux personnes qui ont acquis les trois premiers.*

Mémoires ou Considérations sur les Sourds-Muets de naissance, et sur les moyens de donner l'ouïe et la parole à ceux qui en sont susceptibles. Par *R. U. T. le Bouvyer-Desmortiers.* 1 vol. in-8°. sur caractère neuf avec une gravure. Prix 2 liv. 10 sous.





